Bièvr Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
T : 04 76 06 10 94 - F : 04 76 06 40 98
www.bievre-est.fr - contact@cc-bievre-est.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Isère

PROJET SOCIAL

Espace de Vie Sociale

Nord

2022-2025

Table des matières **P2**

Préambule **P4**

I. Éléments d'ancrage **P5**
A. La circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CCNAF) P6
a.1 Finalités & Valeurs P6
a.2 Le projet social P6
a.3 Les critères de recevabilité P6
a.4 Un comité de pilotage (COPIL) P7
a.5 Un échéancier P7
B. La communauté de communes de Bièvre Est (CCBE) P8
b.1 Son territoire en bref P8
b.2 Son organisation politique P9
b.2.1 Les compétences P9
b.2.2 Sa gouvernance P10
b.3 Son projet territoire décennal P12
b.3.1 Le projet de territoire 2010-2020 ..... P12
b.3.2 Le projet de territoire 2020-2030 ..... P13
b.3.3 Les enjeux de la CCBE P14
C. L'Espace de vie sociale Nord P16

II. Évaluation **P17**
A. Les missions des centres sociaux P18
a.1 Rappel du cadre de référence P18
B. Évaluation du projet de l'EVS Nord P18
b.1 Au regard des actions du projet 17-20 ..... P18
b.1.1 Évaluation et analyse Axe A P19
b.1.2 Évaluation et analyse Axe B P20
b.1.3 Évaluation et analyse Axe C P20
b.1.4 Évaluation et analyse Axe D P21
b.2 Évaluation au regard de la circulaire CNAF P23
b.2.1 L'EVS, un équipement de proximité à vocation sociale globale P23
b.2.2 Un équipement à vocation familiale et pluri générationnel P23
b.2.3 Un lieu d'animation de la vie sociale P23
b.2.4 Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices P23
b.3 Évaluation au regard du projet politique P24
b.3.1 Inscrire le développement social au cœur de L'EVS P24
b.3.2 L'EVS contribue à faire de Bièvre Est un moteur du dével. social local P24
b.3.3 L'EVS prend en compte les caractéristiques de son territoire P24
b.3.3 L'EVS répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolée P24
b.3.5 L'EVS mobilise les acteurs de son territoire et plus largement P25
b.4 Synthèse P26

III. Diagnostic **P28**
A. Les données froides du bassin centre de la CC Bièvre Est P29
a.1 Sa population P29
a.1.1 Son évolutaion sur les 10 dernières années P29
a.1.2 Ses effectifs par tranche d'âge (2017) P29
a.1.3 La composition de ses ménages P30
a.1.4 Les résidences principales selon le statut d'occupation P30
a.2 Situation socio-économique P30
a.2.1 Sa population active (moyenne significative) P30
a.2.2 Revenu Médian en 2017 ..... P30
a.2.3 Evolution annuelle moyenne du nombre de chômeurs entre 2007 et 2017 ..... P30
a.3 Mobilité sur le territoire P31
a.3.1 Flux domicile travail des personnes actives occupées P31
a.3.2 Ménages selon le nombre de voitures du foyer : 2017 et 2007 ..... P32
a.4 Précarité P33
B. L'enquête de satisfaction P35

C. Les entretiens individuels P39
D. Questionnaire partenaire P41
E. A la rencontre des habitants P42
F. Mon village idéal P46

V. Analyse & Enjeux P47
A. L'analyse P48
a.1 Territoire, population et vie économique P48
a.2 Vie politique et gouvernance P48
a.3 L'Espace de Vie Sociale Nord P49
a.4 les actions de l'EVS Nord P50
B. Les enjeux P51

V. Le Projet P54
A. La démarche participative P55
a.1 Les niveaux de participation (rappel) P55
a.2 Mobilisation des participants P55
B. L'arbre des objectifs P55
b.1 Les fiches actions P55
C. Le Projet P55
c.1 Les axes principaux et secondaires P56
c.1.1 Orientation n°1 ..... P56
c.1.2 Orientation n°2 ..... P56
c.2 Déclinaison et objectifs opérationnels P57
D. La démarche d'évaluation P63
d.1 Points de passage et calendrier P63
d.2 Les groupes de travail P64
d.3 Axe privilégié et questions évaluatives P64
E. Le mot de la fin P65

VI. Annexes P66
Annexe 01 - Circulaire Cnaf 2012
Annexe 02 - CNAF 2016
Annexe 03 - Délibération Pacte Gouvernance
Annexe 04 - Schéma des instances de gouvernance
Annexe 05 - Délibération des attributions déléguées au président
Annexe 06 - Délibération des attributions déléguées au bureau communautaire
Annexe 07 - Projet territoire 2020-2030
Annexe 08 - Votre avis nous intéresse
Annexe 09 - Guide d'entretien
Annexe 10 - Reccueil de fiches actions
Annexe 11 - Socle Educatif
Annexe 12 - Arbre à objectifs Famille CCBE
Annexe 13 - Les collectifs Dvpt social
Annexe 14 - Budget prévisionnel 2021
Annexe 15 - Budget réalisé 2020
Annexe 16 - Organigramme service EJF Bièvre-Est

Préambule

Pour une structure d'animation de la vie sociale, la démarche classique du renouvellement de son projet d'équipement vise préalablement une observation aboutie. A la fois sur les évènements et les différentes actions qui ont jalonnées la période du projet social précédent, mais aussi sur les éléments contextuels qui ont pu évoluer et enfin sur la situation présente des habitants de son territoire dans le cadre d'un diagnostic.
Fort du constat, il est alors possible de se projeter sur l'avenir en proposant à un groupe d'habitants un travail collectif dans le but de redéfinir les nouvelles orientations du projet et d'envisager les actions attenantes qui conditionneront le renouvellement.

Ce travail, nous l'avons débuté en septembre 2020, alors que nous aurions du, à cette période, clore la démarche ! En effet, liée à la crise sanitaire, la caisse d'allocation familiale nous a permis de bénéficier d'un report d'une année, pour nous soutenir, mais surtout pour nous permettre de réaliser toutes les étapes de la démarche avec des résultats significatifs.

Lors du 1er Copil qui s'est déroulé au début du mois de décembre 2020, tous ses membres ont validé la démarche en 3 phases avec un échéancier sur 14 mois.

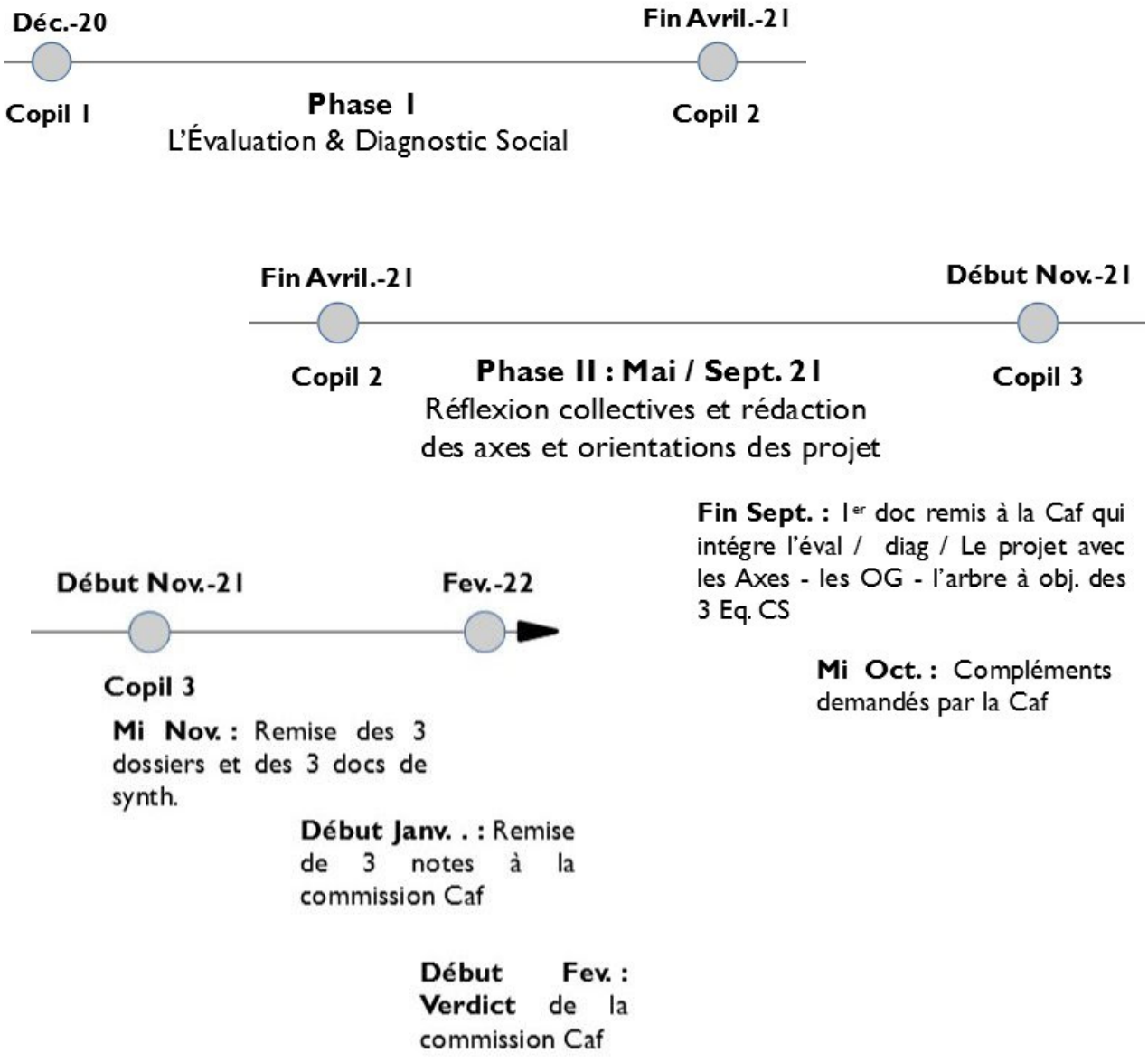

I- Éléments d’ancrage

A. La Circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CCNAF)

Depuis 2012, la circulaire CNAF N°2012-013 est le texte de référence pour l'ensemble des structures « d'animation de la vie sociale » (AVS) dont les centres sociaux (CS) font partis (annexe 01). Elle clarifie et détermine la nature d'un projet social en d'autres termes, elle fixe le cahier des charges.

a.1. Finalités & Valeurs

Par définition, une structure qui anime la vie sociale propose des actions caractérisées par l'interaction entre les individus, entre l'individu et les groupes et entre les groupes eux-mêmes (définition du social). La circulaire CNAF indique clairement que les finalités d'une structure AVS visent à répondre aux besoins fondamentaux, individuels, collectifs et sociaux de tous ses publics. Les CS et les EVS sont ses « outils » de proximité qui participent à l'amélioration du vivre-ensemble et recherchent en permanence à développer la cohésion sociale sur leurs territoires d'intervention par des actions d'animation (missions d'intérêt général). Cet axe fondamental d'une structure AVS est relayé par des orientations propres à chacun d'eux, définies à partir d'une observation de la vie locale, des habitants, des ressources disponibles…
Un EVS et un CS ont le même ancrage structurel et défendent les mêmes valeurs. Ce qui les distingue, c'est leur capacité d'intervention, les ressources et les moyens dont ils disposent face aux besoins sociaux des habitants de leur territoire d'intervention. De ce fait, les axes d'interventions d'un CS sont plus étendus que ceux d'un EVS.

Toutefois afin d'harmoniser la démarche de renouvellement pour les 3 équipements socioculturels de la communauté de communes Bièvre Est, nous n'avons pas souhaité réduire les axes d'intervention potentiel (même si, effectivement, les moyens sont largement plus limités que pour les autres ESC).
Pour le renouvellement de l'EVS Nord, les finalités restent semblables à celles d'un centre social à savoir :

- Développer du lien entre les habitants et/ou les organisations locales (partenaires)
- Développer du lien entre tous ses habitants (mixité sociale) ;
- Favoriser l'inclusion sociale des nouveaux arrivants ou des publics fragilisés ;
- Favoriser la prise de responsabilité de tous ses publics ; (participation habitante)
- Développer la citoyenneté par l'action collective ;

a.2 Le projet social

Réalisé dans le cadre d'une démarche participative des usagers-habitants et en associant les principaux partenaires financeurs. Le projet social est le support incontournable de la vie d'un EVS. Tous les 4 ans il est renouvelé et soumis à l'agrément du conseil d'administration département de la CAF.

- Il est établi pour une période pluriannuelle de 4 années et donc renouvelé à chaque échéance ;
- Il est élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers.
- Il est établi en fonction des problématiques sociales observées et des ressources disponibles ;
- Il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.
- Il est préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles,
- Il est validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration, conseil municipal, conseil communautaire etc.)

a.3 Les critères de recevabilité

- le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- la formalisation des modes de participation effective des habitants
- Les modalités de gouvernance de la structure ;
- la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;

- la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- l'existence d'actions
  - intergénérationnelles ;
  - favorisant la mixité des publics ;
  - spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur. (Circulaire n°2016-005 - annexe 02)

a.4 Un Comité de pilotage (COPIL)

Membres :

- Élus : Le Vice-Président au Développement social et les membres de la commission CSAT
- Techniciens : Le Chef de pôle Cohésion social et Animation du Territoire, Le Chef du service Enfance Jeunesse Famille (Coordonnateur de la démarche), les 2 responsables des équipements socio-culturels de la CCBE ;
- Partenaires : CAF de l'Isère avec le coordonnateur de territoire et la chargée de développement.
- Le Département de l'Isère avec le directeur du territoire de Bièvre Valloire ou son adjoint.

Ce qu'il faut retenir :

Malgré des moyens plus limités, la démarche du renouvellement du projet du l'EVS Nord vise à respecter une structure type semblable à celle d'un centre social :

1. Comprendre un diagnostic social concerté ;
2. Etre référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale ;
   - Développer du lien entre les habitants et/ou les organisations locales (partenaires)
   - Développer du lien entre tous ses habitants (mixité sociale) ;
   - Favoriser l'inclusion sociale des nouveaux arrivants ou des publics fragilisés ;
   - Favoriser la prise de responsabilité de tous ses publics ; (participation habitante)
   - Développer la citoyenneté par l'action collective ;
3. Mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
4. Développer des actions collectives contribuant à :
   - l'épanouissement des parents et des enfants,
   - renforcer la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter-familiales;
   - coordonner des actions et services de soutien à la parentalité ;
   - faciliter l'articulation des actions familles du CS avec celles conduites par les partenaires du territoire ;
   - préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ;
   - indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles voire sportives ;

B. La communauté de communes de Bièvre Est (CCBE)

L'EVS est intercommunal. Bien sûr des collectifs peuvent exister, ils ont vocation à organiser des projets ou même une veille organisationnel propre à l'EVS (conseil de maisons par exemple), mais en son sein, la dimension intercommunale signifie que l'instance de décision souveraine est le conseil communautaire de la CCBE. Il est donc important de rappeler, la nature de la CCBE, sa gouvernance, les conditions dans lesquelles se prennent les décisions, son organisation administrative et enfin son projet de territoire (politique).

b.1 Son territoire en bref

La CCBE est créée en 1993. Elle regroupe aujourd'hui 14 communes avec une population totale qui dépasse à peine les 22 000 habitants pour une superficie supérieure à 154 Km². La densité y est par conséquent, très faible (143 hab/km²), ce qui lui confère une identité plutôt rurale et un relief diversifié avec notamment 2 grandes plaines (Bièvre et Liers), des collines, des forêts, des sous-bois, des étangs… Ce qui offre à ses habitants un cadre de vie privilégié.

D'un point de vue économique, la CCBE est multipolaire, car bien que 3 communes disposent d'une population supérieure à 3000 habitants, aucune d'entre elles ne polarise une part significative de la vie économique du territoire communautaire, il n' y pas de ville centre, ni de bassins d'emplois d'envergure.
En effet, situé au cœur de l'Isère, à égale distance des 2 grosses métropoles que sont Grenoble et Lyon, entouré par 3 autres établissements Publiques de coopération Intercommunale (EPCI) d'envergures et enfin traversée par l'autoroute A43, les actifs sont nombreux a aller travailler en dehors du territoire communautaire, et ce malgré un développement économique en hausse.
Pourtant, les élus ont souhaité scinder le territoire pour envisager au fil du temps le déploiement homogène des services. L'observation du flux migratoire quotidien de la population de la CCBE a pemis ainsi de distinguer 3 bassins de vie cohérents :

- le nord caractérisé par 4 petites communes très rurales, (2322 habitants) : Bizonnes, Eydoches, Flachères et Saint Didier de Bizonnes ;
- Le centre composé de 7 communes (12306 habitants) : Apprieu, Bevenais, Burcin, Châbons, Colombe, Le Grand Lemps et Oyeu ;
- Le sud composé de 3 communes (7332 habitants) : Beaucroissant, Izeaux et Renage.

b.2 Son organisation politique

b.2.1 : Les compétences

La CCBE exerce les compétences[1] qui lui sont déléguées par ses 14 communes membres. Parmi elles, 2 sont obligatoires [2] et 9 sont optionnelles ou facultatives.

Les compétences obligatoires

- L'aménagement de l'espace
- Le développement économique

Les compétences optionnelles

- Le logement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La lecture publique
- Le développement social , la compétence qui fait autorité et qui suppose une politique sur toutes les questions relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, la lecture publique et la culture.

Les compétences facultatives

- Les réserves foncières
- Les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication
- L'assainissement non collectif
- Les communications électroniques
- Les transports

Parce que l'EPCI a été créé très tôt (1ere loi Pasqua) et parce qu'il n'a subi que très peu de changement au fil de ces années (aucune fusion), les compétences ont été mutualisées de façon cohérente avec le souci de déployer une politique intercommunale et coopérative équilibrée. Ainsi, après 27 ans d'existence, la CCBE dispose au regard du nombre d'habitants de nombreux services uniformément répartis sur son territoire.

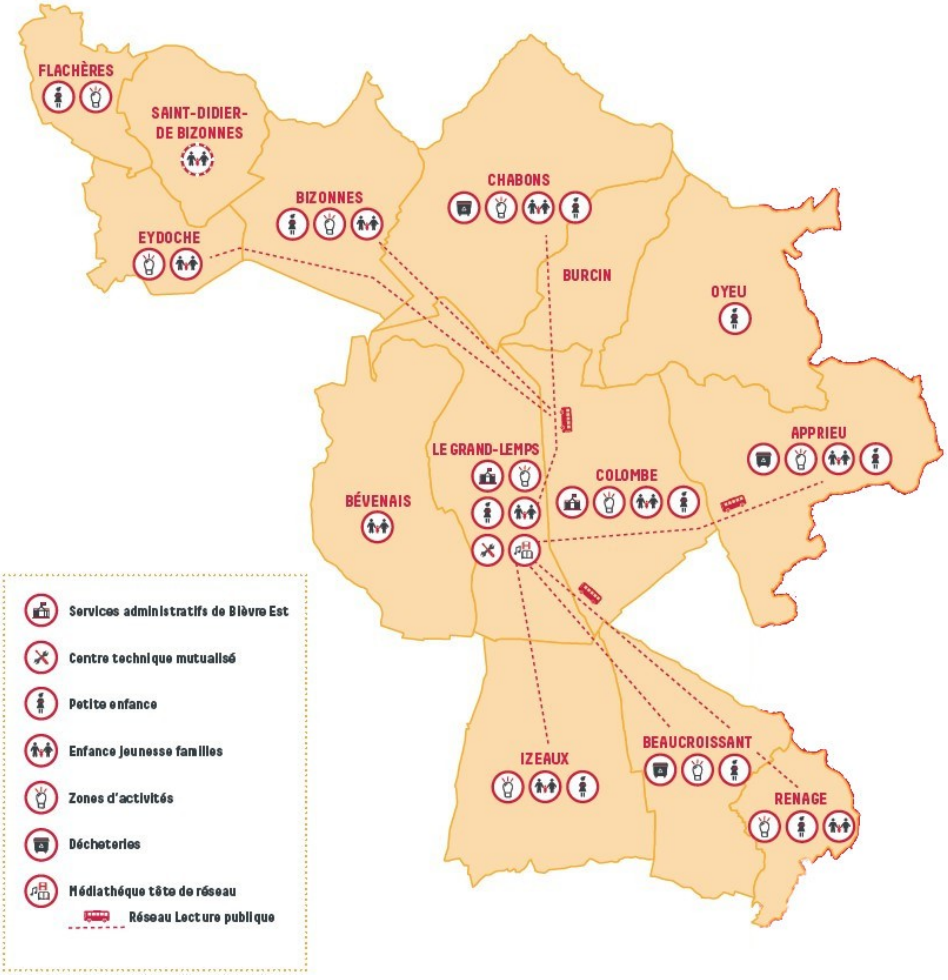

1 Aptitudes publique permettant a une autorité d'effectuer certains actes
2 Issues de la loi le NOTRe 2015

b.2.2 Sa gouvernance

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019) impose à tous les EPCI d'élaborer un pacte de gouvernance entre la communauté de communes et ses communes membres. La CCBE a voté le 14 septembre 2020 son pacte de gouvernance, ce dernier prévoit toutes les instances et les conditions dans lesquelles se prennent les décisions de la CCBE - (annexes 03 et 04)

Les instances formelles de la CCBE sont les suivantes :

- **Le conseil communautaire** est l'instance de délibération et de validation de tous les sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE. Il est composé de 42 membres, représentant les communes de son territoire.

- **Le président**, Mr Valtat Roger, conseiller municipal de la commune de Colombe a été élu lors du conseil communautaire du 8 juin 2021 pour un second mandat. Parmi ses prérogatives, il :
  - préside de droit le bureau et l'ensemble des commissions ;
  - est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la CCBE ;
  - chargé de l'administration ;
  - chef des services de la collectivité.

Le conseil communautaire du 8 juin 2021 lui a attribué une délégation pour décider sur un certain nombre de sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE. Il peut lui-même les déléguer à un des 7 vice-présidents ainsi qu'au DGS ou à un des 6 directeurs de pôle (annexe 05).

- **Le bureau** est l'organe exécutif de la communauté de communes. Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rend compte des travaux du bureau. Il est constitué de 14 membres (1 conseiller municipal / commune) :
  - le Président ;
  - 7 vice-présidents tous délégués, en charge d'une thématique qui relève directement d'une compétence de la CCBE ou d'un secteur d'activité interne à la CCBE, parmi elle :
    - Administration générale et optimisation des ressources
    - Finances et politiques contractuelles
    - Cohésion sociale et animation du territoire, présidé par le VP mr Roybon Dominique. La CSAT est également le nom du pôle administratif qui comprend tous les services permettant de déployer la politique du développement social notamment les services petite enfance, enfance-jeunesse-famille (EJF), lecture publique et culture.
    - Attractivité du territoire
    - Planification du territoire et cycle de l'eau
    - Urbanisme, PLUi
    - Patrimoine, cadre de vie, environnement
  - 5 conseillers tous délégués, en charge d'une thématique qui relève d'une compétence facultative de la CCBE ;
    - Lecture publique et Ticket culture ;
    - Agriculture, Forêt ;
    - Tourisme ;
    - Mobilités ;
    - Ordures ménagères ;
  - 1 conseiller sans délégation

Depuis le conseil communautaire du 8 juin 2021, le bureau dispose d'une délégation pour décider sur un certain nombre de sujets qui relèvent des compétences exercées par la CCBE (annexe 06).

- **Le comité de présidence** est présidée par le président de la CCBE, il est composé des vice-présidents, du DGS et des directeurs concernés par les sujets présentés. Il ne permet pas de décider, mais de préparer, il est l'instance :
  - de partage d'informations sur l'avancée des politiques et projets communautaires,
  - de recueil du sentiment des VP,
  - d'arbitrage et d'orientations,
  - de préparation du Bureau Communautaire

- **La conférence intercommunale des maires** est une instance de préparation des décisions politiques de la CCBE et de présentation d'informations sur des sujets thématiques et transversaux nécessitant la présence de l'ensemble des maires. Elle est composée des Maires des 14 communes et des membres du bureau communautaire.

- **Les commissions thématiques** sont présidées par le ou les vice-présidents concernés par la thématique. Elles sont composées d'élus communautaires et d'élus municipaux non communautaires, dans la limite de deux élus par commune. Chaque commission est ainsi composée d'un maximum de 28 membres.
  Elles ne sont pas dotées de pouvoir décisionnels, mais ont plutôt pour fonction d'être un lieu de débats permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets. Elles doivent aussi garantir la cohérence de l'action de la CCBE, qu'elle soit politique, financière, ou relative aux moyens ou aux usagers des services intercommunaux. Elles font également le relais d'information entre le niveau communal et intercommunal. Il existe 5 commissions à la CCBE qui intègrent tous les thèmes issus des 11 compétences qu'exercent la CCBE

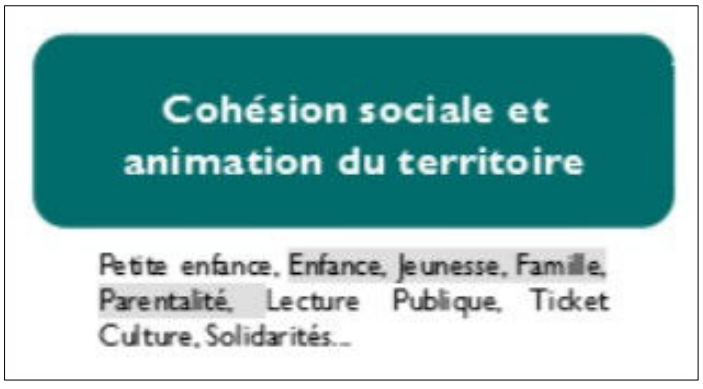

Ce qu'il faut retenir :

La CCBE a une identité plutôt rurale avec un cadre de vie privilégié pour ses habitants. Aucune ville ne polarise l'essentiel de la vie économique du territoire, les actifs travaillent essentiellement en dehors.
Au regard des compétences qui lui sont déléguées et de sa faible densité, les services sont très significatifs et déployés avec cohérence afin de réduire au plus la distance.
Parmi elles, le développement social qui suppose une politique sur toutes les questions relatives à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, la lecture publique et la culture. Depuis 2011, elle a la responsabilité d'assurer le fonctionnement des équipements socioculturels du territoire et la gestion de ses personnels.
La gouvernance et les décisions se prennent à l'échelle intercommunale dans le cadre des instances institutionnelles formelles rappelées dans le pacte de gouvernance, mais aussi des règles statutaires de la fonction territoriale. Le pôle cohésion sociale et animation du territoire (CSAT), présidé par le vice-président mr Roybon intègre l'organigramme des équipements socioculturels et par conséquent les liens hiérarchiques.
Les commissions constituées d'élus issus des 14 communes du territoire, ainsi que les collectifs directement issus des centres socioculturels sont des instances d'échanges et de débat permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets.
Les bureaux de l'espace de vie sociale sont situé sur le bassin Nord de la CCBE à St Didier de Bizonnes.

b.3. Son projet territoire décennal

Malgré les atouts précédemment observés, la CCBE doit aussi être vigilante et faire face à un certain nombre de défis qui s'inscrivent dans la durée ou d'autres qui peuvent se présenter au fil du temps. Dans les 2 cas, cela impose aux décideurs de disposer d'un observatoire continu et d'un outil efficace pour faciliter une évolution cohérente du territoire, mais aussi adaptée aux enjeux de l'évolution de la société française.
Parmi les points de vigilance propre au profil du territoire de Bièvre Est, ceux qui conditionnent largement les grandes orientations politiques, il y a le vieillissement de la population, les difficultés liées à la mobilité des habitants, l'évasion des actifs, les dépenses de consommation courante, la transition énergétique du territoire, la flambée du foncier ou encore l'étalement urbain…
Ainsi, pour construire une vision commune de l'avenir du territoire de Bièvre Est et anticiper au mieux ces enjeux, les élus locaux (communautaires et communaux) élaborent ensemble un projet de territoire décennal qui repose entièrement sur leurs mobilisations et sur des choix stratégiques qui relèvent de leurs clairvoyances. Il se réalise dans le cadre d'une démarche qui doit permettre d'observer le territoire en mouvement (phase de diagnostic), de définir les enjeux prioritaires, de fixer collectivement les grandes orientations, de définir des objectifs stratégiques et enfin de proposer un échéancier sur 10 ans (annexe 07).

b.3.1 Le projet de territoire 2010-2020

Le premier projet de territoire a été adopté en juillet 2010, il a été un événement pour la CCBE, car 17 ans après sa naissance, il marquait une volonté politique forte de fédérer davantage les communes autour d'une intercommunalité plus marquée. Arrivé à terme récemment, il aura en effet largement participé à des logiques de mutualisation et ainsi optimiser des services aux publics. C'est notamment durant cette période (2011) que la CCBE se sera vu confier la compétence développement social avec notamment le transfert des équipements socioculturels et petite enfance des communes vers la CCBE.

Relatif au développement social, l'enjeu N°4 prévoyait : « Renforcer l'offre d'équipements et de services et imaginer un déploiement des services adapté aux spécificités du territoire »
Parmi les objectifs stratégiques, 2 concernés directement le service EJF

- **Développer les équipements et services en faveur de l'enfance et de la jeunesse**

Critères	Indicateurs	2010	2020
Compétence	Prise de compétence	Non	Oui (1er janvier 2011)
Équipements	Type d'équipements	Centre socioculturel	Centre socioculturel
	Nb d'équipement	2	2 + 1 EVS
Moyens	Financiers : budget enfance, jeunesse, famille	Dépenses : 430 000 € Recettes : 640 000 €	Dépenses : 1 200 000 € Recettes : 600 000 €
	Financiers : budget enfance (centres aérés)	Dépenses : 260 000 € Recettes : 210 000 €	Dépenses : 400 000 € Recettes : 300 000 €

- **Développer les équipements et services en faveur de la famille**

Critères	Indicateurs	2010	2020
Compétence	Prise de compétence	Non	Oui (1er janvier 2011)
Equipements	Type d'équipement	Non	LAEP
	Nb d'équipement	0	2
Evénements phares enfance / famille	Nb	1	2

Moyens mis en œuvre :

- Le passage d'un mode de gestion communal à intercommunal ;
- L'ouverture d'un espace de vie sociale sur le nord du territoire avec la création de 4 postes ;
- L'augmentation des amplitudes d'ouverture des accueils de loisirs enfants (ALE)
- L'ouverture permanente de 5 ALE les mercredi et les vacances + 1 site à Izeaux ouvert en juillet
- De nouveaux moyens humains : passage de 1 mi-temps à 1 temps plein au CSC de Renage
- La pérennisation de l'évènement Renageois « la 15aine contre les discriminations »
- La création d'un évènement lempsiquois « Renc'arts de rue » en 2013 (7ème édition en juin 2019)

b.3.2 Le projet de territoire 2020-2030

La démarche permettant la réflexion et la formalisation du projet politique du territoire de la CCBE en application aujourd'hui, s'est déroulée durant l'année 2019. Elle s'est réalisée dans le cadre d'un travail collaboratif permettant à une cinquantaine d'élus de s'exprimer soit par consultation (enquête) soit à l'occasion de séminaires.

Réalisé par un organisme extérieur à la CCBE, un diagnostic très complet aura permis aux élus d'observer l'évolution d'un grand nombre de thématiques sur leur territoire et ainsi l'appréhender dans sa globalité. Il aura mis en évidence des réalités vécues au quotidien par les habitants permettant de mesurer les besoins et la qualité de l'offre ...
C'est cette première phase qui aura permis de définir 7 enjeux pour l'avenir du territoire de la CCBE. La réussite de ces défis (les grandes orientations) est conditionnée par une dynamique d'actions qui intègre des objectifs sous entendus. Ainsi, à l'aube du renouvellement de son projet, l'EVS doit intégrer ces orientations afin de décliner un plan d'action cohérent, donc en adéquation avec le projet de territoire.

b.3.3 Les enjeux de la CCBE [3]

Enjeu 1 : Protéger l'environnement, la priorité n°1

- Changer de modèle énergétique et travailler à une transition énergétique, comprenant l'élaboration d'un PCAET comme outil de cette transition ;
- Créer une animation locale sur les questions énergétiques ;
- Elaborer un programme de rénovation thermique du bâti ;
- Améliorer les performances de tri ;
- Développer l'économie circulaire.

Enjeu 2 : Développer l'emploi : une priorité historique

- Poursuivre le développement de l'Espace économique Bièvre-Dauphine ;
- Aider au maintien des services et commerces dans les centre-bourgs ;
- Développer l'économie présentielle (commerce, service à la personne et tourisme) ;
- Prendre en compte l'agriculture et la forêt, développer des filières alimentaires courtes ;
- Intensifier la stratégie « identité et équilibre ».

Enjeu 3 : La mobilité : une priorité partagée

- Développer des actions et animations en faveur de nouveaux modes alternatifs (auto-partage, vélo électrique, co-voiturage) afin de pallier les points faibles du transport en commun ;
- Adhérer à une autorité organisatrice des mobilités (AOM), structure unique de gestion de la mobilité iséroise ;
- Aménager des itinéraires cycles et piétons pour faciliter le déplacement entre les communes du territoire, vers Bièvre Dauphine et créer un maillage du territoire avec les intercommunalités limitrophes.

Enjeu 4 : Optimiser les ressources à l'échelle du territoire

- Finaliser un Pacte Financier et Fiscal ;
- Renforcer les mutualisations ;
- Mettre en débat des solutions structurantes : communes nouvelles par bassin, administration locale unique…

Enjeu 5 : Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire

- Déployer une politique en faveur des personnes âgées ;
- Développer des maisons de services au public devenues maisons France services (MFS) ;
- Déployer une politique en faveur des jeunes ;
- Anticiper la désertification médicale.

Enjeu 6 : Renforcer les coopérations inter-territoriales

- Renforcer les coopérations inter-territoriales en matière de mobilité, d'économie, d'agriculture et de forêt

Enjeu 7 : Poursuivre l'appropriation de l'outil intercommunal

- Améliorer la relation avec les communes
- Optimiser la gouvernance ;
- Améliorer la communication (interne et externe)

3***Par ordre de priorité, avec la*** *déclinaison d'objectifs sélectionnés au regard de leur faisabilité au sein d'un équipement SC*

Ce qu'il faut retenir :

Le projet de territoire précédent aura permis un développement très significatif des services et particulièrement sur le pôle développement social avec notamment

- L'ouverture d'un espace de vie sociale en 2018 ;
- Le déploiement des accueils de loisirs enfants et
- La pérénisation des évènements annuels dans le cadre de l'animation globale.

Pour le pôle développement social, l'enjeu pour la prochaine décénnie sera de stabiliser les services aujourd'hui en place, mais également inscrire l'activité des centres socioculturels dans le sens des défis que les élus ont définis. Parmi eux,

- Participer à la transition écologique ;
- Participer à la mise en place de la maison France services (MFS), prévue au Grand Lemps ;
- Poursuivre une politique en faveur des jeunes ;

C. L'Espace de vie sociale

L'Espace de Vie Sociale Nord a été agréé par la CAF de l'Isère très récemment, en décembre 2018.
Si sa démarche de renouvellement se réalise si tôt, c'est pour permettre une harmonisation avec celles des autres équipements socioculturels du territoire et ainsi déployer toutes les ressources du service enfance - jeunesse - famille pour une démarche commune à tous ses agents (ancrages, évaluations, diagnostics, formalisations des grands axes…).

L'Espace de Vie Sociale Nord ne dispose d'aucunes d'infrastructure lui permettant d'accueillir du public, seuls des bureaux situés dans la mairie de Saint Didier de Bizonnes permettent aux agents d'assurer la partie administrative de leurs missions. Cette réalité impose un caractère « itinérant » aux activités de l'EVS, ce qui suppose une animation de la vie locale dans des locaux communaux soumis à des règles conventionnelles.

Le territoire sur lequel se déploie son activité appartient à la région du Bas-Dauphiné dans le Nord-Isère et au canton du Grand-Lemps, ultra rural, il fait parti du secteur dit « des Terres Froides ». *Au sein de la CCBE, nous l'avons* nommé le « bassin de vie nord », car les communes qui le composent se trouvent au nord de la collectivité : Saint-Didier-de-Bizonnes, Eydoche, Flachères et Bizonnes.

L'EVS Nord est composé de 5 agents soit 2,9 ETP :

- Une chargée de développement (responsable EVS) : 0,7 ETP
- Une référente famille : 0,3 ETP (occupé par la chargé de dév.)
- Une référente famille : 0,2 ETP
- Un animateur Jeunesse : 0,7 ETP
- Un animateur enfance (directeurs des ALE) : 0,8 ETP
- Une agente d'entretien : 0,2 ETP

Ce qu'il faut retenir :
L'EVS Nord est réçent. Il déploie son activité sur un bassin de vie très rural, constitué de 4 communes et concernent 2000 habitants.
L'équipe est constituée de 5 agents pour 2,9 ETP.

II- ÉVALUATION

A. Les missions des centres sociaux

a.1. Rappel du cadre de référence

La circulaire de la CNAF - annexe 1 définie les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale. Un équipement de ce type doit répondre à 2 missions principales :

- Être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle,
- Être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Auxquelles s'ajoutent 5 missions complémentaires :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers habitants, des familles et des groupes ou des associations ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnelles et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'interventions prioritaires.

B. Évaluation du projet de l'EVS Nord

b.1 Au regard des actions du projet

La réflexion menée dans le cadre du dernier renouvellement de projet a permis de définir l'arbre à objectifs suivants :

Finalité : Un espace de vie pour tous, ancré dans les réalités sociales et culturelles du territoire et supervisé par un conseil de maison (Collectif nord)	
ORIENTATIONS	**Objectifs opérationnels**
Identifier et animer un lieu ressource pour tous les habitants capable de rassembler et de coordonner les actions et informations sociales et culturelles du bassin et plus largement.	Organiser la visibilité de l'EVS et de son action auprès des habitants et des partenaires
	Maçonner avec les habitants, les acteurs locaux, les partenaires et les élus.
	Aménager les espaces à destination de tous les publics en offrant la possibilité de se réunir
Motiver et soutenir les actions porteuses de lien social participant à la sortie de l'isolement engendrée par l'étendue du territoire.	Poursuivre le déploiement d'actions sur toutes les communes
	Laisser la place et encourager les projets habitants
	Organiser des temps forts
Répondre aux besoins de la population en matière de parentalité.	Récupérer annuellement la paroles des familles du bassin de vie
	Analyser et faire remonter les informations jusqu'au conseil de maison
	Mettre en place et animer le projet parentalité du bassin de vie
Apporter une attention particulière aux jeunes du bassin de vie; acteurs potentiels du développement social local demain.	Récupérer annuellement la paroles des jeunes du bassin de vie
	Analyser et faire remonter les informations jusqu'au conseil de maison
	Mettre en place et animer le projet jeunesse du bassin de vie

b.1.1 Évaluation et analyse de l'axe A

Identifier et animer un lieu ressource pour tous les habitants capable de rassembler et de coordonner les actions et informations sociales et culturelles du bassin et plus largement.

pour rappel :

Atteint	Partiellement atteint	Non atteint

Organiser la visibilité de l'EVS et de son action auprès des habitants et des partenaires			
Maçonner avec les habitants, les acteurs locaux, les partenaires et les élus.			
Aménager les espaces à destination de tous les publics en offrant la possibilité de se réunir			

Cette orientation laisse présager la naissance d'un équipement capable de la faire vivre. En étant très pragmatique, nous pourrions dire que cette intention n'est pas atteinte. Toutefois, en observant de plus près ses objectifs opérationnels, nous pouvons constater que, malgré le manque indéniable d'un lieu pour rassembler et coordonner les actions et les informations sociales et culturelles du bassin, le travail de l'équipe, sur le terrain participe à sa réalisation.
La visibilité est et restera un travail inachevé à chaque évaluation. En effet, l'action sociale mérite une multitude d'initiatives pour exister aux yeux de tous. Ces deux années d'exercices sont peu représentatives et beaucoup trop courtes pour permettre une évaluation réaliste. La mise en route et ces quelques mois de tâtonnement puis les élections municipales, suivies par la crise sanitaire qui nous a considérablement éloigné des habitants, n'ont fait que freiner nos intentions. Mais l'équipe s'est toutefois mobilisée et a continué d'innover.
Des nouveaux outils ont rejoint l'équipe, comme une chaîne YouTube et un vélo.
Les bureaux actuellement occupés ne permettent pas l'accueil du public, mais une signalétique extérieure permettrait à minima d'être identifié et de susciter l'intérêt ou l'interrogation. Le ravalement de la façade n'a pas permis encore cette appropriation.
Pour maçonner avec les habitants, les élus et les partenaires, il existe 2 instances. Le collectif nord, futur conseil de maison qui ne demande qu'à poursuivre son travail. Quant aux partenaires, nous les retrouvons également lors des tables rondes entre acteurs éducatifs et sociaux. Les CCAS y ont leur place.
Pour l'aménagement des espaces, une chose est évidente, notre itinérance fait la force de notre action. Toutefois, elle a ses limites. En effet, dans des temps cléments à l'organisation de temps festifs dans nos salles communales, les communes louent leurs salles et cette location leur permet d'envisager sereinement l'entretien de leurs bâtiments. Ainsi, les particuliers sont prioritaires. Là encore, se permettre l'appropriation d'une salle, pensée avec et pour les habitants est nécessaire à l'action de l'Espace de Vie Sociale

Perspectives :

- Garder l'orientation telle qu'elle et poursuivre le travail autour de la naissance d'un équipement
- Disposer des stickers pour le vélo, la carriole et le bâtiment abritant les bureaux
- Idem pour le minibus.
- Prévoir et planifier des temps pour « aller vers » qui seront à la fois utiles à la démocratisation du projet et à la connaissance de l'équipe, mais aussi pour interroger les habitants sur la connaissance de l'équipement, les manques et les besoins.
- Pour maçonner avec les habitants, les acteurs locaux, les partenaires, les élus... le collectif nord est une belle instance. Celle-ci par le biais de la naissance de l'équipement envisageait fortement l'impli-

cation locale. Le collectif se projetait sur l'organisation d'ateliers, des chantiers participatifs, des tables rondes…. Cette intention fait partie du cahier des charges de la construction de l'EVS.

b.1.2 Évaluation et analyse de l'axe B

Motiver et soutenir les actions porteuses de lien social participant à la sortie de l'isolement engendrée par l'étendue du territoire.

Poursuivre le déploiement d'actions sur toutes les communes			
Laisser la place et encourager les projets habitants			
Organiser des temps forts			

Depuis le début de l'action, territorialisée en bassin de vie, les agents mobilisés se sont efforcés à proposer leurs actions sur les 4 communes. Cela continue. Bizonnes avec le LEAP et l'AL jeune à la salle des associations, le cinéma à Bizonnes et Saint Didier de Bizonnes, les ateliers du RAM à Flachères, l'ALE à Eydoche et toutes les actions familles qui s'organisent en itinérances sur les villages.
Ces deux années d'exercice du projet ne sont pas représentatives de la mise en action de la participation habitante. Le collectif ciné est une instance de rencontre et de choix autour d'un projet. Aucun temps fort n'est né d'habitants. Nous sommes toujours dans une phase de démocratisation de l'action. L'équipe fait connaissance encore avec les habitants ou plutôt l'inverse. L'idée d'innover avec de nouvelles propositions d'outils comme le budget participatif est à étudier avec les nouveaux élus.
Dans sa globalité, l'objectif vit au quotidien. La mise en place d'actions pour créer la rencontre se fait. Les initiatives d'habitants ne sont pas représentées.

Perspectives :

- Envisager de la formation collective autour de l'innovation sociale, la participation habitante et l'aller vers.
- Motiver l'appropriation de nouveaux outils de participation et profiter de la mise en chantier du futur équipement pour créer la participation et l'appropriation du nouvel équipement.
- Ré-envisager la création de temps forts comme une fête de l'EVS.
- Garder les soirées jeux comme support à la rencontre de nouvelles familles et pour poursuivre la démocratisation de l'action.
- Poursuivre le souhait du collectif ciné d'aller vers un collectif « exigeant » pour lui-même en visionnant ensemble des films d'art et d'essai non prévu dans la programmation. Ce nouvel axe du collectif pourrait satisfaire d'autres habitants.

b.1.3 Évaluation et analyse de l'axe C

Répondre aux besoins de la population en matière de parentalité.

Récupérer annuellement la paroles des familles du bassin de vie			
Analyser et faire remonter les informations jusqu'au conseil de maison			
Mettre en place et animer le projet parentalité du bassin de vie			

Parce que la famille est représentative du territoire et que l'histoire du développement social sur Bièvre Est est portée par deux équipements labellisés Centre Social, nous axons également le travail de l'équipe et plus précisément de l'animatrice famille autour de ce public. En 2019, l'animatrice était présente à hauteur de 7h

semaine et en 2020 à 17h30. A chaque année son agent donc, une nouvelle appropriation du projet, du territoire et de ses problématiques
Des actions autour de la parentalité se sont organisées en lien avec les problématiques mises en évidence par les professionnels, les partenaires et les familles elles-mêmes. La table ronde entre acteurs éducatifs et sociaux est une instance d'échanges et réflexion qui permettent la mise en place d'actions.

Perspectives :

- Créer un projet famille BE ou EVS avec les élus, les habitants, les partenaires ;
- Poursuivre cette orientation ;
- Créer un échéancier et une boite à outils pour l'interrogation des familles ;
  (Attention aux limites liées au temps partiel)

b.1.4 Évaluation et analyse de l'axe D

Apporter une attention particulière aux jeunes du bassin de vie; acteurs potentiels du développement social local demain

Récupérer annuellement la paroles des jeunes du bassin de vie			
Analyser et faire remonter les informations jusqu'au conseil de maison			
Mettre en place et animer le projet jeunesse du bassin de vie			

Malgré les efforts pour poursuivre l'accompagnement des jeunes qui rentrent au lycée (15-17 ans) ils sont peu représentatifs du public ciblé par l'action.
L'approche actuelle reste la proposition d'actions diversifiées, régulières et fréquentes pour faire connaissance, tisser un lien de confiance, afin d'être proches du public et devenir une ressource.
Les retours de l'enquête territoriale jeunesse ne sont pas tous en adéquation avec les besoins des jeunes fréquentant l'ALJ du bassin de vie.
Un public constant et assidu. Des liens tissés avec leurs familles. Une action et un animateur identifié par les élus. Des constats locaux partagés sur les besoins.

Perspectives :

- Développer un "espace jeunes", type PIJ comme lieu ressource d'information et de prévention. Au sein du futur équipement prévoir un espace personnalisé/personnalisable destiné à ce public ;
- Trouver d'autres moyens pour « aller vers » (arrêt de bus, lieu de rendez-vous… ou différents moments) afin d'aller vers les jeunes pas encore «touchés» (lycées, jeunes non inscrits, nouveaux arrivants) ;
- Recueillir la parole habitante (jeunes, mais aussi familles/habitants) pour affiner le diagnostique, mieux connaître les problématiques, mieux se faire connaître ;
- S'appuyer sur la volonté politique (liée au diag jeunesse) pour faire évoluer l'action jeune de l'EVS et plus largement de BE et le cas échéant redéfinir les missions de l'animateur jeunesse nord. Attention temps non-complet.

Ce qu'il faut retenir : L'évaluation du projet social de l'EVS Nord ne repose que sur 3 années

A - Identifier et animer un lieu ressource pour tous les habitants capable de rassembler et de coordonner les actions et informations sociales et culturelles du bassin et plus largement.

- Le collectif nord, futur conseil de maison ;
- Pas d'infrastructure en capacité d'accueillir l'EVS à ce jour et la crise sanitaire a ralenti la dynamique du collectif Nord porteur de ce projet ;
- L'itinérance est une force ;
- Mais l'itinérance a ses limites, sans infrastructure, indépendante des communes (notamment une salle festive), l'EVS n'est pas prioritaire pour organiser ses évènements ;
- La signalétique des bureaux permet à minima (sans accueil du public) d'être repéré et de susciter l'intérêt ;
- La coordination des actions se réalise, mais le manque de visibilité limite l'évolution des animations à la vie locale ;
- Des nouveaux outils a la disposition de l'équipe : chaîne YouTube / vélo ;

Perspectives :

- Poursuivre le travail autour de la naissance d'un équipement ;
- Poursuivre le travail de maçonnage avec le collectif Nord (ateliers, chantiers participatifs, des tables rondes….) ;
- Améliorer la signalétique (accoler des stickers pour véhicules roulants et les bureaux) ;
- Prévoir et planifier des temps pour « aller vers » nos publics.

B - Motiver et soutenir les actions porteuses de lien social participant à la sortie de l'isolement engendrée par l'étendue du territoire.

- La mise en place d'actions pour créer la rencontre se réalise ;
- Des actions proposées sur les 4 communes ;
- Le collectif ciné est une instance de rencontre et de choix autour du projet EVS ;
- Encore dans une phase de démocratisation de l'action (2 ans, trop court pour évaluer) donc
- Actuellement, aucun temps fort n'est le fruit d'une initiative habitante ;
- L'équipe fait encore connaissance avec les habitants et inversement.

Perspectives :

- Proposer des formations collectives autour de l'innovation sociale, la participation habitante et l'aller vers ;
- Permettre à l'équipe de s'approprier de nouveaux outils de participation n du nouvel équipement ;
- Créer un temps forts comme une fête de l'EVS ;
- Garder les soirées jeux comme support à la rencontre ;
- Ouvrir la programmation de l'action ciné vers d'autres profils de films.

C- Répondre aux besoins de la population en matière de parentalité

- Turn-over de la référente famille ;
- Des actions limitées (à la hauteur du temps de travail de la RF)
- Une instance d'échanges et réflexions qui permet la mise en place d'actions.

Perspectives :

- Créer un projet famille BE ou EVS avec les élus, les habitants, les partenaires
- Créer un échéancier et une boite à outils pour l'interrogation des familles

D - Apporter une attention particulière aux jeunes du bassin de vie

- Un public 11-14ans constant et assidu avec des besoins spécifiques ;
- Des liens tissés avec leurs familles.
- Une action et un animateur identifié par les élus ;
- Les15-17 ans participent peu aux actions de l'EVS malgré des propositions significatives ;

Perspectives :

- Développer un "espace jeunes", type PIJ
- Trouver d'autres moyens pour « aller vers »
- Recueillir la parole habitante (jeunes, mais aussi familles/habitants) pour affiner le diagnostique ;

b.2 Evaluation au regard de la circulaire CNAF

La circulaire CNAF N°2012-013 est le texte de référence pour l'ensemble des structures de « l'animation de la vie sociale » dont les centres socioculturels font partie.
2 missions d'intérêt général :

- Être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- Être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Et assumer d'autres **missions complémentaires** :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute ;
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés ;
- Développer des actions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation habitante ;
- Favoriser la concertation et la coordination avec les partenaires.

Et enfin, mettre en place **un projet « familles »** sur son territoire d'intervention qui doit coordonner et développer **des actions et services de soutien à la parentalité.**

Les 4 axes définis au regard de la circulaire CNAF

- L'EVS, un équipement de proximité à vocation sociale globale ;
- Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnel ;
- Un lieu d'animation de la vie sociale ;
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

b.2.1 L'EVS, un équipement de proximité à vocation sociale globale

L'EVS est un projet à vocation sociale globale. Il lui manque un équipement. La naissance de ce futur équipement, doit, dès sa conception être inclusif pour lui donner la chance d'être l'espace du plus grand nombre et correspondre aux attentes de ses futurs utilisateurs.

b.2.2 Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnel

L'EVS favorise la rencontre et la mise en relation entre les habitants des 4 villages. Avoir un lieu permanent permettrait l'identification d'un nouvel espace pour la famille et favoriserait la rencontre entre générations.

b.2.3 Un lieu d'animation de la vie sociale

Le tissu associatif est très pauvre sur le bassin de vie. 2 communes sur les quatre disposent d'un comité des fêtes. Les sous des écoles sont des acteurs dynamiques. Le nouvel équipement de l'EVS permettrait de développer l'animation sociale. Ensuite, de nouvelles actions pourraient s'organiser, et même de nouvelles associations se créer.

b.2.4 Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

Une belle dynamique à l'initiative de l'EVS a vu le jour ces 3 dernières années. Le collectif partenaire et à redynamiser pour permettre de maintenir ce lien nécessaire à l'émergence de projets concertés.

b.3 Évaluation au regard du projet politique

La communauté de communes de Bièvre Est dispose de la compétence dite « Animation sociale d'intérêt communautaire » depuis janvier 2011, né de la volonté des élus de structurer un véritable service à la population au regard des besoins et des attentes de la dynamique démographique.
Le projet politique a été rédigé en 2015 par un collectif composé d'élus et d'agents des services PE et EJF.
Il a pour vocation de définir la stratégie du pôle développement social.

Les 5 axes définis au regard du projet politique

- Axe 1 - Inscrire le développement social au cœur de l'EVS
- Axe 2 - L'EVS contribue à faire de Bièvre Est un moteur du développement social local
- Axe 3 - L'EVS prend en compte les caractéristiques de son territoire ;
- Axe 4 - L'EVS répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolée ;
- Axe 5 - L'EVS mobilise les acteurs de son territoire et plus largement ;

b.3.1 Inscrire le développement social au cœur de l'EVS

Via son projet, l'équipe de l'EVS a su initier une démarche de développement social local. Avoir un équipement permettra l'accueil physique des populations.

Il faudra:

- peaufiner la démarche de DSL, par la formation des équipes pour lui apporter plus d'assurance et asseoir cette pratique.
- faire de l'implication des habitants dans la construction de leur futur équipement, une stratégie de participation habitante naturelle et réussie.

b.3.2 L'EVS contribue à faire de Bièvre Est un moteur du développement social local

La dynamique de l'EVS est un exemple de mise en œuvre du DSL sur Bièvre Est.

Il faudra :

- redynamiser le collectif Nord, les repar'tenaires et le collectif partenaire.
- s'imposer une discipline de récupération des données chiffrées, mais aussi vécues du bassin de vie annuellement. (questionnaires, porteur de parole, micro-trottoir, entretiens individuels avec les habitants et les élus…)
- un nouveau partenariat avec le collège de Champier est à construire.

b.3.3 L'EVS prend en compte les caractéristiques de son territoire

Les caractéristiques du territoire ont été prises en considération. L'EVS a donné une meilleure visibilité du champ d'action de la collectivité au sujet du développement social grâce à son rayonnement de proximité.

Il faudra :

- faire de la naissance de l'équipement une priorité
- poursuivre le déploiement d'action sur l'ensemble des Communes du Bassin de vie et cela même si l'équipement sort de terre.

b.3.4 L'EVS répond aux besoins des familles, des jeunes et des personnes isolées

Pour poursuivre la démocratisation de l'action L'EVS et prendre en considération plus largement les habitants et leurs besoins, il faudra :

- s'imposer une discipline pour la prise en considération des populations en interrogeant plus fréquemment nos pratiques par des questionnaires et/ou des temps forts comme le porteur de paroles, des micro-trottoir…

b.3.5 L'EVS mobilise les acteurs de son territoire et plus largement ;

Poursuivre ainsi, mais il faudra :

- redynamiser le collectif Nord, les repar'tenaires et le collectif partenaire.
- créer un lien plus étroit avec le CMS en organisant avec régularité des rencontres.

Ce qu'il faut retenir au regard de la circulaire CNAF et du projet politique :

Ces 3 années d 'exercice, sont assez représentatives du potentiel de l'équipe, du territoire et de la motivation des partenaires et des habitants à voir s'opérer des changements en milieu rural.
Pour redynamiser l'action de l'EVS et l'investissement de chacun des acteurs, mais aussi dans l'idée d'asseoir d'avantages les missions essentielles qui lui sont confiées **l'EVS a besoin d'un équipement.**

Cette dernière année (période de crise sanitaire) a mis à mal la dynamique engagée sur le territoire. 2020 aura affaibli les équipes et le projet de par la crise mais aussi via les changements politiques en interne à la collectivité.

Toutes les bases établies durant les années d'exercice du projet permettent toutefois d'envisager l'avenir avec conviction et assurance.
Pour relancer les dynamiques il serai intéressant de garder en mémoire la souplesse et la marge de manœuvre nécessaires aux équipes pour l'organisation de la participation habitante et la réponse aux problématiques mises en évidence au fil de l'eau.
La fiche action « projets fédérateurs » est une piste à garder et/ou faire évoluer. Penser le projet famille sur le même modèle permettrait cette réactivité nécessaire.

b.4. Synthèse

Observer la vie de notre espace de vie sociale Nord sous 3 angles différents (actions du projet social - circulaire CNAF - projet politique du pôle développement social -) permet de vérifier les points de convergence et de gagner en précision en dégageant clairement la réalité fonctionnelle de l'équipement durant ces 2 années.
Pour favoriser une lecture fluide des résultats, le groupe de travail a souhaité proposer une synthèse réalisée à partir de 5 critères dominants, chacun étant mesurés sur la base d'indicateurs favorables ou défavorables à la vie de l'EVS :

Critère 1 : Relation au public

Facteurs favorables :
- Les actions qui permettent la rencontre ont augmenté ;
- l'équipe pédagogique est identifiée par les élus ;
- Le « Turn-over » de la référente famille sur le territoire est un atout ;
- La signalétique des bureaux permet d'être repéré malgré l'impossibilité d'accueillir du public ;
- De nouveaux outils sont à la disposition de l'équipe : chaîne YouTube / vélo ;

Facteurs défavorables :
- Pas d'infrastructure en capacité d'accueillir l'EVS à ce jour et la crise sanitaire a ralenti la dynamique du collectif Nord, porteur de ce projet ;
- l'EVS est encore dans une phase de démocratisation par conséquent, l'équipe fait encore connaissance avec les habitants et inversement ;
- Les15-17 ans participent peu aux actions de l'EVS malgré des propositions significatives ;

Critère 2 : L'activité sociale globale

Facteurs favorables :
- Des actions proposées sur les 4 communes
- Le collectif ciné est une instance de rencontre récurrente et de qualité

Facteurs défavorables :
- La coordination des actions se réalise, mais le manque de visibilité limite l'évolution des animations à la vie locale

Critère 3 : Parentalité, activité familiale et pluri-générationnel

Facteurs favorables :
- Le « Turn-over » de la référente famille sur le territoire est un atout ;
- Une instance d'échanges et de réflexions permet la mise en place d'actions.

Facteurs défavorables :
- Des actions limitées (à la hauteur du temps de travail de la référente famille)

Critère 4 : La participation habitante

Facteurs favorables :
- La dynamique participative vécue à l'EVS est un exemple de mise en œuvre du DSL sur Bièvre Est.
- Le collectif nord déjà en place devrait naturellement devenir le futur conseil de maison ;
- L'EVS favorise la rencontre et la mise en relation entre les habitants des 4 villages.

Facteurs défavorables :

- l'EVS est encore dans une phase de démocratisation, par conséquent, aucun temps fort n'a encore été le fruit d'une initiative habitante ;

Critère 5 : Partenariat & collaboration extérieure

Facteurs favorables :

- L'itinérance est une force ;
- Une belle dynamique à l'initiative de l'EVS s'est réalisée au fil de ces 3 ans.

Facteurs défavorables :

- Mais l'itinérance a ses limites, sans infrastructure, indépendante des communes (notamment une salle festive), l'EVS n'est pas prioritaire pour organiser ses évènements ;
- Un collectif partenaire et à redynamiser pour permettre de maintenir ce lien nécessaire à l'émergence de projets concertés.

III- DIAGNOSTIC

Le diagnostic nous a permis d'observer les principales caractéristiques du bassin nord, le territoire de référence de l'espace de vie sociale. L'analyse des informations ainsi récoltées a pu nous permettre de dégager les éléments les plus probants afin de définir les enjeux du moment et ainsi de faciliter la réflexion collective pour déterminer nos orientations et nos actions pour les 4 prochaines années.
Pour ce diagnostic, nous avons mobilisé les ressources à notre disposition afin de récolter les données froides du territoire : Notre service interne, l'AURG, la CAF, le département et les données INSEE disponibles sur internet.
Nous avons également choisi 3 outils d'investigation pour aller chercher l'information auprès des habitants : une enquête de satisfaction en ligne, un guide d'entretien afin de réaliser des interviews en face-à-face et enfin des animations « porteur de parole » sur la voie publique.

A. Les données froides du bassin nord de la CC Bièvre Est

a.1 Sa population

a.1.1 Son évolution sur les 10 dernières années

Communes	Popul. Totale 2017	Popul. Totale 2012	Popul. Totale 2007	Evolution entre 2007 et 2017	%	% /an
Bizonnes	963	876	702	261	37	3,2%
Eydoche	533	501	432	101	23	2,1%
Flachères	524	510	450	74	16	1,5%
Saint-Didier-de-Bizonnes	302	297	241	61	25	2,3%
Bassin Nord	2322	2184	1825	497	**27**	**2,4%**
Bièvre Est	22151	21404	20182	1969	**10**	**0,9%**
Isère	1258722	1224993	1178714	80008	7	0,7%

En 10 ans, c'est le bassin qui enregistre la plus grosse évolution de sa population – 1/4 d'habitants supplémentaires en 10 ans - et même plus d'1/3 de sa population sur la commune de Bizonnes (+262 / 702)

a.1.2 Ses effectifs par tranche d'âge (2017)

Communes	-3 ans	3/5 ans	6/10 ans	11/17 ans	18/24 ans	25/39 ans	40/54 ans	55/64 ans	65/79 ans	80ans et +	Total
Bièvre Est	763	910	1700	2270	1265	3753	4938	2808	2802	943	**22151**
% par tranche	3	4	8	10	6	17	22	13	13	4	**100**
% par grande tranche	**15,23**			**15,96**		**51,91**			**16,91**		
Bizonnes	50	53	86	101	43	196	184	109	117	24	**963**
Eydoche	20	24	55	57	19	102	119	62	54	19	**533**
Flachères	16	26	40	53	20	96	126	60	70	17	**524**
Saint-Didier-de-Bizonnes	13	15	36	21	23	53	60	35	34	12	**302**
Bassin Nord	100	118	217	232	104	448	489	266	275	73	**2322**
% par tranche	4	5	9	10	4	19	21	11	12	3	**100**
% par grande tranche	**18,74**			**14,47**		**51,81**			**14,98**		

Même si sa faible population relativise les chiffres (10 % de territoire de la CCBE), la population du bassin de vie nord est la plus jeune de la CCBE, malgré un âge médian qui a augmenté sensiblement lors de ces 10 dernières années soit 37,44 ans (36,92 ans en 2007)

a.1.3 La composition de ses ménages :

895 ménages soit 10,13% de BE, parmi eux :

- 23% vivent seules soit -2%/ BE et surtout -11%/Isère
- 32% vivent en couple sans enfant soit +2%/ BE et +6% / Isère
- 41% vivent en couple avec enfant soit +5%/ BE et +13% / Isère
- Si des communes telles que Bizones ou Flachères n'ont aucune famille monoparentale, Eydoche a une moyenne supérieure à celle de l'Isére (20 familles/ 200)
- La proportion des familles avec 2 ou 3 enfants est supérieure (+4%) à la moyenne du département (71%)

a.1.4 Les résidences principales selon le statut d'occupation

83 % des habitants du Bassin Nord sont propriétaires, soit +4 % / BE et surtout +22 % / Isère. 15% des résidents sont locataires et parmi eux 4 % occupent un logement HLM.

a.2 Situation socio-économique

a.2.1 Sa population active (moyenne significative) :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures : -5 % / moyenne de l'Isère (11%)
- Ouvrier : 5,5 % /moyenne de l'Isère (12 %)
- Retraité : -4,5 /moyenne de l'Isère (25,2%)

a.2.2 Revenu médian en 2017

Communes	Revenus mensuels médians des ménages en 2017	Revenus mensuels médians des ménages en 2013	Evolution 13 - 17
Eydoche	1 753	1 624	7,35
Flachères	1 742	1 666	4,33
Bizonnes	1 729	1 655	4,29
Saint-Didier-de-Bizonnes	1 556	1 530	1,63
Bassin Nord	**1715**	**1634**	**4,72**
Bièvre Est	**1840**	**1760**	**4,34**
Isère	**1912**		

Le revenu médian du bassin nord est de 1715€, un médian faible (-125/BE et -197€/ Isère).
A noter la commune de St Didier de Bizonnes qui fait partie des communes de l'Isère avec le plus faible niveau de vie.

a.2.3 Evolution annuelle moyenne du nombre de chômeurs entre 2007 et 2017

Communes	Chômeurs 15 - 64 ans		%		% d'évolution entre 2007-2017
	2007	2017	2007	2017	2007-2017
Bièvre Est	657	956	7%	9%	3,83 %
Isère	51741	68259	9%	11,5	2,81 %
Bassin Nord	50	103	6%	9%	7,45 %

En 2017, 103 habitants du bassin Nord étaient au chômage, soit 9 % de sa population totale.
Entre 2007 et 2017, c'est le bassin Nord qui a subi le taux d'évolution du nombre de chômeurs le plus important par rapport aux autres territoires de BE (+7,45% soit 53 individus en plus).

La part des ménages avec enfant dont au moins un des parents est sans emploi est de 30 %, soit un taux inférieur à la moyenne du département (-2%).

a.3 Mobilité sur le territoire

e.3.1 Flux domicile travail des personnes actives occupées

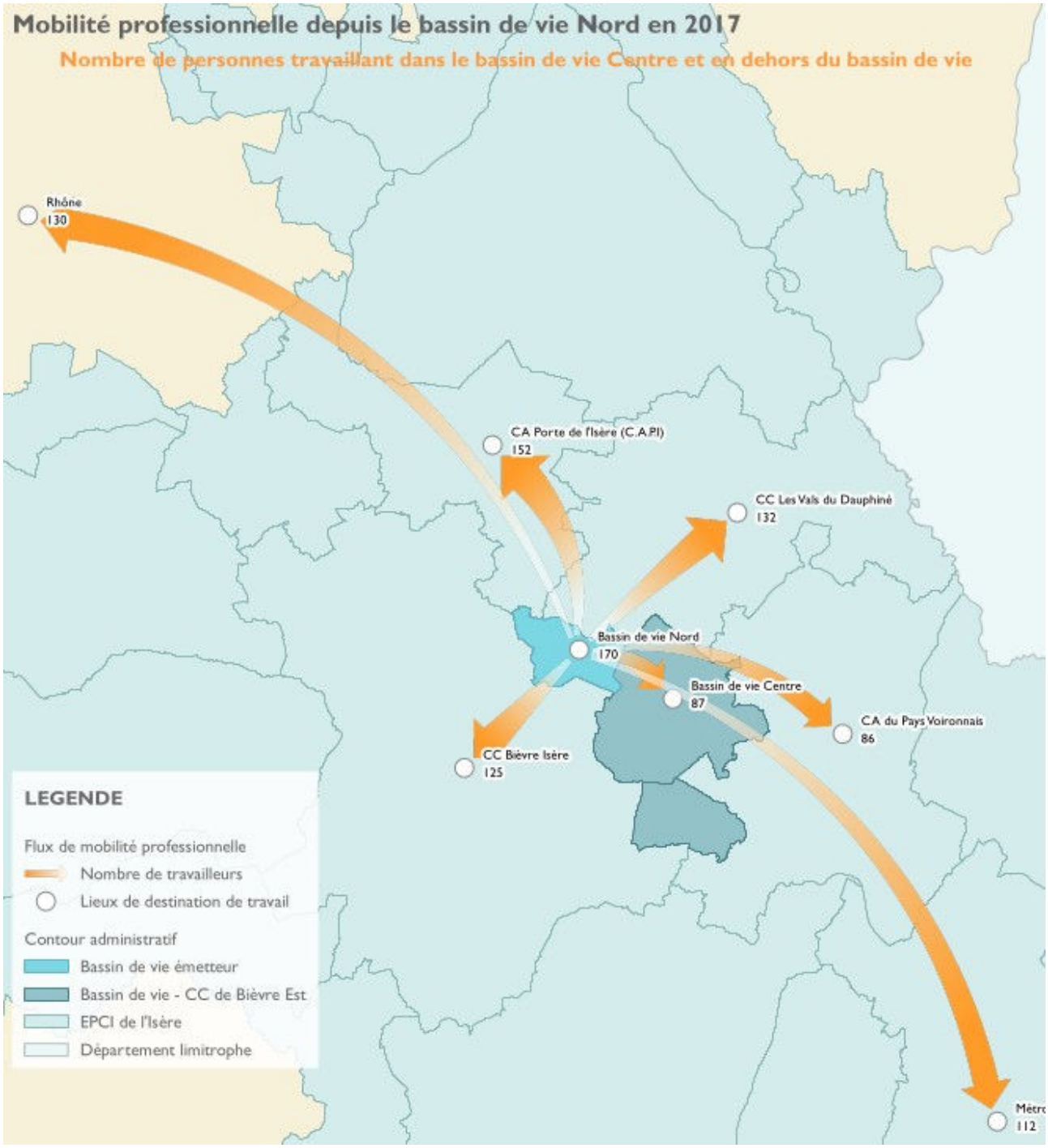

Bassin Nord	B	E	F	StB	Tot	%
Saint-Didier-de-Bizonnes				21	170	15,8
Flachères			30			
Eydoche		20				
Bizonnes	84					
Bassin de vie Nord		5	10			
Bassin de vie Centre	67	5	5	10	87	8,1
Bassin de vie Sud	5				5	0,5
CA du Pays Voironnais	61	20	5		86	8,0
CA Porte de l'Isère (C.A.P.I)	62	15	45	30	152	14,2
CC Bièvre Isère	5	60	50	10	125	11,6
CC de l'Est Lyonnais (CCEL)			5		5	0,5
CC des Collines du Nord Dauphiné			5		5	0,5
CC de la Plaine de l'Ain	5			5	10	0,9
CC Le Grésivaudan	5		5	5	15	1,4
CC de Miribel et du Plateau		5			5	0,5
CC Les Balcons du Dauphiné		5			5	0,5
CC Les Vals du Dauphiné	67	40	20	5	132	12,3
CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	5	5			10	0,9
Métropole Grenoble-Alpes-Métropole	36	50	5	21	112	10,4
Rhône	40	30	40	15	125	11,6
Autres	5	5	5	10	25	2,3
	447	**265**	**230**	**132**	**1074**	**100,0**

Le bassin Nord illustre particulièrement cette notion de vie économique multipolaire
Le flux domicile-travail de ses 1074 actifs est très dispersé, même si la moitié d'entre eux travaille sur la partie nord du département et dans Rhône (49,7%). 16 % des actifs du bassin nord y travaillent (24 % sur la CCBE). Seulement 11,6 % travaillent sur la métropole grenobloise et 8 % sur le pays voironnais.

a.3.2 Ménages selon le nombre de voitures du foyer : 2017 et 2007

Communes	2017					2007
	Nb de ménages	Avec 1 voiture	Avec 2 voitures	sans voiture	% sans voiture	% sans voiture
Bièvre Est	8838	3352	4912	574	6%	8
Isère	543261	244864	220369	78029	14%	15
Bizonnes	361	146	203	11	3%	8
Eydoche	206	72	125	9	4%	6
Flachères	210	65	138	7	3%	6
Saint-Didier-de-Bizonnes	118	41	67	10	9%	10
Bassin Nord	895	325	533	38	4%	7

Comme tous les bassins de vie de la CCBE, le nord est ultra dépendant de la voiture, 96 % des ménages en sont munis soit 10 % de + que la moyenne départementale.

a.4 Précarite

Données Caf 2019 – Bassin Nord	Bassin Nord	CCBE	Isère	Bizonnes	Eydoches	Flachères	St Didier de Bizonnes
Nb habitants	2322	22151	1258722	963	533	524	302
Nb total d'allocataire	371	3730	259414	159	80	81	51
Nb de personnes couvertes	1268	11224	657399	563	277	270	158
%/commune	**54,61**	**50,67**	**52,23**	**58,46**	**51,97**	**51,53**	**52,32**
Précarité							
'Nb allocataires à bas revenus	56	694	64998	17	12	15	12
'Nb allocataires à bas revenus couverts	152	1643	148436	49	35	39	29
'Nb allocataires à bas revenus monoparentats	8	237	17532	8	NS	NS	NS
'Nb allocataires à bas revenus isolés	12	285	30501	NS	NS	6	6
'Nb allocataires à bas revenus couple sans enfant	0	24	3070	0	NS	0	0
'Nb allocataires à bas revenus couple avec enfants	12	148	13895	5	NS	7	NS
Nb d'allocataire dépendant	15	395	43529	8	0	0	7
Nb allocataires fragiles	48	474	34935	21	7	9	11
Nb allocataires fragiles couvertes	166	1330	87871	71	32	28	35
Nb allocataires fragiles monoparentats	15	141	8953	10	NS	5	NS
Nb allocataires fragiles isolés	0	161	14421	NS	NS	NS	NS
Nb allocataires fragiles couple sans enfant	0	7	1421	NS	0	0	0
Nb allocataires fragiles couple avec enfants	14	165	10140	8	NS	NS	6
Nb d'allocataires précaires couverts	333	3368	279836	128	67	67	71
Nb d'allocataires précaires couverts / la Commune				**13,29**	**12,57**	**12,79**	**23,51**
Nb d'allocataires précaires couverts / Bassin Nord	**14,34**			**5,51**	**2,89**	**2,89**	**3,06**
Nb d'allocataires précaires couverts / CCBE	**1,50**			**0,58**	**0,30**	**0,30**	**0,32**

- Allocataires à bas revenus = Allocataires dont le RUC est sous le seuil de bas revenus
- Allocataires fragiles = Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations
- Allocataires dépendants = Allocataires pour lesquels les prestations représentent plus de 50% des ressources

55% des habitants du Bassin Nord sont couverts par au moins une prestation de la CAF, un taux supérieur à celui de la moyenne départementale.
Prés d'un habitant sur 7, soit 14,3% de la population du bassin nord est en situation de précarité. Même si le nombre d'habitants sur St Didier de Bizonnes est très faible, une personne sur 4 est dans ce cas.

Ce qu'il faut retenir :

Sa population : Même si sa faible population relativise les chiffres (10 % de territoire de la CCBE), en 10 ans, c'est le bassin qui enregistre la plus grosse évolution de sa population / CCBE - 1/4 d'habitants supplémentaires et même plus d'1/3 pour la commune de Bizonnes (la plus peuplée du bassin soit +262 habitants). Il s'agit du bassin le plus jeune de la CCBE malgré un age médian qui est augmenté sensiblement lors de ces 10 dernières années : 37,44 ans (soit +0,52ans /2007)

Situation socio-économique :
Le revenu médian du bassin nord est de 1715€, un médian faible (-125/BE et -197€/ isère).
A noter la commune de St Didier de Bizonnes qui fait partie des communes de l'Isère avec le plus faible niveau de vie.
Concernant le chômage, il s'agit du bassin qui a subi le plus fort taux d'évolution en 10 ans. Il compte 103 habitants au chômage en 2017 soit 9% de sa population

Mobilité sur le territoire :
Le bassin Nord illustre particulièrement cette notion de vie économique multipolaire car le flux domicile-travail de ses 1074 actifs est très dispersé.
Comme tous les bassins de vie de la CCBE, le bassin Nord est ultra dépendant de la voiture, 96 % des ménages en sont munis soit 10 % de + que la moyenne départementale.

Précarite : 55% des habitants du Bassin Nord sont couverts par au moins une prestation de la CAF, un taux supérieur à celui de la moyenne départementale.
Prés d'un habitant sur 7, soit 14,3% de la population du bassin nord est en situation de précarité. Même si le nombre d'habitants sur St Didier de Bizonnes est très faible, une personne sur 4 est dans ce cas.

B. L'enquête de satisfaction

Dés la fin du mois de janvier 2021, nous avons lancé une 1ère enquête en ligne (annexe 08) afin de recueillir le niveau de satisfaction général des habitants du territoire de BE concernant les services proposés par les ESC. Mi-avril nous avions recueillis 272 enquêtes soit une couverture de 4 % de sa population environ ;

A la question « sur quelle commune habitez-vous ? » les personnes enquêtées viennent des communes suivantes **:**

- Sur le bassin Nord : Bizonnes 11 - Eydoche 3 - Flachères 7- St Didier de Bizonnes 4 soit un total de 25 personnes interrogées ;
- Sur le bassin Centre : Apprieu 30 - Bévenais 11 - Burcin 1- Châbons 13 - Colombe 15 - Le Grand-Lemps 27 - Oyeu 7, soit un total de104 personnes interrogées ;
- Sur le bassin Sud : Beaucroissant 34 - Izeaux 34 - Renage 65, soit un total de 133 personnes interrogées
- et 10 personnes issues d'une commune extérieure au bassin (ou sans)

A la question « Connaissez-vous les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est ? » les personnes interrogées ont répondu :

- Oui à 71,3 % (194)
- Non à 28,7 % (78)

A ceux qui ont répondu favorablement, la répartition est la suivante :

- 107 personnes connaissent le centre socioculturel Ambroise Croizat, soit 39,3 % des pers. interrogées
- 122 personnes connaissent le centre socioculturel Lucie Aubrac, soit 44,9 % des pers. interrogées
- 28 personnes connaissent l'Espace de vie sociale, soit 10,3 % des pers. interrogées

Parmi les habitants du bassin nord (25 personnes interrogées), 21 connaissent au moins un ESC sur la CCBE :

- 3 personnes connaissent le centre socioculturel Ambroise Croizat
- 13 personnes connaissent le centre socioculturel Lucie Aubrac
- 13 personnes connaissent l'EVS

Concernant le service petite enfance (0-3 ans)

13,6 % des personnes interrogées utilisent un service petite enfance (0-3 ans) sur la CCBE, Selon la répartition suivante : Crèche : 14 / Assistantes maternelles : 8 / Relais d'As. Mat. : 7 / Leap : 7 / Autres : 4 (Stage / sur une crèche hors CCBE).

Pour 30 personnes qui utilisent ce service (sur 37), le niveau de satisfaction est le suivant :

	Très satisfait :	20
	Satisfait :	9
	Peu ou pas satisfait :	1

Concernant le service accueil enfance (3-12 ans) ?

54,4 % des personnes interrogées utilisent un service enfance (3-12 ans) sur la CCBE, **s**elon la répartition suivante :

- Accueil de loisirs 134 personnes
- Accomp. à la scolarité : 3
- Garderie Périscolaire : 64
- Séjours : 6
- Autres : 2 (cantine)

Pour 145 personnes qui utilisent ce service (sur 148), le niveau de satisfaction est le suivant :

	Très satisfait	64
	Satisfait	73
	Indifférent	6
	Peu satisfait	2

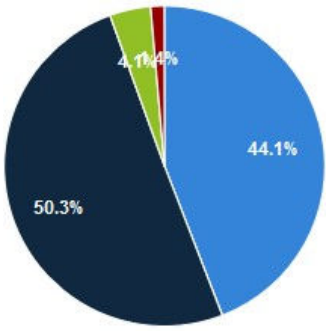

Concernant le bassin nord 14 personnes / 25 utilisent ce service et parmi elles, 12 utilisent l'ALE soit presque la moitié des personnes interrogées.

Pour 12 personnes interrogées qui utilisent l'ALE, 100 % sont très satisfait ou satisfait !

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes : Pas de commentaire

Concernant le service accueil jeunesse (12-18 ans)

6,7 % des personnes interrogées utilisent un service Jeunesse (12-18ans) sur la CCBE, selon la répartition suivante : Accueil de loisirs 15 / Accomp. à la scolarité : 3 / Séjours : 3 / Autres : 1

Un panel de 18 personnes n'est pas assez représentatif pour mettre en avant des résultats significatifs, toutefois 6 d'entre eux ont formulé les attentes suivantes :

Renage	Peu satisfait	A besoin de retrouver un animateur. Ca manque vraiment
Beaucroissant		Accueil spécifique pour des 10-11 ans / 6ième : besoin d'un mode de garde à la journée. Accueil jeune ne permet pas cela. Difficile pour des parents qui travaillent
Châbons	Peu satisfait	Accueil trop sommaire pour des jeunes ado (pas d'activités tous les jours), sur toutes les communes mais en demi-journée donc peu accessible pour les parents qui travaillent, accès à la navette très bien mais trop rare. Activités extérieures très intéressantes à renforcer.
Beaucroissant	satisfait	Retour de l'accueil jeunes sur Renage
Beaucroissant	satisfait	Souhaite que ça ré-ouvre à Renage Accueil à la journée = besoin de mode de garde / difficulté à déposer mon enfant à 10h ou autre
Renage	satisfait	Transport vers les autres centres quand pas d'activités à Renage

Concernant les activités adultes ou familles

24,6 % des personnes interrogées (soit 67 personnes) pratiquent une activité sur un ESC de la CCBE.

Pour 58 personnes qui utilisent ce service (sur 67), le niveau de satisfaction est le suivant :

	Très satisfait	31	53,4 %
	Satisfait	23	39,7 %
	Peu satisfait	3	5,2 %
	Indif.ou S rep.	1	1,7 %

Sur le bassin nord, 14 personnes / 25 pratiquent un atelier soit 56% des personnes interrogées sur ce bassin.

Elles participent au évènements suivants :

- Sortie / WE : 7
- Ateliers Parents/ enfants : 7
- Ateliers (tricot / couture / dessin) : 0
- Conférence / Débats : 1
- Collectifs (quinzaine / renc'art / ciné / famille) : 7
- Autres : 3

Les 2 bourses aux vetements sont des moments de rencontres entre bénévoles (qui font un travail incroyable, un vrai travail d'équipe !), mais aussi entres parents (des retrouvailles par hasard, entre 2 allées). Ces bourses sont très utile pour vider nos placards, et pour faire des affaires.
Café famille

Sur ces 14 personnes - 13 se disent très satisfaites ou satisfaites !

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes : Pas de commentaires

Concernant les évènements culturels sur le territoire ?

34,9 % des personnes interrogées (soit 95 personnes, un peu plus de 1/3) participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE, selon la répartition suivante :

- 15aine contre les discriminations : 31
- Renc'art de rue : 44
- Soirées ciné : 11
- Ticket culture : 49
- Autre(s) : 22

Pour ces 95 personnes, 88,5 % se disent très satisfait ou satisfait.

Sur le bassin nord, 11 personnes / 25 participent à un évènement culturel selon la répartition suivante :

- 15aine contre les discriminations : 1
- Renc'art de rue : 5
- Soirées ciné : 7
- Ticket culture : 9
- Autre(s) : 1

Tous se disent très satisfait ou satisfait !

A la question avez-vous d'autres attentes les réponses sont les suivantes :

Toujours des moments très attendu, des moments de partages entre amis et en famille.
Visites guidées de lieux culturels Sorties nature Soirées musicales

Ce qu'il faut retenir :

272 enquêtes soit une couverture de 4 % de sa population environ, parmi toutes les pers. Interrogées :

- 71,3 % (194) connaissent au moins 1 ESC de la CCBE ;
- 10,3% (28) connaissent l'EVS Nord ;
- 54,4 % (145) utilisent un service enfance (3-12 ans) et 49,26 un ALE avec un TS* à 94 %;
- 24,6 % (67) pratiquent au moins une activité ou un atelier avec un TS à 93,1 %;
- 34,9 % (95 soit un peu plus de 1/3) participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE avec un TS* de 88,5 %

Parmi les 25 habitants du bassin Nord interrogés :

- 21 connaissent l'existence d'au moins 1 ESC de la CCBE ;
- 13 connaissent l'EVS ;
- 14 utilisent un service enfance (3-12 ans) et 12 un ALE - Tous sont satisfait ou très satisfait (100 %) ;
- 14 pratiquent un atelier et 13 se disent satisfait ou très satisfait ;
- 11 participent à un évènement culturel sur le territoire de la CCBE avec un TS* de 100%.

Concernant les activités jeunesse (12-18 ans), le nombre de personnes interrogées n'est pas assez représentatif (18) pour mettre en avant les résultats.

* Taux de satisfaction = Nb de Satisfait + Nb de très Satisfait

C. Les entretiens individuels (annexe 09)

15 entretiens menés
=
22 heures accordées à l'échange
=
6 heures de retranscription
=
3 heures d'analyse
=
5 heures de mises en forme

c.1 Qui sont les personnes interrogées ?

- 15 personnes : 11 femmes et 4 hommes
- La majorité a entre 45 et 70 ans
- Les communes du bassin de vie ne sont pas représentées équitablement.
- La majorité des sondés réside sur Saint-Didier-de-Bizonnes.

c.2 Concernant les services sur le bassin de vie Nord

- Le découpage en bassin de vie est majoritairement connu, mais loin de faire l'unanimité.
- Le bassin de vie est un territoire qualifié de privilégié ;
- 3 mots viennent le définir comme :Agréable (13) - Calme (7) - Tranquille (6)

c.3 Concernant les services de l'EVS

- Une majorité des personnes interrogées trouve les services de qualité
- Les services de « proximité » répondent aux besoins des personnes interrogées
- Concernant les activités sportives et de loisirs, elles s'organisent majoritairement en autonomie, sans club. C'est un manque soulevé sur le bassin de vie.
- Les activités en club s'organisent en dehors du bassin de vie et de Bièvre Est (+ au nord) ;
- Concernant les activités culturelles, la majorité des personnes interrogées fréquente, connaît et utilise les actions, projets et équipements proposés sur Bièvre Est et sur leur bassin de vie.

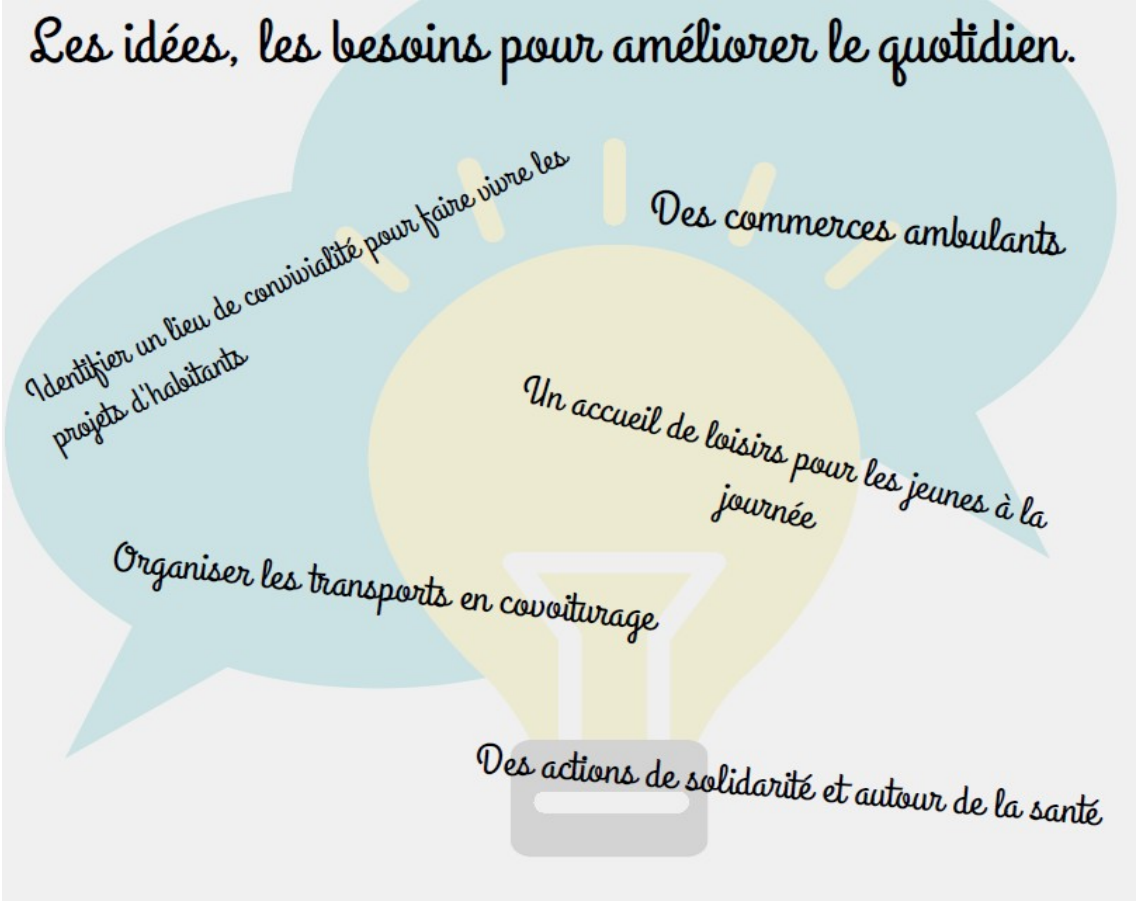

c.4 Les équipements de la vie sociale

- Ils sont majoritairement connu.
- L'EVS en 1er, suivi par Lucie Aubrac et Ambroise Croizat ;
- Les personnes interrogées pensent en majorité que ces équipements sont fréquentés par les familles. Les jeunes, les anciens (« pour tous » a aussi été cité) ;
- La notion de disponibilité est aussi abordé ;
- La majorité pense qu'ils ne sont pas bien indiqués ;
- Ils sont utiles et qualifiés majoritairement d'indispensable.

Construire ensemble

- Une majorité des personnes interrogées sait qu'il existe des collectifs portés par les équipements de la vie sociale ;
- Le Collectif Ciné et le Collectif Nord sont les plus connus. Arrive ensuite le collectif Renc'Art ;
- 11 sondés sur 15 pourraient s'impliquer dans la vie des équipements ;

Ce qu'il faut retenir :

- Absence d'équipement ;
- Un territoire apprécié où il fait bon vivre ;
- Une proximité des services relative mais assumée ;
- Une motivation à voir se développer des collectifs/club/associations autour du sport et des loisirs ;
- Un projet de la vie sociale connu, qualifié d'utile et d'indispensable ;
- Des habitants motivés pour construire ensemble ;

D. Questionnaire partenaire

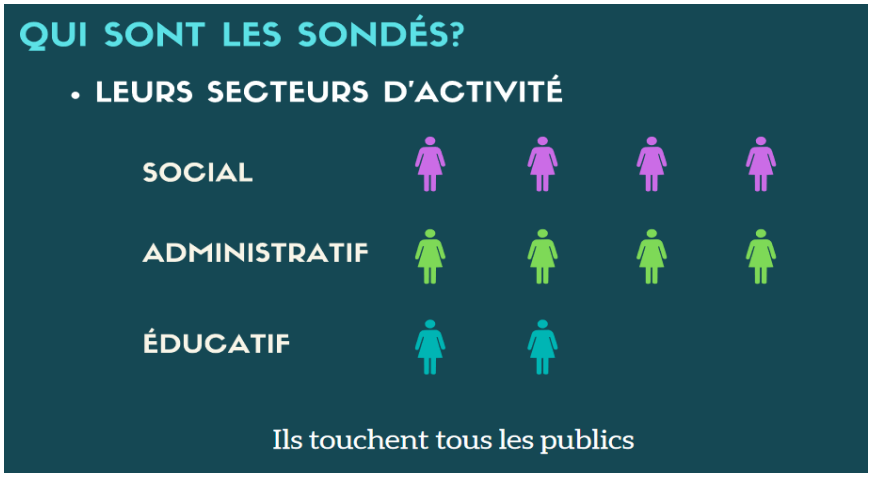

- Tous les acteurs connaissent les équipements de la vie sociale. Ils les qualifient comme des espaces de convivialité et de partage.

- Tous les partenaires interrogés reconnaissent que les équipements de la vie sociale sont utiles par :

- Chaque partenaire interrogé affirme collaborer avec les équipements de la vie sociale ;

Ce qu'il faut retenir :

- La qualité et la fréquence des relations entre l'EVS et les partenaires locaux participent à l'efficience de nos collaborations ;
- Pour la maintenir, et ce même si la relation individuelle est importante, il est important d'affirmer que les équipements socioculturels sont au service de la population.

E. A la rencontre des habitants

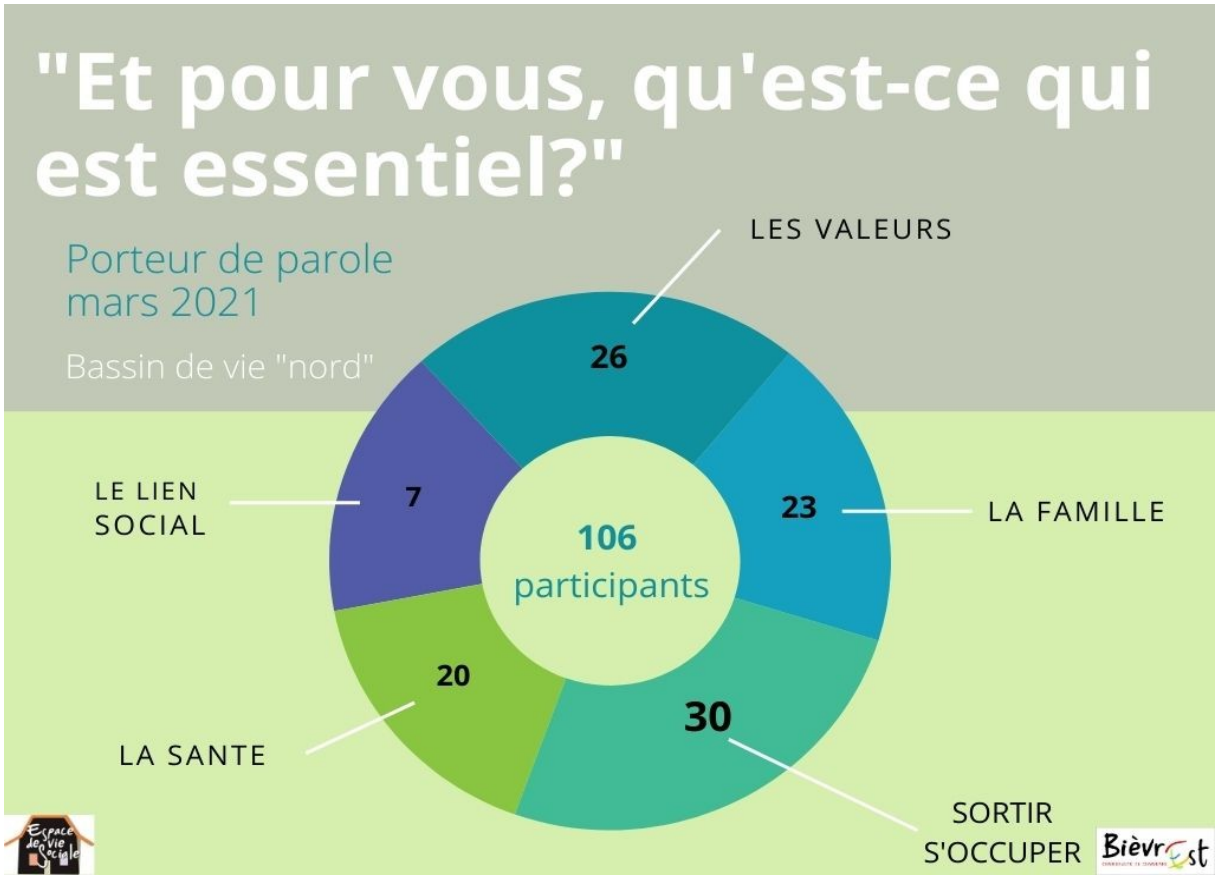

"Et pour vous, qu'est-ce qui est essentiel?"

30 personnes interrogées attachent de l'importance à pouvoir **sortir et s'occuper**. Parmi ce panel deux groupes se détachent de façon équitable entre des activités possibles (balade, jeux vidéo, travaux...) et d'autres mises entre parenthèse (Resto, cinéma, la culture en générale...)

Analyse :

On peut imaginer que les personnes dont les activités sont réalisables actuellement vivent mieux cette période de crise.

Perspectives:

Les différentes activités citées peuvent s'organiser en collectif au sein des différents services de l'Espace de Vie Sociale.

"Et pour vous, qu'est-ce qui est essentiel?"

26 personnes interrogées mettent en avant **les valeurs** telles que le respect, l'entraide, la solidarité et la tolérance.

Analyse :

Avoir des valeurs implique soi et l'autre. Cet essentiel est-il lié aux stigmates de la crise ou est-ce un leitmotiv du quotidien?

Perspectives:

Par le biais de ses actions l'équipe de l'Espace de Vie Sociale incarne ces valeurs et doit poursuivre sa recherche de sens.

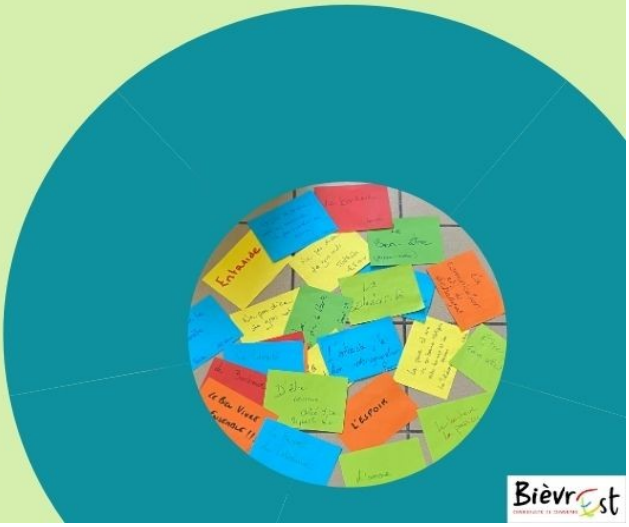

"Et pour vous, qu'est-ce qui est essentiel?"

23 personnes interrogées identifient **leur famille** comme un essentiel.

Analyse :

Dans ces différents retour il faut prendre en considération la notion d'essentiel du cocon familiale; du foyer mais également l'éloignement contraint avec la famille élargie engendré par la crise

Perspectives:

Par le biais de ses actions l'équipe de l'Espace de Vie Sociale peut organiser des rencontres permettant d'entretenir les relations intra-familliales. Formations au numérique, ateliers créatifs autour de la correspondance et toutes les actions liées à la parentalité.

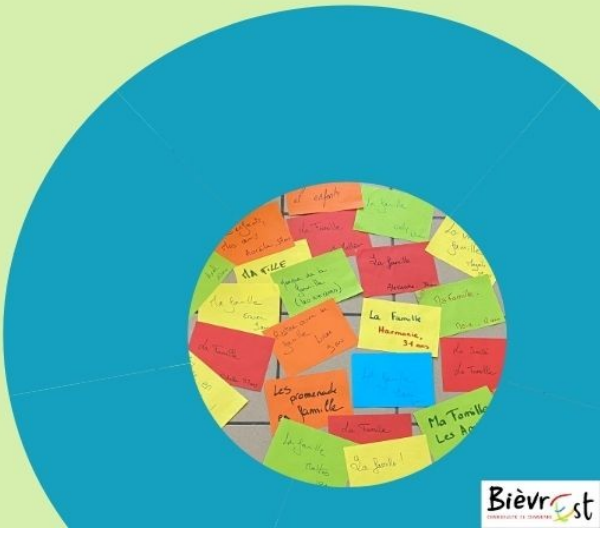

"Et pour vous, qu'est-ce qui est essentiel?"

20 personnes interrogées identifient **la santé** comme essentiel. La moitié a plus de 70 ans.

Analyse :

Interprété ici et durant cette période comme une chance de "ne pas être malade" "d'être en vie".

Perspectives:

L'équipe de l'Espace de Vie Sociale doit prendre en considération les différents déterminants de la santé, activer les leviers ou jouer son rôle de médiation.
(Éducation à la santé, prévention à la santé, déterminants socio-économiques, environnementaux et individuels)

"Et pour vous, qu'est-ce qui est essentiel?"

7 personnes interrogées identifient le **lien social** comme essentiel. Ils nous parlent des amis, des contacts et des relations.

Analyse :

On peut faire un parallèle avec l'item "Sortir, s'occuper" qui peut sous entendre des moments ensemble.

Perspectives:

Poursuivre les projets fédérateurs qui invitent au vivre ensemble.

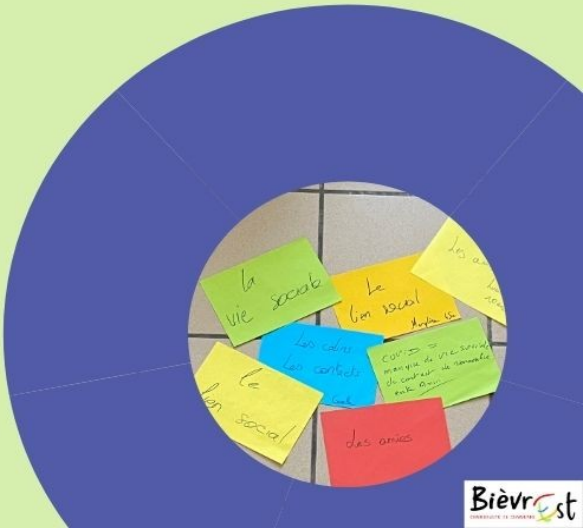

Ce qu'il faut retenir :

Tous ces échanges démontrent le caractère multiple des réponses à une question aussi simple que cela !

L'EVS est déjà une force de proposition nouvelle (car il n'est en activité que depuis 3 ans)

- **Sortir et s'occuper :** Sorties familles, balades, ateliers, soirées ciné…
- **Valeurs :** Ciné goûter partagé, café d'échange, l'équipement lui-même….
- **Famille :** Café famille, balades, rencontre famille, atelier carte de vœux….
- **Santé :** Boite à outils du mercredi.
- **Lien social :** Collectif ciné, collectif nord….

Face à ces réponses, il est possible d'imaginer de nouveaux leviers pour soutenir des besoins qui sont essentiels aux habitants.

F. Mon village idéal

Ateliers créatifs et démocratiques en école primaire

La crise sanitaire freinant les rencontres et les rassemblements, cette période complique tout et demande une grande adaptabilité et un peu de créativité aux acteurs du vivre ensemble.
Grâce au partenariat entretenu avec les écoles du bassin de vie, nous avons trouvé intéressant et pertinent d'intervenir au sein des classes de grands (cours moyen) des 4 écoles.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de diagnostic de territoire, car elle met en évidence :

- L'appropriation par les enfants de leur village
- Les espaces à mettre en valeur sur le bassin de vie pour accueillir les enfants et leurs familles
- Des pistes de développement

Sur les 74 enfants participants à l'atelier, nous avons retenu :

- 31 préfèrent être chez eux
- 18 apprécient les espaces sportifs tels que leur stade ou city stade
- 13 aiment leur école
- 12 se sentent bien dans la forêt
- 11 ont cité des espaces extérieurs non partagé par les autres enfants

Problématiques retenues :

- Faire de mon lieu de vie un endroit sûre, joyeux et accueillant où il fait bon vivre entre voisins ;
- Mettre en valeur ces espaces PAR et POUR l'utilisation du plus grand nombre ;
- Faire entrer d'avantages les loisirs à l'école ;
- Protéger la nature ;
- S'approprier l'espace public en sécurité ;
- Des espaces à mettre en valeur sur le bassin de vie pour accueillir les enfants et leurs familles
  - Les quartiers
  - Les stades et city stade
  - La forêt
  - L'espace public

Piste de développement :

Pour que les enfants se sentent légitimes à prendre de nouveau la parole et proposer leurs idées pour améliorer le quotidien et leur environnement, nous, équipement de la vie sociale soutenu par les élus, nous devons tenter de réaliser quelques projets proposés.

D'abord via l'invitation à la rencontre en « collectif projet junior » puis pourquoi pas avec la création d'un CMEJ communaux ou intercommunale.

IV- ANALYSE & ENJEUX

A. L'analyse

a.1 Territoire, population et vie économique

le territoire de la CCBE
- a une identité plutôt rurale ;
- est un territoire à faible densité ;
- est un cadre de vie privilégié.

la vie économique de la CCBE
- n'est polarisé sur aucune commune en particulier ;
- a ses actifs qui travaillent essentiellement en dehors de son territoire ;
- sa population est extrêmement dépendante de la voiture.

la population du bassin Nord
- La plus faible densité - territoire très rural ;
- Le territoire qui enregistre la plus grosse évolution de sa population (+25%) ;
- sa population est plutôt « familiale » ;
- sa population est la plus jeune du territoire de la CCBE (+37,44 ans d'age méridien) ;
- C'est le bassin qui a subi le plus fort taux de chômage en 10 ans ;
- Le bassin de vie nord illustre particulièrement cette notion de vie économique multipolaire, car le flux domicile-travail de ses 1074 actifs est très dispersé.

Analyse

Le territoire centre de la CCBE est caractérisé par une identité vaste et rurale (campagne), particulièrement sur le bassin Nord. Toutefois, durant ces dernières années, les habitants s'y installent durablement, parce que le cadre de vie y est très agréable. La population est plutôt familiale. Une partie significative de la population est qualifiée de fragile.
La vie économique y est très faible, les actifs travaillent en grande majorité sur les bassins d'emplois qui entourent la CCBE (seuls 15 % des actifs travaillent sur le bassin nord),

L'EVS doit pouvoir :
- aller vers les habitants ;
- répondre aux besoins des habitants en matière d'accueil pour les plus jeunes ;
- proposer des réponses à des besoins croissants pour les seniors ;
- proposer des réponses mesurées et ciblées face aux publics dit fragilisés

a.2 Vie politique et gouvernance

La CCBE (l'institution)
- dispose de services significatifs et déployés avec cohérence ;
- dispose d'une population plutôt satisfaite du niveau de service (au regard d'un territoire rural).

Le pôle développement social de la CCBE
- développe une politique sur toutes les questions relatives ;
  - à la petite enfance ;
  - l'enfance, la jeunesse, la famille ;
  - la lecture publique ;
  - la culture ;
- ne dispose pas de la compétence sociale ;
- a la responsabilité d'assurer le fonctionnement des équipement socioculturels du territoire et la gestion des agents territoriaux.

- a défini ses enjeux pour la prochaine décennie, parmi eux ;
  - stabiliser les services aujourd'hui en place ;
  - participer à la transition écologique ;
  - poursuivre une politique en faveur des jeunes.

La gouvernance des équipement socioculturels de la CCBE
- est intercommunale dans le cadre des règles statutaires de la CCBE (délibérations) ;
- est constituée d'instances d'échanges et de débats définies dans le cadre des règles statutaires de la CCBE (commissions).

Analyse

Globalement, les habitants sont plutôt conscients du déploiement et du niveau de service public qui leur sont proposés. Toutefois le manque de connaissance sur la nature et la répartition des compétences sur les collectivités locales entretien du flou sur le niveau de responsabilité de chacun notamment en matière d'actions sociales (CCBE / Communes). L'Espace de Vie Sociale est intercommunal, ce qui signifie que les décisions se prennent par les élus communautaires, une instance « globale » qui n'est pas mobilisée exclusivement sur ses activités. Se pose alors la question des lieux d'échanges intermédiaires voués à non seulement gérer les activités existantes, mais aussi transmettre efficacement auprès du conseil communautaires les informations leur permettant de faciliter leurs décisions.
Toutefois, des 3 bassins de vie de la CCBE, c'est celui qui est le plus en avance, car un collectif nord est déjà en place avec des pratiques participatives ancrées depuis 3 ans. En effet l'EVS est le plus récent des équipements socioculturels, né de la volonté des habitants.

L'EVS doit pouvoir :
- poursuivre sa mobilisation des élus de la commission CSAT au sein du collectif bassin de vie nord ;
- mobiliser des habitants et les intégrer au collectif bassin de vie nord ;
- proposer une offre sociale concertée ;
- envisager ses actions par le prisme de la transition écologique ;
- renforcer l'organisation existante autour des actions jeunesses.

a.3 L'espace de vie sociale Nord

L'Espace de vie sociale Nord
- ne dispose pas d'infrastructure pouvant accueillir du public et héberger ses actions ;
- la signalétique de ses bureaux permet d'être repéré, malgré l'impossibilité d'accueillir du public ;
- est identifié sur son territoire ;
- dispose d'un collectif Nord qui pratique la démarche participative ;
- est aujourd'hui dans une zone d'incertitude face à la nature des relations entre les habitants durant la crise sanitaire (qui se poursuit) ;
- dispose d'une organisation interne bien structurée ;
- dispose d'une équipe de professionnels qui accompagne et qui soutient l'implication des habitants ;
- est caractérisé comme vecteur de lien social ;
- est une offre sociale utile et indispensable ;
- est encore dans une phase de démocratisation par conséquent, l'équipe fait encore connaissance ; avec les habitants et inversement ;
- sa communication (en général) est assez limitée ;
- l'itinérance peut être une force, mais a aussi ses limites.

Analyse

L'EVS est perçu comme utile et vecteur de lien social. Bien que très limitée, l'équipe est bien formée et l'organisation interne plutôt bien structurée.
L'abcence d'infrastructure impose à l'EVS de collaborer avec les communes pour héberger ses actions d'animation.
L'EVS a su mobiliser les élus et des habitants pour constituer des collectifs. Parmi eux, le collectif nord qui a œuvré durant 2 ans et ainsi réfléchi à un projet d'équipement. La crise sanitaire a freiné cette dynamique et pourtant, le besoin n'a jamais été aussi présent.
Malgré qu'il soit aujoued'hui assez bien repéré sur le territoire, l'EVS souffre encore d'un manque de communication.

L'EVS doit pouvoir :
- disposer d'une infrastructure ;
- (re)mobiliser les habitants au sein des collectifs événements
- améliorer sa communication

a.4 Les actions de l'Espace de Vie Sociale

L'action de l'espace de vie sociale Nord
- dispose d'un collectif ciné ;
- en augmentation, mais encore très limitées (à la hauteur du temps de travail de la référente famille) ;
- est proposé avec une politique tarifaire dite sociale ;
- favorise la rencontre et la mise en relation entre les habitants des 4 villages ;
- propose un volume d'actions « passerelles » très faible ;
- une participation aux actions 15-17 ans assez pauvre, malgré des propositions significatives ;
- le manque de visibilité limite l'évolution des actions d'animations à la vie locale.

Analyse

Bien que ses moyens soient très modestes, au fil des 3 ans, l'EVS a su proposer des actions pertinentes qui répondent aux besoins identifiés sur le bassin Nord. Dans ce cadre, le collectif ciné est très dynamique.
Sa politique tarifaire est dite sociale, permettant d'offrir des activités (services) à toutes les couches sociales de la population du bassin Nord. Les lieux d'accueils (ALE, ALJ, LAEP...) sont en place aujourd'hui et très bien repérés par les habitants.
l'EVS souffre d'un manque de communication et limite l'évolution de ses actions d'animation.

L'EVS doit pouvoir :
- stabiliser ses actions au regard des ressources humaines disponibles
- proposer de nouvelles actions sociales concertées
- proposer des actions sociales et culturelles pertinentes au regard de l'évolution de la crise sanitaire (moyen terme) et son impact (à plus long terme)

B. Les enjeux

Ce travail d'évaluation, de synthèse et d'analyse a été suivi dés le mois de juin d'une rencontre avec un groupe d'habitants ayant pour objectif de mettre en évidence les enjeux du bassin Nord. Pour constituer le groupe, nous avions collecté et centralisé, durant la phase de diagnostic, les adresses des personnes qui avaient manifesté leur désir de poursuivre la démarche. Parmi eux, des élus et des habitants qui faisaient déjà partie du collectif nord, mais pas seulement ! En tout, 16 participants dont 9 élus, 4 habitants et 3 agents techniciens.
La séance de travail avait pour objectif de favoriser l'émergence des enjeux du territoire dans une démarche collective. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Une inclusion
- La présentation du diagnostic et de l'évaluation
- Un temps d'échange par petit groupe
- Un temps de restitution
- Un temps de validation

L'inclusion - Un objet pour qualifier le territoire

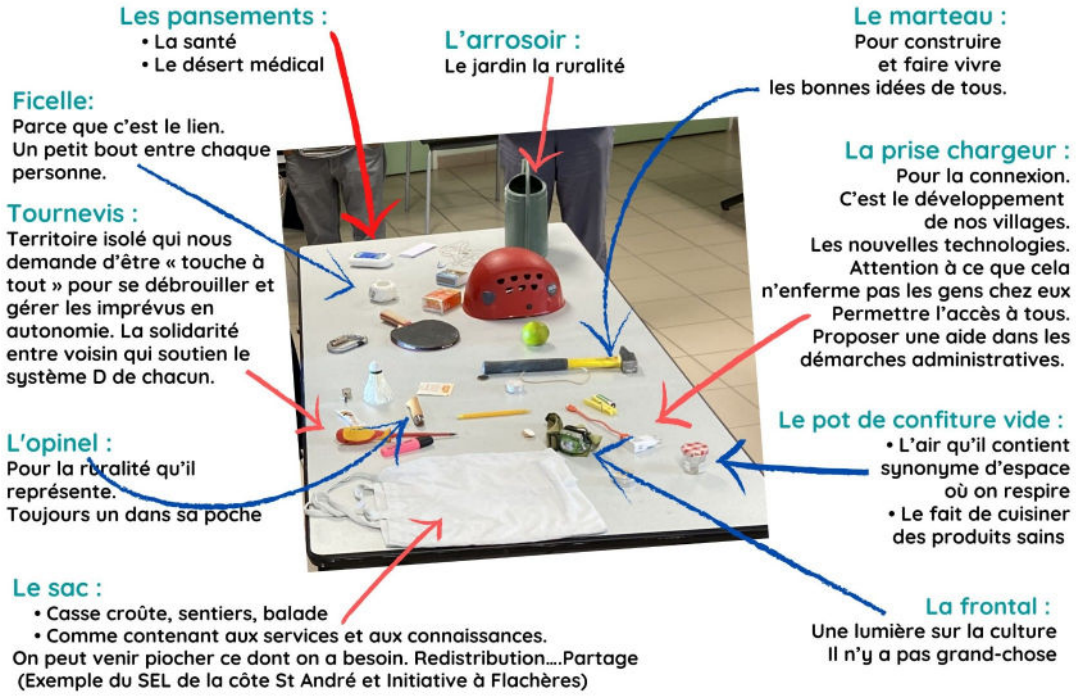

Après la présentation des données « froides » et « chaudes » qui qualifient le territoire, chaque participant, avec son propre savoir, a pu mettre en évidence 3 sujets qui lui semblaient prioritaires sur le territoire d'intervention de l'EVS.
Le groupe a fait le choix de ne pas favoriser le débat autour d'un public en particulier. En effet, plutôt que de prioriser un public à un autre, il lui semblait souhaitable de les considérer comme les critères à croiser (sur un autre temps d'échange), face à des orientations qui indiquent davantage le sens et/ou les valeurs de l'EVS.
Sous forme d'atelier d'échanges et de débat, chaque participant a pu confronter son point de vue. Puis, lors de la phase de restitution, tous ont pu être précisés, spécifiés. Ainsi, collectivement et par ordre de priorité, voici la synthèse de cette séance de réflexion :

- La communication
  - L'action de l'EVS doit être connue
  - Il faut savoir écouter les demandes et les attentes
  - Il faut un lieu d'articulation et de coordination des communications
- Le vivre-ensemble :
  - Re-vivre ensemble : après la crise, entre générations
  - Créer et faire vivre des temps forts et récurrents permettant la rencontre
- L'accès à la culture
  - Faire de l'art et de la culture des leviers
  - Pratiquer et découvrir
- Lutter contre l'isolement
  - Précarité
  - Exclusion
  - Minorités
  - non recours
- La mobilité
  - Accéder
  - Recevoir

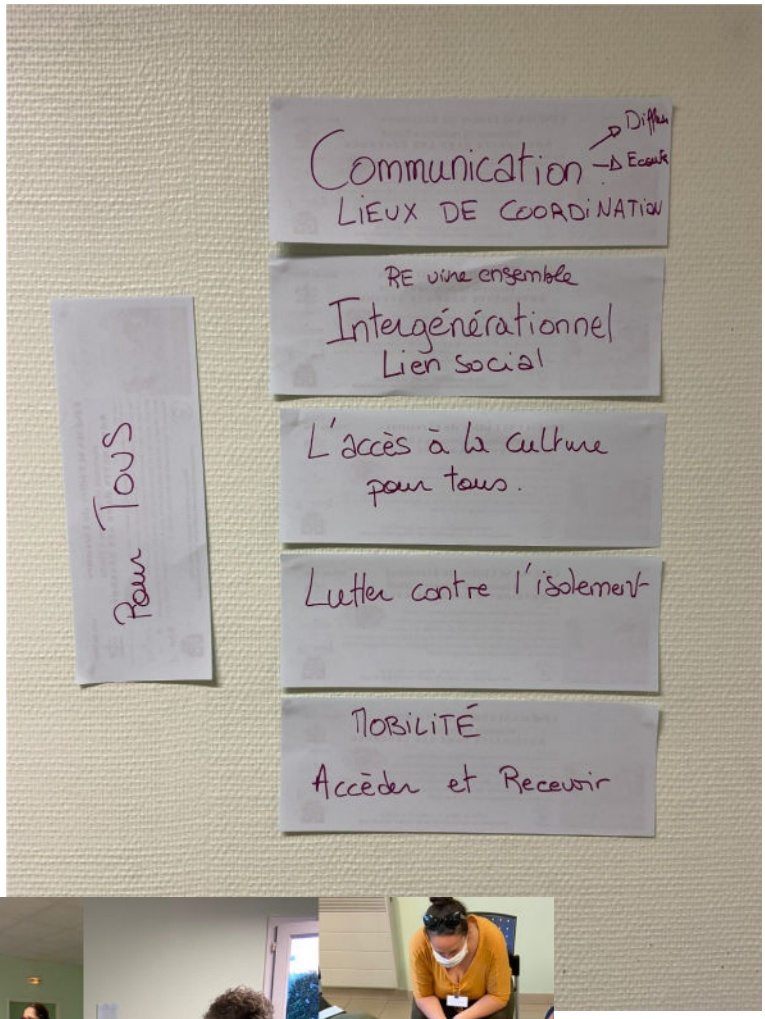

Par la suite, à partir de cette « matière », le groupe d'agents techniciens, impliqué sur l'EVS a pu formuler les enjeux :

- Sans équipement propre à l'espace de vie sociale quelles perspectives pour le développement de l'animation sociale locale ?

- A partir des ressources locales disponibles, comment déployer une communication efficiente ?

- Après la crise du Covid, comment repenser les interactions socialisantes et humanistes ? (Vivre-ensemble)

- La CCBE ne dispose pas de la compétence sociale et pourtant lutter contre l'isolement est un impératif sur le bassin Nord, comment aborder ce défi ?

- L'art, sous toutes ses formes, est un levier majeur pour favoriser l'ouverture d'esprit ! Comment développer une offre culturelle pertinente sur un territoire éloigné des pôles urbains ?

- La mobilité est un enjeu qui dépasse largement le cadre exclusif des compétences de la CCBE, mais à notre niveau, comment « rapprocher » l'EVS de ses habitants ?

IV. LE PROJET

A. La démarche participative

a.1 Les niveaux de participation (rappel)

Le renouvellement du projet d'un centre social intègre forcément des modalités inspirées des démarches participatives. Jusque-là, notre démarche nous a permis de respecter les 3 1ers niveaux de la participation habitante :

- Informer
- Consulter (enquête)
- Concerter (guide d'entretien - porteur de parole)

Pour cette dernière étape, il était important d'aller au bout du processus participatif et d'inviter les habitants, élus et partenaires à coproduire ensemble (fabriquer de l'intelligence collective).

a.2 Mobilisation des participants

Au mois de juin 2021, nous avons invité un groupe de participants à la présentation du diagnostic et de l'évaluation, puis pour échanger autour des enjeux et ainsi faciliter la fin de la démarche (voir chapitre précédant).
Pour cette dernière étape, plusieurs séances de travail pouvaient se justifier, toutefois, liée à l'impact du contexte sanitaire vécu et de l'échéancier, ce sont les agents techniciens de l'EVS qui ont terminé cette étape et rédigés les axes prioritaires ainsi que les objectifs généraux.

B. L'arbre des objectifs

Tout comme les précédents renouvellements, nous avons rédigé notre projet sous forme d'arbre d'objectifs, une architecture qui décrit une arborescence d'objectifs, un outil à la fois visuel et synthétique permettant de lire la cohérence de l'ensemble du projet.
Il fixe d'abord les axes principaux, les grandes orientations privilégiées collectivement, qui se déclinent en objectifs secondaires (appelés aussi spécifiques, intermédiaires ou encore sous-objectifs) plusieurs fois jusqu'à atteindre un niveau opérationnel.
La navigation dans la hiérarchie de l'arbre est riche de sens. En descendant dans l'arbre, les sous-objectifs montrent comment l'objectif supérieur va être atteint et en naviguant dans le sens inverse, il sera facile de comprendre pourquoi l'EVS veut les atteindre.

b.1 Les fiches actions

Pourtant, à l'inverse des projets précédents, les fiches actions n'apparaîtront pas dans cette version 22-25 comme étant le niveau ultime de l'arbre à objectifs. En effet, dés le début du « mandat », définir les fiches actions du projet donne (peut-être inconsciemment) des signes d'enfermement.
Un projet social s'inscrit dans la durée (4 ans) et il est essentiel d'offrir aux équipes de techniciens (y compris les nouveaux arrivants) un projet ouvert, qui laisse de la place à des opportunités, à la créativité, à la nouveauté, etc.
Les fiches actions, à l'œuvre aujourd'hui, seront évidemment lisibles dans le cadre d'un recueil des fiches actions qui se veut évolutif (annexe 10). En effet, les objectifs intermédiaires précisent le sens et doivent inciter à la créativité, toutefois, le seul outil qui favorise directement la création d'un référentiel d'évaluation reste la fiche action. Il est donc essentiel d'affirmer aussi que chaque nouveau projet suppose la rédaction d'une fiche action qui intègrera :

- Le lien avec les objectifs généraux
- Les objectifs de l'action
- Les éléments contextuels
- Le public visé
- Le(s) lieu(x)
- L'échéancier (dates et fréquence)
- Les moyens mobilisés
- Les collaborateurs potentiels
- La grille d'évaluation (critères, indicateurs et outil de recueils)

C. Le Projet

c.1 Les axes principaux et secondaires

Comme nous l'avons déjà évoqué, le groupe d'agents techniciens, animateur de la démarche, a fait le choix de ne pas orienter le débat autour d'un public en particulier. En effet, il nous semblait souhaitable de les considérer plutôt comme les critères à croiser face à des orientations qui indiquent davantage le sens et/ou les valeurs de l'EVS.
Partant de là, mais aussi à la lecture des enjeux observés, face au cahier des charges de la circulaire (CNAF), et enfin au regard des moyens limités de notre EVS, nous n'avons privilégié que 2 thèmes que nous avons densifiés dans leurs déclinaisons.

c.1.1 Orientation n°1 : Développer la visibilité du projet social

Il est important de rappeler que le projet social précédant de l'EVS, ne date que de 2018 et si l'on considère l'année 2020 comme une année quasi-blanche (en terme d'actions), sa mise en œuvre a été fortement limité. C'est pourquoi, ce premier axe se veut dans la continuité du précédent et dans sa nature, suffisamment ouvert pour intégrer un objectif déterminant pour le développement de l'EVS.
En effet, il y a 3 ans, la création d'un équipement propre à l'EVS était au cœur des préoccupations du pôle développement social de la CCBE, un collectif Nord avait été créé pour cela. Accompagné par la responsable de l'EVS, ce collectif a travaillé durant toute cette période pour aboutir à un projet de réhabilitation sur la commune de Saint Didier de Bizonnes. Jugé trop coûteux par les élus du mandat précédant, ce projet n'a jamais pu aboutir, mais il est toujours d'actualité, les participants au temps d'échange du mois de juin dernier, l'ont bien rappelé !
Disposer d'un équipement, c'est doter l'EVS d'un lieu d'accueil qui lui est propre, permettant non seulement d'héberger son administration, mais aussi de développer son activité et enfin d'être « physiquement » bien mieux identifié sur son bassin d'intervention. Ce projet prendra du temps, sans doute au-delà des 4 ans que compte un projet social, mais il en est le cœur ! D'abord, parce qu'il doit aussi permettre de relancer la dynamique du collectif Nord (le futur collectif « conseil de maison » très en avance sur le bassin de vie nord), mais aussi, parce qu'il contribuera, de par son envergure, à mobiliser naturellement des ressources locales, notamment sur les 4 communes que compte le bassin, pour déployer un bon niveau de communication et rendre visible l'action de l'EVS, un enjeu prioritaire formulé par le groupe porteur.

Objectifs secondaires :
- Créer (ou réhabiliter) un équipement propre à l'EVS ;
- Relancer une dynamique collective ;
- Déployer une communication interne et externe efficiente ;

c. 1.2 Orientation n°2 : Redynamiser le lien social

Le lien social, c'est l'ensemble des rapports sociaux, d'appartenances, d'affiliations ou de relations, qui unissent des individus ou les groupes sociaux entre eux (Socle éducatif commun à l'ensemble des accueils sur la CCBE en annexe 11). Dans ce cadre, l'EVS doit être en capacité d'organiser, de planifier de nombreux temps collectifs pour que nos publics multiplient les rencontres et les interactions, ici, il intègre forcèment une dimension collective.

Il permet également d'intégrer le soutien à la parentalité un axe incontournable au sein du projet d'un centre social. Même si pour un EVS, le cahier des charges est moins exigeant, sur la CCBE, nous insistons pour que tous nos équipements socioculturels soient investis de cette mission (Arbre à Objectifs Famille CCBE en annexe 12)
Enfin, cet axe intègre également la prise en compte des personnes dîtes fragiles et plus particulièrement, les personnes en situation d'isolement fort nombreuses sur le bassin nord (diagnostic).
L'axe est volontairement très large afin « d'absorber » un grand nombre d'intentions évoquées par le groupe porteur, mais il est aussi tellement essentiel pour un équipement social et culturel à la sortie de cette crise sanitaire.

Objectifs secondaires :

- Développer les actions en faveur de la parentalité
- Développer des actions artistiques et collectives sur toutes les communes
- Soutenir des projets d'habitants
- Poursuivre le lien avec les partenaires
- Apporter une attention particulière aux personnes isolées

Tableau Synthèse

Axes Principaux - Espace de Vie Sociale Nord 2022 - 2025	
A. Développer la visibilité du projet social	1- Créer (ou réhabiliter) un équipement propre à l'EVS
	2 – Relancer une dynamique collective
	1- Déployer une communication interne et externe effisciente
B. Redynamiser le lien social	1- Développer les actions en faveur de la parentalité
	2- Développer des actions artistiques et collectives sur toutes les communes
	3– Soutenir des projets d'habitants
	4- Poursuivre le lien avec les partenaires
	5- Apporter une attention particulière au public isolé

c.2 Déclinaison et objectifs opérationnels

Les grandes orientations du projet social de l'EVS nord étant définies, l'équipe pédagogique constituée de tous les agents techniciens de l'EVS nord, a débuté un temps de réflexion qui devait aboutir non seulement à la rédaction des objectifs opérationnels, mais aussi montrer la cohérence de leur déclinaison.

C'est par le prisme de nos secteurs d'activité et des grands thèmes de la vie d'un équipement socioculturel, que nous avons fait le choix d'aborder la réflexion. Nous avons ainsi croisé les 2 axes principaux du projet social avec la vie des secteurs d'activité.

A. Développer la visibilité du projet social			
Objectifs Généraux	**Objectifs Intermédiaires**	**Objectifs opérationnels (Actions)**	**Indicateurs**
1- Créer (ou réhabiliter) un équipement propre à l'EVS	Réactiver le travail de réflexion autour de la création d'un équipement EVS	A définir avec le collectif Nord	
	Améliorer la visibilité de l'existant	Mettre une signalétique pertinente	- Signatique en place - Public qui trouve
	Augmenter la capacité d'accueil de l'ALE Nord	Adapter les locaux pour accueillir un nouveau groupe	- Aménagement fait (ou pas)
2- Poursuivre la dynamique collective	Poursuivre le travail collaboratif au sein de l'équipe de l'EVS	Activer le collectif Nord régulièrement	- Régularité - Mobilisation des particip - Renouvelement
		Maintenir de la transversalité des secteurs	- Réunion récurrente - Impact
		Mettre en place des actions d'animation Passerelle (Enf. / Jeun.)	- Actions d'animation réalisées - Qualité de l'accueil - Impact
		Créer un évènement intergénérationnel propre à l'EVS (AG ex : Fête de l'EVS)	- Event réalisé - qualité de l'évent (suite ou pas) - mobilisation des partenaires
	Poursuivre le travail collaboratif avec les acteurs locaux du bassin Nord	Mobiliser systématiquement les acteurs locaux lors des actions de l'EVS (Asso - Habitants - municipalité - école - formation)	- Reflexe pro - outils de sollicitation - retour sur invest.
	Poursuivre le travail collaboratif avec les acteurs locaux du bassin Nord	Apporter une réponse aux sollicitations des acteurs locaux (Animations/ soutien / orientations…)	- Nb - Pertinence
	Proposer aux habitants des lieux d'échanges favorable aux initiatives	Poursuivre le café d'échanges	- Action poursuivie (ou pas) - Fréquentation - Pertinence

A. Développer la visibilité du projet social (Suite)			
Objectifs Généraux	**Objectifs Intermédiaires**	**Objectifs opérationnels (Actions)**	**Indicateurs**
3 - Déployer une communication interne et externe efficiente	Permettre aux agents de l'EVS de s'approprier l'usage des outils de communication à l'œuvre en interne à la CCBE	Former les agents de la CCBE à l'usage des outils de communication (VEB – Facebook – Plaquette – panneau lumineux – correspondant dauphine - journal communal – mail list etc.)	- Formations mobilisés - Compétences mobilisées
		Créer de nouveaux Réseaux (Insta – Tik tok – Veille numérique etc.)	Nouvelles pages en place (ou pas)
	Réorganiser la communication au sein de l'équipe EVS	Centraliser la communication auprès d'un agent référent	- Qui est référent - est ce nécessaire ?
		Diffuser les infos aux partenaires	- Diffusion faites (ou pas) - Comment ? - Pertinence ?
	Proposer une communication de terrain (en direct)	Aller vers les lieux où sont les jeunes (sorties de bus, collège…)	- Fait ou pas - Résultats ?
	Disposer de modes opératoires simples et communs face aux outils de communication mobilisés à la CCBE	Créer des tutos en fonction des outils de communication	- Tutos fait ou pas - Utilisés ou pas
	Disposer de modes opératoires simples et communs face aux outils de communication mobilisés à la CCBE	Créer une charte	- Charte faites (ou pas) - Usage / Utilité ?

B. Redynamiser le lien social			
Objectifs Généraux	**Objectifs Intermédiaires**	**Objectifs opérationnels (Actions)**	**Indicateurs**
1- Développer les actions en faveur de la parentalité	Identifier des problématiques parentales	Créer un outil pour identifier les besoins	- Outils en place (ou pas) - Résultats de l'investigation
		Organiser une aide aux devoirs ?	- Temps en place ou pas - Fréquentation - Pertinence
	Favoriser le lien enfant /parent	Proposer des temps de rencontre pour les familles du territoire	- Temps en place ou pas - Fréquentation - Pertinence
		Proposer des ateliers famille	- Nbs d'Ateliers - Fréquentation - Pertinence
		Solliciter les familles pour qu'elles participent à des actions du territoire non organisées par la CCBE	- Nb de familles sollicitées - Nb de familles venues
	Impliquer les parents aux actions	Organiser des temps de concertation avec les parents	- Temps en place ou pas - Fréquentation - Pertinence
		Solliciter régulièrement les parents lors des actions de l'EVS	- Nb de familles sollicitées - Nb de familles venues
	Accompagner le rôle de parents	Aller sur des interventions extérieures avec la présence de la réf famille	- Nb de familles sollicitées - Nb de familles venues
		Créer des évènements Ados/parents	- Nbs d'évènt - Fréquentation - Pertinence

B. Redynamiser le lien social (Suite)			
Objectifs Généraux	**Objectifs Intermédiaires**	**Objectifs opérationnels (Actions)**	**Indicateurs**
2- Développer pour tous des actions artistiques et culturelles	Identifier les partenaires ressources	Créer une base de données	- Base de donnée en place - Fréquence de son usage (utilité)
	Découvrir des lieux culturels existants sur le territoire (CCBE et en périphérie)	Proposer des ateliers en lien avec les bibliothèques du réseau	- Nbs d'Ateliers - Fréquentation - Pertinence
		Investir davantage le patrimoine local	- Nb de lieux proposés - Fréquentation - Pertinence
	Faire venir la culture sur le territoire	Poursuivre l'organisation des soirées ciné	- Nb de ciné proposés - Fréquentation - Pertinence
		Mobiliser la compagnie en résidence sur la fée verte (CCBE)	- Nb d'actions réalisées / la compagnie - Fréquentation du public - Pertinence
	Aller vers la culture hors territoire	Proposer des ateliers famille - Sortie Famille	- Nbs d'Ateliers - Fréquentation - Pertinence
	Répertorier la ressource locale	Assurer une veille relative aux évènements culturels	- Veille en place - Impact
		Créer un répertoire des acteurs culturels locaux	- Répertoire fait (ou pas) - Usage / utilité
	Développer les compétences techniques des agents dans les domaines artistiques et culturels	Participer à des formations techniques de base dans les domaines artistiques et culturels	- Formations faites (ou pas) - Pertinence - Compétences mobilisées

B. Redynamiser le lien social (Suite)			
Objectifs Généraux	**Objectifs Intermédiaires**	**Objectifs opérationnels (Actions)**	**Indicateurs**
3– Soutenir des projets d'habitants	Recueillir des projets d'habitants (jeunes)	Créer des outils simples pour recueillir la parole des habitants	- Outils créés (ou pas) - Pertinence - Usage / utilité
	Être ressource pour les habitants	Créer un répertoire des personnes ressources sur le territoire Nord	- Répertoire fait (ou pas) - Usage / utilité
	Proposer des lieux permettant l'expression des habitants	Café d'échange – Balade Bassin de vie	- Nbs de lieux mobilisés - Fréquentation - Qualité des retours
	Permettre l'expression des familles	Sortie des écoles – Café d'échanges	
	Mettre en place des moments de partage	Créer des moments conviviaux - Inviter les partenaires sur nos évènements	- Convivialité (Joie / plaisirs des gens) - Nbs de partenaires venus
4- Poursuivre le lien avec les partenaires	Mettre en place des temps conviviaux	Organiser un fois par trimestre un repas partage au sein de l'EVS avec les Direct. d'écoles	- Repas partage Fait (ou pas) - Fréquentation - Convivialité
	Organiser des rencontres partenaires	Répondre aux invitations	- Nb de sollicitation - Combien de oui et de non
		Inviter les partenaires	- Nb de sollicitation - Qui est venu ? - Qui n'est pas venu
5- Apporter une attention particulière au public isolé	Etre en lien avec les partenaires qui accompagnent les publics isolés (CCAS, ècoles …)	Réfléchir collectivement à des outils qui pourraient permettre de repérer le public isolé	- Outils ou pas - Nb de personnes répérées
		Réfléchir collectivement à des interventions qui pourraient permettre d'entrer en relation avec le public isolé	- Type d'interventions - Nb de personnes approchées

D. La démarche d'évaluation

Tout au long des 4 prochaines années, la démarche d'évaluation devra permettre de prendre du recul et d'avoir une vue d'ensemble des actions afin d'en faire régulièrement **une interprétation collective.** Le processus doit intégrer le contexte entourant les actions, mesurer les écarts entre ce qui est prévu et ce qui va réellement se réaliser, ce qui devra être amélioré, intégré ou pérennisé dans les pratiques, et même ce qu'il faudra arrêter. L'EVS nord devra se poser les bonnes questions concernant les actions menées et y répondre grâce à des sources et à des méthodes adéquates.

Dans le cadre d'un projet social, **la notion participation** sera naturellement favorisée à la démarche en visant l'implication des parties prenantes (au projet, à l'action). Un choix qui vise l'appropriation de chacun pour aller vers l'interprétation collective. Cela ne signifie pas d'impliquer tout le monde, tout le temps, il s'agira plutôt de faire participer les bonnes personnes au bon moment, en respectant le rythme et les capacités de chacun.
Enfin, liés à la notion de participation, nous observerons 2 niveaux d'évaluation qui se distinguent par la réciprocité (ou pas) des interactions entre les parties prenantes :

- Le niveau 1 : l'agent technicien se saisit des retours des participants pour évaluer l'action d'animation ;
- Le niveau 2 : L'ensemble des parties prenantes (habitants/élus et partenaires) participent pleinement au process.

d.1 Points de passage et calendrier

- **Points de situation :** Réalisé sur la base des objectifs opérationnels formulés en début d'année et des actions réalisées au cours de l'année, **un « point de situation »** de l'EVS nord sera réalisé chaque année par l'équipe technique lors de la semaine de l'évaluation (au mois de juin). Ce document doit permettre de réguler les actions de l'EVS nord et d'actualiser les objectifs opérationnels. Chaque point de situation fera l'objet d'un document de synthèse remis au collectif bassin de vie nord tous les ans et sera abordé en Copil.

- **Une évaluation à mi-parcours :** Elle doit permettre d'examiner "en profondeur" les résultats obtenus sur un des 2 axes prioritaires de l'EVS nord. Ce travail doit se réaliser à partir de questions évaluatives au cours du 1er trimestre 2024 par l'équipe technique et les membres du collectif du bassin de vie nord.
  Validée par le collectif du bassin de vie nord, cette évaluation fera l'objet d'un document de synthèse qui sera au cœur des échanges lors du copil intermédiaire.

- **L'évaluation finale :** Elle doit permettre d'examiner et de mesurer les résultats obtenus sur les 2 axes du projet de l'EVS nord. Ce travail doit se réaliser au cours du 1er trimestre 2025 par l'équipe technique et les membres du collectif du bassin de vie centre. Il prendra en compte les points de situation et l'évaluation à mi-parcours réalisés jusqu'là.
  Validée par le collectif du bassin de vie nord, cette évaluation fera l'objet d'un document de synthèse qui sera au cœur des échanges lors du copil finale et un des volets essentiels au renouvellement du projet social de l'EVS nord pour la période 2026-2029.

Calendrier

- **Mars 2022 :** Lancement du contrat de projet
- **Mai/Juin 2023 :** Point de situation
- **Septembre 2023 - Copil 1 :** Présentation point de situtaion
- **De janvier à mars 2024 :** Evaluation à mi-parcours
- **Avril 2024 - Copil 2 :** Présentation évaluation intermédiaire
- **Mai/Juin 2024 :** Point de situation
- **Mai/Juin 2025** : Point de situation

- **Septembre 2025 - Copil 3 :** Présentation point de situtaion
- **De novembre à décembre 2025 :** Evaluation finale
- **Janvier 2026 - Copil 4 :** Présentation de l'évaluation finale et lancement de la démarche de renouvellement du PS de l'EVS nord

d.2 Les groupes de travail

Les acteurs de l'EVS nord sont nombreux avec des niveaux d'implication différents. Afin d'associer un grand nombre de personnes à la démarche d'évaluation du contrat de projet à venir, la structuration est construite autour de trois groupes distincts :

- Le comité de pilotage (Copil) :VP - Membres du collectif bassin de vie nord, équipe de direction de l'EVS nord, CAF : 1/an

- Le collectif du bassin de vie nord : Elus de la commission CSAT - Equipe de direction de l'EVS nord - Partenaires - Habitants (Les collectifs en annexe 13) - 5/an dont 1 exclusivement porté sur un temps d'évaluation (le point de situation ou l'évaluation à mi-parcours ou l'évaluation finale)

- L'équipe technique (agents de l'EVS nord) - Réunions d'équipe récurrentes (2/mois) + un temps de travail porté exclusivement sur l'évaluation et l'actualisation des OO

Objectifs stratégiques :
- Mobiliser régulièrement le collectif bassin de vie nord
- Mettre en place la semaine de l'évaluation au mois de juin de chaque année.

d.3 Axe privilégié et questions évaluatives

Le choix de l'évaluation à mi-parcours sera porté sur l'axe suivant :

Développer la visibilité du projet social

Pour débuter ce contrat de projet 2022-2026, il nous paraît important de mobiliser notre attention dans la continuité du précédent projet. En ligne de mire, la création d'un **équipement propre à l'EVS** nord, et même si sa dimension relève d'une décision politique, l'enjeu doit être un moteur pour tous les acteurs investis dans l'animation à la vie sociale. Son envergure doit permettre de **mobiliser les ressources locales** et ainsi de déployer **un bon niveau de communication** sur son territoire. Il doit également permettre de maintenir le collectif du bassin de vie nord dans une dynamique positive et créative au service des habitants.

Les questions évaluatives

- Q1 - Quel est le niveau d'avancement du projet de création d'un équipement EVS Nord ? Pourquoi en sommes nous là ?
- Q2 - Quand et pourquoi avons nous mobilisé le collectif bassin de vie nord ? Fréquence - Niveau de fréquentation - Utilité - impact ?
- Q3 - Avons nous su repérer la ressource locale disponible pour développer notre communication ? Supports numériques - supports matériels - réseaux - interactions directes, etc...
- Q4 - Avons nous su élever notre niveau de communication ? Si non, pourquoi ? Si oui, comment ? Qualité , usages, retours des usagers, etc...
- Q5 - Une question posée aux habitants (micro trottoir) ex : Connaissez-vous les activités de l'EVS Nord ?

E. Le mot de la fin

Depuis le transfert de la compétence « développement social », voilà plus de 10 ans et avec le soutien de la CAF, la communauté de communes Bièvre Est se mobilise avec dynamisme pour porter l'animation de la vie sociale sur tout son territoire, y compris sur ses communes les plus rurales.

Initialement prévue sur l'année 2020, ce renouvellement de projet a été jalonné par de nombreuses contraintes liées à la crise sanitaire. Privés régulièrement de rassemblement, tous les acteurs de la démarche ont toutefois réussi à structurer leurs réflexions et ainsi à définir les axes de travail prioritaires pour les 4 prochaines années.

En outre, cette période nous a aussi permis de mesurer l'impact et les conséquences de cette pandémie, encore à l'œuvre au moment de clore ce dossier, sur l'avenir de notre espace de vie sociale.

Les défis sont nombreux, et tous les acteurs qui participent à la vie de l'EVS le savent bien ! C'est pourquoi, nous profitons de ces dernières lignes pour les remercier, de l'usager au professionnel, en passant par les élus du territoire, sans oublier les bénévoles, sans qui de nombreux projets ne pourraient se réaliser.

VI- ANNEXES

Annexe 01 - Circulaire Cnaf 2012
Annexe 02 - CNAF 2016
Annexe 03 - Délibération Pacte Gouvernance
Annexe 04 - Schéma des instances de gouvernance
Annexe 05 - Délibération des attributions déléguées au président
Annexe 06 - Délibération des attributions déléguées au bureau communautaire
Annexe 07 - Projet territoire 2020-2030
Annexe 08 - Votre avis nous intéresse
Annexe 09 - Guide d'entretien
Annexe 10 - Reccueil de fiches actions
Annexe 11 - Socle Educatif
Annexe 12 - Arbre à objectifs Famille CCBE
Annexe 13 - Les collectifs Dvpt social
Annexe 14 - Budget prévisionnel 2021
Annexe 15 - Budget réalisé 2020
Annexe 16 - Organigramme service EJF Bièvre-Est

ANNEXE 01

Paris, le 20 juin 2012

Direction
des politiques
familiale et sociale

Département vie sociale,
logement et solidarité

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses d'allocations familiales

Circulaire n°2012-013

Colette Legat
Tel : 01.45.65.54.09

Objet : Circulaire relative à l'animation de la vie sociale

Madame, Monsieur le Directeur,

Levier de la politique familiale et sociale des Caf, l'animation de la vie sociale, concourt aux quatre missions identifiées dans la convention d'objectifs et de gestion 2009 – 2012. Composante de l'offre globale de service, elle contribue à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale.

Inscrite dans les objectifs de la Cog 2009 -2012, la circulaire « animation de la vie sociale » permet de soutenir une politique sociale déterminante pour les familles et les territoires en réaffirmant et en renforçant l'engagement institutionnel et le rôle central de la branche Famille. Texte de référence pour l'ensemble des structures, elle participe au renforcement de l'approche globale territoriale et donne aux Caf les moyens de dynamiser le partenariat pour mieux soutenir les structures. La clarification des finalités et des missions communes aux structures confèrent une plus grande lisibilité et davantage de cohérence à cette politique sociale.

Cette circulaire a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail Cnaf - Caf, avec la consultation des partenaires dont la fédération nationale des centres sociaux. Ce document est enrichi d'annexes constituées, pour l'essentiel, d'outils transmis par les Caf et utilisés localement. Tous les contributeurs sont ici remerciés pour leur participation.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de créer les conditions favorables pour développer une véritable politique d'animation de la vie sociale et je vous invite à engager un partenariat renouvelé et renforcé avec les différents acteurs de l'animation de la vie sociale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur

Hervé DROUET

Introduction

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle[1] ; il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif. Aujourd'hui, ce sont près de 2800 structures de proximité, centres sociaux et structures d'animation locale, qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la Cnaf et les Caf ont été positionnées comme un acteur central en raison de leur responsabilité en matière d'agrément, agrément qui, ipso facto, engage des financements institutionnels et entraîne le soutien des partenaires.

Les derniers textes institutionnels servant de référence[2] pour l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale ont été élaborés entre 1995 et 2002, dans le prolongement des résultats de l'enquête Observatoire de 1991. Ils ciblent des types d'équipements sans préconiser une approche politique de l'ensemble du territoire de compétence de la Caf.

La Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 a fixé à la branche Famille l'objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale. Quatre axes de travail en découlent :

- faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale,
- rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale et développer des outils de gestion et d'évaluation,
- encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale,
- améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces axes de travail, la présente circulaire élaborée dans le cadre d'un groupe de travail Cnaf – Caf, apporte des éléments opérationnels et actualise le corpus de circulaires et de lettres circulaires qui régissent les structures de l'animation de la vie sociale. Elle vise, sur la base des résultats de l'enquête observatoire des centres sociaux de 2006, à répondre aux enjeux relatifs à l'amélioration de la lisibilité de l'animation de la vie sociale, enjeux confirmés par les enseignements de l'enquête de notoriété réalisée en 2011, qui par ailleurs identifie la nécessité de consolider le rôle pivot des Caf.

Cette circulaire est un document de doctrine qui a pour objectifs :

- de contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale ;
- de développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- de clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- de préciser le rôle des Caisses d'allocations familiales et de clarifier les critères d'agrément ;
- d'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

D'application immédiate, la présente circulaire annule et remplace les Circulaires Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995 et n°07-2002 du 31 janvier 2002, les lettres circulaires Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n°195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999. Les dispositions réglementaires inchangées des prestations de service énoncées dans les instructions ci-dessus, sont reprises dans les annexes[3].

---

[1] Parmi ces œuvres privées de la fin du XIX siècle : l'Union familiale de Charonne fondée en 1894, l'Oeuvre sociale de Popincourt fondée en 1897, puis la Résidence sociale de Levallois-Perret créée en 1920.

[2] Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

[3] Voir dans les annexes, Dispositions réglementaires inchangées relatives aux prestations de service des structures de l'animation de la vie sociale.

Sommaire

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement

12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle

121 l'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires

122 l'animation de la vie sociale, une composante de l'offre de service des Caf

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale[4]

21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs

211 des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux

212 des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre

22 Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire

23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale

231 les centres sociaux

- cinq missions complémentaires aux missions générales
- la mise en place d'un projet « familles »
- les formes d'organisation des centres sociaux

232 Les espaces de vie sociale

- l'implantation
- le projet social des espaces de vie sociale

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

[4] Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

311 la Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires

312 la Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales

32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS

321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs

- les caractéristiques du projet social
- la participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable
- des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social

322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement

323 Les relations avec la Caf

33 les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales

331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures

Le cas particulier des gestions directes

332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

Liste des Annexes

I. La politique d'animation de la vie sociale, un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux, structures d'animation locale). La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

11 Un besoin d'interventions d'animation de la vie sociale confirmé par les principales évolutions de l'environnement

Certaines évolutions sociales, communes à de nombreux territoires, interrogent et/ou ont un impact sur la notion de « vivre ensemble » :

- l'accentuation des questionnements autour des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, décohabitation, ruptures familiales),
- la place des jeunes dans la société et leurs relations avec les autres classes d'âge,
- le développement de la précarité et le renforcement des enjeux de la relation à l'école et de l'insertion dans le monde professionnel,
- le vieillissement de la population,
- l'amplification des préoccupations relatives au développement durable.

Le développement des nouvelles technologies modifie également les formes du lien social et réinterroge les notions de proximité et de voisinage. Plus globalement, l'accélération du changement technologique peut fragiliser la société, qui n'a plus le temps de faire de cette innovation technologique un apprentissage social.

Dans le monde du travail, la flexibilité croissante des horaires de travail, la durée des temps de transport, le recours accru à des services extérieurs dans la gestion de la sphère familiale (relais éducatifs, loisirs, etc.) créent des problèmes d'harmonisation et de capacité à produire du vivre-ensemble.

Enfin on repère des évolutions plus accentuées sur certains territoires autour des mouvements migratoires qui déstabilisent les formes traditionnelles du vivre ensemble :

- l'arrivée de nouvelles populations en zone rurale (rurbanisation) ou urbaine (renouvellement urbain),
- la désertification de certaines zones rurales,
- l'extension des zones périurbaines.

Ces évolutions ne sont pas exhaustives des mutations des territoires mais elles interrogent les modalités de création du lien social dans la relation de proximité.

12 L'engagement de la branche Famille dans le soutien à l'animation de la vie sociale est cohérent avec les besoins des habitants des territoires et avec l'offre globale de service institutionnelle

Depuis 1971, la branche Famille a soutenu l'engagement du réseau des Caf dans le champ de l'animation de la vie sociale en favorisant le développement progressif des équipements. Cet engagement recouvre désormais une actualité particulière autour des objectifs de la branche pour accompagner les évolutions des territoires et mobiliser des dynamiques de projet.

121 L'animation de la vie sociale, une réponse aux besoins des familles et des territoires

Au regard des mutations en cours, les familles sont en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale est un ensemble

d'interventions qui s'appuie sur des structures de proximité qui sont des lieux-ressources proposant des services et activités coordonnés, à finalités sociales, éducatives et culturelles qui favorisent la mise en œuvre des initiatives locales.

Ainsi, une majorité de français (60%) interrogés sur les valeurs républicaines[5] indique qu'en France il y a de moins en moins de fraternité et l'expliquent :

- par les conditions de vie difficiles qui amènent les gens à se replier sur eux-mêmes (47%) ;
- par la crise économique qui rend les gens moins solidaires et plus individualistes (46%).

De même, l'enquête « Conditions de vie et aspirations des français » menée par le Credoc met en évidence de manière régulière l'attente en terme d'équipements et de services en matière de politique familiale : une forte majorité de la population (67% en 2010) continue à considérer préférable, pour mieux aider les familles, de leur distribuer des aides sous forme d'équipements et de services plutôt que des prestations monétaires. Depuis 1998, cette préconisation reste largement majoritaire dans la population et fluctue entre 62 et 70%.

C'est pourquoi l'animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre :

- aux problématiques sociales collectives d'un territoire,
- aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles.

L'approche est multidimensionnelle : approche globale de la situation d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation.

Ces lieux ouverts à la population recherchent la mixité des publics et l'intergénérationalité. Ils peuvent orienter vers les services publics, voire les accueillir (ex : permanences).

Ils permettent la valorisation des talents, la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives. Les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux ressources pour l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils s'appuient sur la participation de tous et sont donc facteurs de développement social local, travaillant ainsi les enjeux de cohésion sociale et d'inclusion en cohérence avec les orientations européennes et ministérielles.

C'est pourquoi la structuration de l'animation de la vie sociale constitue une des dimensions possibles de l'aménagement du territoire.

122 L'animation de la vie sociale, une composante de l'offre globale de service des Caf

Conformément à la logique développée dans la COG 2009-2012, l'offre globale de service est un continuum d'interventions en direction des publics des Caisses d'allocations familiales :

- soit portée directement par chaque Caf (versement des prestations légales et extralégales, offre de service administrative et sociale),
- soit portée par des partenaires financés par la Caf.

Dès la circulaire d'orientations Cnaf du 15 décembre 1992[6], les structures de l'animation de la vie sociale, tout particulièrement les centres sociaux, sont définies comme des équipements à caractère polyvalent qui, en raison de leur vocation sociale globale, contribuent à l'offre de service des caisses d'allocations familiales.

[5] Enquête TNS-Sofres-Logica menée en mars 2010 ;

[6] La circulaire Cnaf du 15-12-1992 porte sur les orientations d'action sociale pour la période 1992-1995 ;

Dans le contexte actuel de la branche, l'animation de la vie sociale concoure à l'offre globale de service des Caf selon trois axes :

- tout d'abord, ces structures (via les financements en prestation de service qui leur sont consacrés) participent, à l'échelle de leur territoire d'intervention, à la politique de la Caf concernant l'environnement et le cadre de vie des familles ;
- elles peuvent également être un point d'appui au déploiement du travail social et des offres de service de la Caf en permettant une mise en relation directe avec les populations ;
- enfin, au-delà de leur mission première d'animation de la vie sociale et au travers des services et activités qu'elles proposent (Eaje, Alsh, Ram, Clas, Laep etc[7]), elles soutiennent les différentes politiques de la Caf et répondent aux quatre missions identifiées dans la COG[8].

Les structures AVS étant positionnées sur un point de convergence avec la plupart des politiques sectorielles des Caf, elles constituent à ce titre un levier et des relais essentiels de la politique familiale. A titre d'illustration, les enfants constituent le public principal des structures, 62% des inscrits aux activités régulières des centres sociaux sont des enfants ou des jeunes[9].

II La politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille s'appuie sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale[10]

La politique d'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, principalement des centres sociaux mais également des espaces d'animation sociale. Ces structures relevant de la politique d'animation de la vie sociale portent des missions d'intérêt général référées à un territoire délimité.

Malgré la diversité apparente des équipements et les spécificités territoriales, toutes les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent les mêmes finalités et partagent des valeurs communes. « Le projet social » en est la clé de voûte. Centres sociaux et espaces de vie sociale répondent à des missions générales communes et se distinguent par des spécificités liées à leur champ et capacité d'intervention.

21 Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent des finalités identiques et partagent des valeurs et principes d'action communs

211 Des finalités qui transcendent l'ensemble des projets sociaux

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit leur importance ou les particularités de leur territoire d'implantation, poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

---

7 EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant ; Alsh : accueil de loisir sans hébergement ; Ram : relai d'assistants maternels ; Clas : contrat local d'accompagnement à la scolarité ; Laep : lieu d'accueil parents-enfants.

8 Les quatre missions identifiées de la Branche Famille : aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ; soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents – enfants ; accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie ; créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

9 Voir les résultats de l'enquête Observatoire national des centres sociaux – données 2006.

10 Les structures bénéficiaires des prestations d'animation locale portent des noms très divers ; dorénavant, elles seront regroupées sous l'appellation « espace de vie sociale ».

Ces besoins sociaux fondamentaux ont été mis en évidence par des experts, ils renvoient aux dimensions individuelle et collective de toute personne. Il s'agit du besoin affectif d'appartenance (parfois qualifié de besoin de reconnaissance sociale), du besoin d'estime personnelle et du besoin d'épanouissement personnel (extrait de la pyramide de Abraham Maslow) ou encore le besoin d'appartenance et le besoin d'accomplissement (extraits de la théorie du besoin de réalisation de David McClelland).

Il convient de noter que la troisième finalité relative à « la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté de proximité », constitue un axe d'action des structures peu valorisé jusqu'à présent. Cette finalité renvoie au développement des capacités des personnes et de leur autonomie. Il s'agit d'une spécificité des structures de l'animation de la vie sociale ; à ce titre, elle constitue un élément de leur plus-value sociale.

212 Des valeurs et des principes à respecter et à faire vivre

Les valeurs et principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Pour un secteur d'intervention qui a pour objectif transversal le « vivre ensemble », il s'agit de points de repère qui renvoient à une éthique à partager avec toutes les parties prenantes. Il peut être parfois utile de s'y référer au cours de la vie animée des structures pour trouver un terrain d'apaisement en cas de difficultés, voire de conflit, dans les relations inter personnelles ou entre les groupes de personnes.

Au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale, confessionnelle.

22 Un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire

« Le projet social » est la clé de voûte de ces structures de l'animation de la vie sociale. Il se fonde sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

Concrètement, en référence aux finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale d'une part, et en réponse aux besoins sociaux constatés sur le territoire d'autre part, le projet social global explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées.

Les missions générales des structures de l'animation de la vie sociale sont confirmées :

- **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;**
  Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

- **un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets :** il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux

problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

23 L'animation de la vie sociale s'incarne dans des structures de proximité, les centres sociaux et les espaces de vie sociale

Centres sociaux et espaces de vie sociale sont des structures ayant en commun les mêmes finalités, valeurs et principes d'action, et les mêmes missions générales ; ce qui les distingue, c'est leur capacité d'intervention. Les premiers disposent de professionnels et de ressources plus importants que les seconds, ces derniers fonctionnent, le plus souvent, avec des bénévoles et des moyens limités.

231 Les centres sociaux

Animés par une équipe de professionnels et de bénévoles, l'objectif global des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Cinq missions complémentaires aux missions générales :

- ⇨ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations[11] ;

  L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.

  Assuré à titre principal par une – des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social.

  Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.

- ⇨ Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;

- ⇨ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;

- ⇨ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;

- ⇨ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

La mise en place d'un projet « familles »

Les centres sociaux, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres des familles, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

[11] Voir dans les annexes le référentiel de la fonction accueil établi par la Caf des Alpes maritimes ;

Dans la perspective d'un agrément spécifique « familles », le projet familles, intégré au projet d'animation globale du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

- ⇨ Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- ⇨ Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales;
- ⇨ Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- ⇨ Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Par leur position d'acteur du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Le projet familles s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des centres sociaux, ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie / ou à favoriser la vie sociale des familles.

La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées :

- l'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants;
- les groupes d'échanges favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs ;
- les actions d'accompagnement à la scolarité visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant ;
- les manifestations notamment festives favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

Les formes d'organisation des centres sociaux

Le centre social s'incarne dans un lieu repéré par les habitants. Il peut néanmoins prendre différentes formes pour être au plus près des usagers : centre social centré sur un seul équipement, centre social éclaté sur plusieurs locaux, voire partiellement itinérant.

Des modalités d'organisation pourront être arrêtées localement afin de répondre à certaines spécificités territoriales : articulation avec des projets de partenaires, prise en compte de l'évolution des compétences des collectivités territoriales, mutualisation de moyens ou de certaines fonctions, etc. Ces modalités particulières devront toutefois être mises en place dans le respect de la réglementation et des contraintes de gestion.

L'appartenance à d'autres réseaux (MJC[12], MPT[13] etc.) n'est pas en soi un obstacle à l'agrément « centre social », sous réserve que les éléments incontournables comme le projet social, le respect des missions du centre social et la qualification des personnels soient respectés ; le cas échéant, il pourra être demandé à certains personnels de suivre une formation complémentaire d'adaptation aux fonctions exercées dans un centre social.

12 MJC : maison des jeunes et de la culture ;

13 MPT : maison pour tous ;

Des formes atypiques actuellement soutenues par des Caf, comme les centres sociaux Gens du Voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement.

232 Les espaces de vie sociale

Les espaces de vie sociale contribuent à la politique d'animation de la vie sociale au même titre que les centres sociaux. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

L'implantation des espaces de vie sociale est favorisée dans les situations suivantes :

- les territoires totalement dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale ;
- les territoires isolés d'un pôle d'activités, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine ;
- les territoires sur lesquels l'action d'un centre social a besoin d'être renforcée au regard de problématiques sociales préoccupantes ; dans ce cas de figure, il devra y avoir deux gestionnaires distincts et une coordination des interventions ainsi qu'une certaine vigilance concernant leur complémentarité.

Le projet social des espaces de vie sociale[14] répond aux finalités, aux principes et aux missions générales de l'animation de la vie sociale. Le projet social, défini en fonction des ressources disponibles – souvent restreintes, doit prévoir prioritairement des actions permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Un espace de vie sociale ne peut pas reposer sur une mono-activité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir :

- de soutien à la fonction parentale et de renforcement des relations intergénérationnelles ;
- de renforcement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité ;
- d'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- de service facilitant l'organisation de la vie quotidienne ;
- d'inclusion et de socialisation ;

L'espace de vie sociale doit toucher tous les publics et a minima les groupes enfants-jeunes et les familles. Ses actions se déroulent tout le long de l'année.

Les espaces de vie sociale sont gérés exclusivement par des associations locales qui veillent à l'implication et à la participation des usagers – habitants tant pour l'élaboration des projets, que pour la conduite des activités ou la gestion.

Lorsque sur un territoire donné, un besoin d'animation locale a été repéré mais qu'il n'existe aucune association locale en capacité d'en assurer le portage, de façon transitoire, il peut être dérogé à la règle de gestion par une association locale. Dans ce cas de figure et à titre exceptionnel, une collectivité territoriale, un centre communal d'action sociale, une fédération départementale pourrait ponctuellement assurer le portage de l'espace de vie sociale, pour autant que le projet social soit effectivement élaboré et adapté aux besoins et aux ressources du territoire d'implantation. La dérogation à la gestion associative devra faire l'objet d'un accord préalable de la Cnaf, elle portera sur une durée maximale de deux ans, délai permettant la constitution d'une association locale qui prendra le relais de gestion.

[14] Voir dans les annexes la méthodologie du projet d'animation locale - Caf de l'Aude ;

Le responsable du projet social de l'espace de vie sociale doit être clairement identifié. Ce peut être un professionnel de l'intervention ou un bénévole de l'association gestionnaire. Au besoin, il pourra lui être suggéré une formation dans le cadre de son adaptation à la prise de fonction.

III – Le soutien à l'animation de la vie sociale par la branche Famille se traduit par une politique à la fois départementale et locale des Caf

Le choix fait par l'État dans les années 1970 de confier à la branche Famille la responsabilité de l'agrément a entrainé une forte mobilisation des moyens des Caf sur le secteur d'animation de la vie sociale, ce qui a contribué à un développement conséquent du nombre des structures avec près de 2800 structures en 2011.

Il convient aujourd'hui de conforter le rôle des Caf, de préciser les attentes institutionnelles à l'égard des structures et de mettre en valeur l'ensemble des moyens mobilisables pour, au final, améliorer le mieux vivre des familles et dans les territoires.

Pour ce faire, les Caf sont invitées à développer une politique à la fois départementale et locale, intégrant l'ensemble de leurs leviers d'intervention.

31 La Caf développe une politique départementale recherchant l'implication des partenaires institutionnels

Pour une plus grande efficacité sociale, dans le prolongement des responsabilités déjà assumées, et en réponse aux attentes des partenaires, les Caf assurent une fonction de chef de file coordinateur de l'animation de la vie sociale.

Du fait de leur responsabilité en matière d'agrément, mais aussi en raison de leur neutralité, de leur connaissance des populations et des territoires, de leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale, des moyens qu'elles engagent en faveur des structures, il est demandé aux Caf de formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, les Caf établiront un schéma directeur de l'animation de la vie sociale et mobiliseront les partenaires du secteur. La concertation et la coordination des partenaires seront organisées dans le cadre d'instances et d'accords-cadres.

311 La Caf établit un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires

Dans un objectif de cohérence avec les besoins sociaux, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. C'est pourquoi chaque Caf devra élaborer un schéma directeur de l'animation de la vie sociale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale, établi selon un format adapté au contexte local, sera organisé autour d'un état des lieux et des perspectives d'évolutions souhaitables ;

- L'état des lieux comprendra :
  - une analyse de l'adéquation de la répartition territoriale des structures, y compris l'équilibre entre centres sociaux et espaces de vie sociale ;
  - sur la base d'un bilan des problématiques d'animation de la vie sociale, la mise en évidence de territoires pour lesquels l'implantation d'une structure constituerait une réponse sociale appropriée ;
  - un état du partenariat, les partenaires impliqués et leur engagement financier ; pour la Caf, il conviendra de prendre en compte l'ensemble des prestations de service et des fonds propres mobilisés par les structures de l'animation de la vie sociale ;

- Les perspectives d'évolution porteront sur:
  - les évolutions qualitatives (ex : prise en compte d'une problématique sociale émergente, coordination entre différentes structures sur un territoire pour répondre plus efficacement aux besoins, mutualisation de démarches ou de ressources entre structures, coopérations entre équipements pour la réalisation d'un projet exceptionnel, etc.) ;
  - la mise en évidence des développements quantitatifs souhaitables au regard des besoins repérés ;
  - une dimension prospective intégrant les possibles évolutions liées à l'intercommunalité et à la dynamique partenariale et associative.

Ce schéma sera alimenté des diagnostics territoriaux menés par la Caf, il bénéficiera également des apports de l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale. Il pourra être décliné dans une approche infra-départementale.

Le schéma directeur de l'animation de la vie sociale peut être élaboré à l'initiative de la Caf mais, de préférence, il sera co-construit avec les partenaires.

Les perspectives d'évolution repérées dans le schéma directeur de l'animation de la vie sociale devront, le cas échéant, être intégrées dans les conventions territoriales globales.

Enfin, le schéma directeur de l'animation de la vie sociale servira de point d'appui à la mobilisation des principaux partenaires.

312 La Caf met en place des instances pour organiser la concertation et la coordination des partenaires, elle encourage la formalisation de l'engagement des partenaires dans des conventions cadres pluri-partenariales

Pour une plus grande efficacité, il est nécessaire d'organiser la coordination et la concertation des partenaires des structures de l'animation de la vie sociale. La Caf, organisme de référence de ce secteur d'intervention sociale, est naturellement portée à assumer cette mobilisation.

L'enjeu est triple :

- reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des structures de l'animation de la vie sociale ;
- partager une culture commune concernant ce mode d'intervention sociale, en particulier le principe de participation des habitants-usagers ;
- articuler les politiques et développer les synergies des différents partenaires.

La Caf recherchera l'implication des différents acteurs pertinents localement, les partenaires déjà engagés dans le financement des structures ou susceptibles d'être intéressés par l'action de ces structures. Ces acteurs peuvent être le Conseil Général, l'État (Préfet, Directeur départemental de la cohésion sociale, Préfet délégué pour l'égalité des chances), les communes et intercommunalités, le Conseil régional, les fédérations de centres sociaux, la MSA, la CARSAT, des représentants de l'éducation nationale (école, collège, lycée), etc.

La concertation pourra s'engager sur la base du schéma directeur de l'animation de la vie sociale, en particulier pour partager et développer des positions partenariales sur les éléments essentiels d'une politique concertée :

- le repérage des problématiques d'animation de la vie sociale ;
- la pertinence de la couverture des territoires ;
- le repérage de perspectives d'amélioration ;
- les orientations de chaque partenaire concernant les structures, orientations cohérentes avec les missions dévolues aux structures telles que définies dans la présente lettre-circulaire ;
- la nécessaire coordination des financements et des interventions en leur direction ;
- l'observation et l'évaluation de l'action des structures et de la politique départementale d'animation de la vie sociale.

Dans cette perspective, la Caf veillera à mettre en place une instance de coordination départementale[15] ou inscrira cette mobilisation dans des instances existantes, sous réserve qu'elles aient une vocation départementale (ex : comité de pilotage des conventions territoriales globales départementales).

L'instance ou le groupe technique opérationnel sera mobilisé comme instance de concertation locale, pour coordonner les structures, repérer et diffuser les bonnes pratiques, assurer une fonction de veille sociale, et lorsque la situation d'une structure demande un examen conjoint des différents partenaires (notamment en phase de préfiguration ou en situation de crise).

Compte-tenu de sa fonction de chef de file coordinateur, il est souhaitable que ce soit la Caisse d'allocations familiales qui assure l'animation et le secrétariat de ces instances.

Ce partenariat, fortement souhaité mais qui ne pourra être imposé, pourra se traduire par la conclusion d'un accord-cadre départemental et pluriannuel qui, le cas échéant pourra être intégré dans la convention territoriale globale.

Les conventions ou accords-cadres pluriannuels permettront de formaliser le partenariat et l'engagement financier des partenaires de façon à assurer stabilité et sécurité financière aux structures.

Au niveau de chaque structure, cette formalisation du partenariat pourra se traduire par une convention pluri partite et pluri annuelle[16] ; au regard du projet social, les partenaires pourront y formuler leurs attentes et leurs contributions, ce type de convention devrait être généralisé de façon à favoriser la pérennité financière des structures et leur permettre de se consacrer à la conduite de leur projet social.

32 La Caf développe une politique locale d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures AVS

321 Le projet social est « l'élément » central, impérativement établi dans le cadre d'une démarche participative, il est construit en associant les principaux partenaires financeurs

Les caractéristiques du projet social

Le projet social est la clé de voûte et le document de référence de la structure d'animation de la vie sociale ; établi en fonction des problématiques sociales et des ressources disponibles, il traduit concrètement les finalités et les missions de la structure dans un plan d'action.

Le projet social est établi[17] sur le même schéma par toutes les structures qu'il s'agisse d'un centre social ou d'un espace de vie sociale, cependant le périmètre du diagnostic et des prévisions d'interventions varient selon la nature de la structure, et aussi en fonction de son ancienneté.

Il est impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers. Préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles, il est validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration pour une association, comité de gestion pour les co gestions, conseil municipal pour une ville).

Le projet social est établi pour une période pluriannuelle de quatre années ; pour les nouvelles structures, le premier projet social sera établi pour une période d'une année de façon à accompagner sa montée en charge.

---

15 Voir dans les annexes, le règlement intérieur des instances partenariales dans la convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône ;

16 Voir dans les annexes, les conventions cadres des Bouches du Rhône, de Lille (Nord), de la Loire ;

17 Voir dans les annexes, le guide méthodologique des centres sociaux des Yvelines, chapitre 2 : l'élaboration du projet social et les fiches outils ;

Pour être opérationnel, le projet social devra respecter une structure type :

- comprendre un diagnostic social concerté avec mise en évidence des problématiques sociales et des potentialités repérées sur le territoire d'implantation[18], le cas échéant, enrichi des conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent projet social[19] ;
- être référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale, à savoir l'inclusion et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire, ainsi que la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté des habitants-usagers ;
- mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
- préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ; pour faciliter la démarche d'évaluation, des indicateurs de résultats auront été fixés[20] ;
- indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles voire sportives ;

S'agissant des centres sociaux, le projet social décline la fonction d'animation globale. Au-delà des spécificités du territoire et des problématiques sociales, il prend en compte les interrelations entre les différents groupes de population, enfants, jeunes, familles, groupes de femmes, seniors, mono-parents, demandeurs d'emploi, populations issues de l'immigration ou en voie d'inclusion, voire entre micro-territoires. Le plan d'action se réfère à ces interrelations dans la conception de la réponse sociale.

Par ailleurs pour les centres sociaux qui disposent d'une équipe de professionnels à la différence de la majorité des espaces de vie sociale, le projet social devra :

- préciser les actions d'interventions sociales qui seront mises en place pour répondre aux problématiques sociales du territoire d'implantation ;
- indiquer les actions ou les modalités de soutien en faveur des publics fragilisés
- comprendre, sauf situation particulière qui sera argumentée, un projet « familles » avec les actions envisagées pour répondre aux problématiques familiales spécifiques du territoire.

Le projet social doit être articulé avec le ou les projets des autres partenaires et avec le projet du territoire, s'il en existe. Cette recherche d'articulation, voir d'harmonisation permet le cas échéant de mettre en évidence et de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

La participation des usagers-habitants comme principe méthodologique incontournable

La dynamique participative constitue un principe fondateur[21] et une plus value de l'animation de la vie sociale. La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Cette participation des usagers-habitants et des bénévoles contribue directement à la troisième finalité de l'animation de la vie sociale, la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté de proximité. Comme évoqué précédemment, la participation permet le développement des capacités des personnes et leur autonomie.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par le terrain et une adaptation des orientations politiques des financeurs ; cette

18 Voir dans les annexes, le diagnostic partagé, outil au service du protocole de Roubaix, Caf du Nord ;

19 Voir dans les annexes, les critères d'évaluation de la réalisation du projet social – Caf de Moselle ;

20 Voir dans les annexes, les arbres à objectifs des Caf de l'Eure et de Haute-Garonne ;

21 Dès 1952, puis dans la circulaire ministérielle du 3 août 1970, il est fait référence à la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation. La nécessité de faire participer les usagers, y compris au fonctionnement des centres sociaux, a été reprise dans tous les textes de référence.

démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

Du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- la présence, consommation de services ou d'activités;
- l'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- la contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- la collaboration « permanente » et la prise de responsabilité ;
- la contribution au processus de décision.

Toutefois, du point de vue de la branche Famille, la seule présence ou consommation d'activités ne constitue pas un niveau suffisant de participation des usagers, de même l'implication dans une instance d'information ou de consultation, doit le plus souvent être considérée comme une participation symbolique.

La notion de participation significative peut être employée pour qualifier le niveau de participation attendu dans les structures de l'animation de la vie sociale.

Pour la structure, la participation des habitants-usagers permet :

- d'avoir une meilleure connaissance du territoire d'intervention et de ses habitants, de ses problématiques sociales et de ses ressources ; de recenser les attentes prioritaires des acteurs ;
- de susciter les initiatives, en particulier celles qui répondent aux besoins des habitants et du territoire ;
- d'associer et de responsabiliser les « parties prenantes » dans la réalisation des actions et dans la gestion de la structure ;
- d'appréhender les effets de ces actions sur les usagers – habitants et sur le territoire.

Si la participation des habitants-usagers ne se décrète pas, tous les moyens doivent être engagés pour faire de celle-ci une réalité. Certains moments sont propices au développement de l'implication des usagers et habitants : le diagnostic, l'élaboration du projet social, des temps de la vie collective (fêtes, périodes de tension sur le territoire, etc.) mais aussi dans les phases de bilan et d'évaluation.

Aussi la structure doit créer les conditions favorables à la participation :

- d'abord, le temps d'accueil, de prise de connaissance et de reconnaissance des personnes, est primordial, en particulier pour les publics les plus vulnérables car leur engagement dans une activité sociale est souvent difficile ;
- mais aussi, aller vers les habitants, sur leurs lieux de vie, diversifier les formes et les espaces de communication ;
- et surtout instaurer des instances et des actions favorisant la prise de parole et de responsabilité.

Ainsi le projet social devra préciser comment les usagers participeront à sa mise en œuvre, voire à la gestion de la structure ; au besoin, des actions spécifiques ayant pour finalités d'impliquer et de favoriser la participation des habitants – usagers pourront constituer un axe prioritaire du projet social.

Cependant si l'expression et l'engagement doivent être encouragés, cela ne signifie pas pour autant que toutes les suggestions seront retenues dans le projet social. Celui-ci est de la responsabilité des instances de pilotage et de gouvernance des structures.

Le caractère incontournable de la participation a des conséquences sur les modalités de gestion des structures. La forme associative paraît la plus adaptée, les gestions municipales ou intercommunales peuvent être envisagées si des garanties concernant la participation des habitants sont apportées par le gestionnaire.

Dans tous les cas, la Caf veillera à ce que les centres sociaux ne soient pas instrumentalisés par l'un des financeurs.

En revanche, des modes de gestion comme la délégation de service public ou la procédure d'appel à projets ne peuvent être adoptés pour les centres sociaux. En effet ces modalités sont incompatibles avec la procédure d'élaboration du projet social impliquant la participation des usagers-habitants, et avec la procédure d'agrément Caf. L'existence d'un contrat entre le donneur d'ordre et le délégataire rend caduque la place réelle des usagers-habitants et s'oppose par nature au mode de fonctionnement d'une structure d'animation de la vie sociale. Si des délégations de service public ont été engagées, elles devront faire l'objet d'un réexamen à l'issue de la période d'agrément. Les collectivités territoriales peuvent avantageusement privilégier les régies à finalités spécifiques et fonctionnement adapté, ou la procédure de convention d'objectifs[22].

Des temps d'échange à prévoir avec les principaux financeurs au cours de la période d'élaboration du projet social

La structure d'animation de la vie sociale cherche, via son projet social, à apporter une réponse coordonnée et équilibrée :

- aux besoins des habitants et du territoire ;
- aux exigences de la Caf dans la perspective de l'agrément ;
- aux orientations politiques de ses partenaires financeurs.

A ce titre et selon des modalités à définir localement, la structure doit chercher à associer ses partenaires financeurs, au moins à deux moments clés de l'élaboration du projet social :

- au moment du lancement de la démarche, dans la phase de diagnostic pour enrichir le diagnostic social et partager une vision commune des ressources et problématiques sociales du territoire. Ce peut être un temps propice pour que les financeurs rappellent ou précisent les champs d'interventions sociales qu'ils soutiennent au travers de leur politique, et qu'ils expriment leurs « attentes » et les orientations spécifiques qu'ils souhaitent soutenir à travers le projet de la structure et pour le territoire.

  La Caf sera attentive à l'adéquation des attentes – demandes des financeurs au regard des missions dévolues aux structures de l'animation de la vie sociale.

- dans la phase de bouclage, pour s'assurer du soutien des financeurs, du principe de leur contribution financière et pour identifier les articulations à développer. Il est fortement souhaitable que le projet social soit articulé avec les projets des autres partenaires et du territoire, ce qui permet le cas échéant de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

De même au moment de l'examen du dossier, avant de se prononcer sur l'agrément, la Caf recherchera l'appréciation des partenaires et financeurs de la structure, en particulier pour estimer la viabilité de la structure et la faisabilité du projet social.

Cette démarche peut être de nature à renforcer le partenariat autour de la structure et faciliter la gestion durant la période d'agrément, le projet social constitue alors la référence unique des co-financeurs.

En tant que de besoin dans un contexte partenarial délicat, la Caf devra aider la structure à organiser ces temps de concertation avec l'ensemble des financeurs.

322 L'agrément du projet social est apprécié par la Caf selon une liste de critères institutionnels, mesurés par des indicateurs définis localement

L'agrément du projet social des centres sociaux et des espaces de vie sociale est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiale, instance politique de la Caf.

[22] Voir dans les annexes, Statut de Régie – conditions d'agrément pour les centres sociaux non associatifs – Caf de Gironde ;

Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

1 le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;

2 la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;

3 la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;

4 la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;

5 la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;

6 l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;

7 l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;

8 pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : la conduite de projet dans un environnement complexe, l'animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, la gestion des ressources humaines et la coopération des bénévoles, la gestion financière et administrative[23].

La direction d'un centre social nécessite un équivalent temps plein. Selon les contextes locaux, notamment en milieu rural, la direction du centre social pourra être partagée entre directeur et adjoint. Ce critère est laissé à l'appréciation de la Caf.

Un centre social peut également solliciter un agrément pour son projet « familles ». Les critères suivants sont alors mobilisés :

1 la cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;

2 le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;

3 l'inscription et l'articulation du projet « familles » avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;

4 la qualification du référent famille[24]. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.

Concernant la qualification des personnels, en l'absence du niveau de diplôme souhaité, la Caf a la possibilité de prendre en compte un niveau de diplôme immédiatement inférieur associé à une expérience professionnelle garantissant des compétences professionnelles indispensables et accompagnée de perspectives de formations lors de la prise de fonction.

Sauf situation particulière, la Caf sera attentive à ce que le niveau de qualification et le temps de travail du directeur soient adaptés au projet social de la structure.

La Caf associera à chaque critère les indicateurs[25] qui lui sembleront pertinents pour apprécier le projet social dans le contexte de la structure et de l'environnement local. Toutefois, le niveau d'exigence sera adapté pour

---

23 Voir dans les annexes une fiche profil type – fonction de directeur de centre social dans le guide de procédure de recrutement établi par la Caf des Bouches du Rhône ;

24 Voir dans les annexes le référentiel de fonction du référent famille élaboré par la Caf des Alpes maritimes ;

les projets sociaux des espaces de vie sociale qui, le plus souvent, fonctionnent exclusivement avec des bénévoles.

Selon les spécificités du territoire et du partenariat, des dispositions particulières pourront être adoptées localement par chaque conseil d'administration, elles seront formalisées dans le cadre du règlement intérieur d'action sociale de la Caf.

La décision d'agrément appartient au Conseil d'Administration de la Caf[26]. Elle peut prendre trois formes :

- l'agrément du nouveau projet, éventuellement un agrément sous conditions ;

Si un ou plusieurs critères ne sont pas respectés de façon satisfaisante, et en fonction du contexte, le conseil d'administration peut accorder un agrément conditionné à des actions d'amélioration qui feront l'objet d'un suivi ;

Cet agrément peut prendre effet au maximum avec une rétroactivité de 3 mois par rapport à la date du Conseil.

- la prorogation du projet existant (non reconductible et limitée à une durée maximale d'un an) si le nouveau projet présenté nécessite un travail complémentaire pour répondre aux critères d'agrément ;
- le refus d'agrément ; dans ce cas, le conseil d'administration de la Caf explicitera les motifs de sa décision et formulera expressément ses attentes dans la perspective d'une prochaine présentation de demande d'agrément.

La durée d'agrément doit être suffisante pour permettre l'entière réalisation du projet qui aura été élaboré pour une échéance de quatre années.

Si au cours de la période d'agrément, la structure connait d'importantes difficultés[27] qui ne lui permettent pas de poursuivre la mise en œuvre du projet social, le conseil d'administration de la Caf doit être saisi. Celui-ci, au vu des éléments qui lui sont présentés, peut décider de retirer l'agrément soit de façon définitive soit de façon temporaire.

Recommandation

Pour un premier agrément de centre social ou d'espace de vie sociale, il est recommandé d'agréer un projet de préfiguration pour une période d'une année ; afin d'accompagner une montée en charge progressive, le premier véritable projet social devrait être agréé pour une période de deux années ; si les conditions le permettent, les autres projets sociaux seront ensuite agréés pour les durées habituelles de quatre années.

Dans le cas d'une préfiguration, la Caf veillera à ce que les activités et les actions prévues pendant la période de préfiguration permettent d'aboutir à l'élaboration d'un projet social dans toutes les dimensions inscrites dans le présent document.

323 Les relations avec la Caf

Les structures de l'animation de la vie sociale entretiennent des relations régulières avec la Caisse d'allocations familiales, en particulier au titre de l'agrément et des conventions de financement.

---

25 Voir dans les annexes, la fonction animation globale et coordination, attendus et critères -Caf du Vaucluse ; la procédure d'agrément des centres sociaux – critères et indicateurs – Caf d'Ille et Vilaine ;

26 Après décision du Conseil d'administration de la Caf, la fiche signalétique Cnaf, accessible sur la base institutionnelle Lotus sera créée ou actualisée.

27 Par exemples : problèmes de fonctionnement, manque de personnel, liquidation judiciaire, etc.

En vue d'une demande d'agrément, le dossier remis à la Caf par le centre social ou l'espace de vie sociale devra comprendre les éléments suivants :

- Le projet social ;
- Un organigramme détaillé, avec la qualification des salariés, en particulier du Directeur, du référent famille s'il y a lieu ;
- Un budget prévisionnel sur pour l'année N ou N+1 et une programmation budgétaire pluriannuelle.

Après la notification de la décision du Conseil d'administration de la Caf, dans l'hypothèse d'un agrément, une convention d'objectifs et de financement est signée par la Caf et le représentant légal de la structure ; celui-ci s'engage à :

- mettre en œuvre le projet social ;
- fournir à la Caf les pièces (justificatifs) nécessaires au traitement des dossiers de prestations de service et aux aides éventuelles sur fonds locaux ;
- mettre en place un dispositif de suivi et contribuer aux enquêtes de la Caf ;
- engager une procédure d'évaluation finale de façon à mettre en évidence les effets des actions conduites par la structure d'animation de la vie sociale ;
- contribuer à l'observatoire national des structures de l'animation de la vie sociale par la production de données permettant le suivi des indicateurs nationaux.

En cours d'agrément, au travers du suivi intermédiaire de la mise en œuvre du projet social, la Caf vérifiera la capacité de la structure à faire preuve d'adaptation et de réactivité ; elle s'assurera de la réalité de son soutien aux projets des habitants.

En cas de vacance de poste du Directeur ou du référent Famille, les services de la Caf déterminent l'opportunité du maintien ou non de la prestation de service.

Dans le cadre du plan de la maîtrise des risques de la Caf, les structures de l'animation de la vie sociale peuvent faire l'objet d'un contrôle ; dans ce cas, elles doivent fournir à la Caf les pièces justificatives nécessaires à la vérification des conditions réglementaires aux paiements des prestations de service et des aides financières sur fonds propres.

33 Les Caisses d'allocations familiales soutiennent les structures de l'animation de la vie sociale par des moyens financiers, en mobilisant leurs compétences en ingénierie et interventions sociales

331 Les caisses d'allocations familiales engagent des moyens financiers en faveur des structures

L'agrément accordé par le conseil d'administration de la Caf ouvre droit à des prestations de service sur fond Cnaf et, selon les politiques locales des Caf, à des subventions complémentaires financées sur la dotation d'action sociale.

Les prestations de service Cnaf sont des prestations à la fonction ; pour les centres sociaux elles contribuent au financement de l'animation globale et coordination et au projet « familles », pour les espaces de vie locale elles contribuent au financement de l'animation locale.

Les prestations de service étant plafonnées à un pourcentage du coût de la fonction, la Caf encourage les partenaires financeurs à s'engager dans des conventions financières pluriannuelles ; celles-ci auront pour principal objet d'apporter une sécurité financière aux structures.

Les financements sur fonds locaux de la Caf peuvent être accordés en référence à des critères politiques identifiés localement et réexaminés à l'occasion de chaque Cpog par le Conseil d'Administration. Ces financements constituent soit un complément pour la fonction pilotage de la structure, soit une aide à la mise en œuvre d'actions spécifiques ; ils peuvent également financer des investissements.

Le cas particulier des gestions directes.

Seuls des centres sociaux peuvent être concernés par la question de gestions directes. Conformément à l'engagement de vérifier la pertinence des gestions directes, lorsqu'une Caf assure la gestion de(s) structure(s), elle recherchera, le cas échéant, les moyens de procéder à des transferts de gestion, pour autant que ces transferts puissent être réalisés dans des conditions respectueuses des principes de fonctionnement d'un centre social (dont la dynamique participative et la pérennité financière) et des caractéristiques du territoire.

La Caf privilégiera le transfert vers une gestion associative, garante de la dynamique participative. Cependant, dans certaines situations la gestion par une collectivité territoriale constituera la solution « idoine ». Dans ce cas, il conviendra de s'assurer que la participation des habitants - usagers soit effective dans toutes les dimensions du projet social de la structure.

Si le transfert de gestion n'est pas possible, la Caf recherchera des co-financements tant pour la fonction animation globale, que pour le projet « Familles » ou les actions et projets spécifiques.

332 Les caisses d'allocations familiales apportent également leur capacité d'expertise et d'ingénierie sociale pour soutenir la fonction pilotage ou pour la mise en œuvre d'actions spécifiques ; elles participent à l'animation et à la coordination du réseau des professionnels

Les structures d'animation de la vie sociale doivent identifier un interlocuteur privilégié au sein des services de la Caf. Si l'organisation des services de la Caf le permet, il s'agit du conseiller technique animation de la vie sociale.

Au-delà du suivi des conventions, la Caf peut répondre à un besoin de soutien ou d'accompagnement à certains moments particulièrement sensibles de la vie des structures. Dans la phase d'élaboration du projet social ou à tout moment de sa mise en œuvre et de son évaluation, la Caf peut apporter son expertise, en particulier afin :

- d'établir le diagnostic social, rechercher des données et mettre en évidence les problématiques sociales du territoire ;
- de concevoir certains projets spécifiques ;
- de favoriser la réflexion et le travail inter-partenarial opérationnel ;
- de faciliter les procédures de travail avec les partenaires ;
- d'accompagner les structures dans certaines situations difficiles, parfois en état de crise financière.

Un chargé d'études, un agent de développement social local, un conseiller en gestion peuvent être sollicités pour répondre à ces besoins.

Par ailleurs des travailleurs sociaux Caf peuvent être missionnés au sein des structures de l'animation de la vie sociale pour développer une action ou un projet correspondant aux orientations politiques de la Caf. Il s'agit alors :

- soit d'une mission ponctuelle, pour la mise en place d'une action particulière ;
- soit d'une mission spécifique, sur un horaire limité, un temps partiel, voire un temps plein, pour assurer une activité ou une action de façon régulière.

Dans ce cas, un dispositif conventionnel devra confirmer que la Caf n'interfère pas dans la gestion de la structure.

La Caf peut également contribuer à des dispositifs de veille et de soutien autour des structures[28] : appui technique à la gestion, soutien au management, professionnalisation du recrutement[29] etc.

[28] Voir dans les annexes, le centre de ressources et la cellule de veille - autres outils de la contractualisation, Roubaix, Caf du Nord ;

Ces dispositifs peuvent être gérés :

- directement par la Caf,
- dans le cadre d'une expertise mutualisée entre Caf,
- par des centres ressources pour lesquels la Caf contribue au financement.

Enfin, les Caf contribuent à l'animation du réseau des structures de l'animation de la vie sociale.

La Cnaf finance la fédération nationale des centres sociaux sur la base d'objectifs généraux. Les Caf peuvent, sur fonds propres, financer les fédérations départementales ou régionales, des réseaux de centres sociaux, sur la base d'un cadre contractuel adapté au contexte local et comprenant des objectifs ciblés sur des structures ou sur le réseau local. Pour illustrer ce partenariat, des exemples de contractualisation sont annexés[30] à la présente lettre circulaire ; il peut s'agir de partenariats globaux et pluriannuels, ou de financement d'actions ponctuelles.

---

29 Voir dans les annexes, le guide de la procédure de recrutement du directeur (trice) de centre social des Bouches du Rhône ;

30 Voir dans les annexes les conventions pluri-partenariales avec les fédérations départementales de centres sociaux de la Nièvre, de Seine Saint Denis et de Vendée.

Liste des annexes

I Dispositions réglementaires inchangées relatives aux prestations de service des structures de l'animation de la vie sociale

II Eléments généraux :

- Des analyses d'experts confortent les enjeux autour du lien social
- Synthèse du rapport de l'enquête de notoriété des centres sociaux

III Les Relations partenariales des centres sociaux

Les accords cadres :

- Convention cadre des centres sociaux des Bouches du Rhône
- Convention de coopération entre les centres sociaux de Lille, la Caf, la ville de Lille et le département du Nord
- Convention d'objectifs et de financement – Le dossier unique de la Loire

Les instances partenariales :

- Le règlement intérieur des instances partenariales de la convention cadre des Bouches du Rhône ;
- Le centre de ressources et la cellule de veille - autres outils de la contractualisation, Caf de Roubaix, Caf du Nord ;

Les conventions de Caf avec la fédération départementale des centres sociaux :

- Convention d'objectifs et de coopération Caf, caisse régionale de MSA, Département de la Nièvre et Fédération départementale des centres sociaux ;
- Convention de partenariat entre la Caf de Seine st Denis et la Fédération départementale des centres sociaux ;
- Convention d'objectifs pour l'accompagnement et le développement des centres sociaux en Vendée ;

IV Outils de méthodologie de l'animation de la vie sociale :

- Le guide méthodologique et les fiches outils des centres sociaux des Yvelines
- La méthodologie du projet d'animation locale (Espace de vie sociale) - Caf de l'Aude
- Le diagnostic partagé ; les outils au service du protocole de Roubaix – Caf du Nord
- Les arbres à objectifs de l'Eure et de la Haute-Garonne
- La fonction animation globale et coordination, attendus et critères - Caf de Vaucluse
- La procédure d'agrément des centres sociaux – critères et indicateurs – Caf d'Ille et Vilaine
- les critères d'évaluation de la réalisation du projet social – Caf de Moselle
- Le référentiel de la fonction accueil établi par la Caf des Alpes maritimes
- Le référent familles, référentiel de fonction établi par la Caf des Alpes maritimes
- La procédure de recrutement du directeur du centre social et le profil type de la fonction directeur de centre social, annexe de la convention cadre des Bouches du Rhône
- Le Statut de régie – conditions d'agrément pour les centres sociaux non associatifs de la Gironde
- Glossaire.

ANNEXE 02

Paris, le 16 mars 2016

Direction des politiques familiale et sociale

Circulaire n°2016-005

Mesdames et Messieurs les directeurs
et agents comptables des Caf

Objet : Agrément des structures d'animation de la vie sociale : appréciation du critère de participation des habitants quel que soit le statut du gestionnaire et son mode de désignation – référentiel directeur de centre social et documents repères, référent « familles » et chargé d'accueil en lien avec la circulaire n° 2012-013

Madame, Monsieur le directeur,
Madame, Monsieur l'agent comptable,

La branche Famille a refondé en 2012 sa politique d'intervention en matière d'animation de la vie sociale. La circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale (Avs) en constitue le support de référence pour l'ensemble des Caf.

Dans ce cadre, la Cnaf a confirmé les engagements de la branche Famille en faveur du développement territorial de ce secteur d'intervention, autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, d'une plus grande lisibilité et cohérence des actions, notamment par une meilleure définition des finalités et des missions des structures d'animation de la vie sociale financées par les Caf.

Le déploiement de cette politique, dans le cadre des schémas départementaux de l'animation de la vie sociale, s'appuie sur un large partenariat et sur des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) que les Caf ont la responsabilité d'agréer sur la base d'un socle de critères définis par la Cnaf[1].

[1] *Les conditions d'agrément d'un centre social sont appréciées à partir du socle de critères suivants :*
- *respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;*
- *formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;*
- *pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;*
- *cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;*
- *faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;*
- *accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;*
- *existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;*
- *niveau de qualification et temps de travail du directeur.*

Parmi ces critères, la participation des usagers/habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements est l'élément central de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Cette démarche participative des usagers/habitants doit être appréciée par les Caf indépendamment des modes de gestion des structures.

De même, au titre de l'examen des critères d'agrément des centres sociaux et du calcul des prestations de service Avs, les Caf doivent vérifier les niveaux de qualification et temps d'activités des personnels des structures. Un référentiel fonction de directeur et des documents repères pour les fonctions de référent « familles » et de chargé d'accueil (missions, attendus, activités) sont joints à cette lettre au réseau pour faciliter le travail des Caf.

La présente circulaire, complémentaire à la circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012, a pour objet de préciser les exigences de la branche Famille en matière d'appréciation des critères d'agréments des centres sociaux et espaces de vie sociale.

1. La démarche participative des usagers/habitants est l'élément fondamental de l'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale, elle est appréciée par les Caf indépendamment du statut et du mode de gestion des structures d'animation de la vie sociale

Dès 1952, les notions de participation des usagers[2] se sont imposées dans le champ de l'animation de la vie sociale. La circulaire ministérielle du 3 août 1970 et l'ensemble des textes de référence suivants ont confirmé la nécessité de promouvoir la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation des structures d'animations.

Sur le plan de la conduite de l'action publique, la dynamique participative permet la prise en compte des besoins prioritaires exprimés par les habitants et une adaptation des orientations politiques des financeurs. Cette démarche qui reconnaît l'expertise d'usage de la population, contribue à une meilleure adéquation et efficacité, voire efficience, de l'action publique.

La participation des usagers à la définition du projet social et à la mise en œuvre de celui-ci fonde la plus-value et la spécificité des structures d'animation de la vie sociale. La participation vise à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure.

Sous réserve du respect de cette condition, les Caf peuvent examiner les demandes d'agrément déposées par les centres sociaux et espaces de vie sociale, quels que soient leur statut et mode de gestion : forme associative, gestion publique directe (conseil municipal, régie municipale, Ccas,…), entreprise publique locale, et leur mode de désignation (délégation de service public, appel d'offre…).

Si la forme associative favorise davantage, a priori, la participation des usagers, l'application des directives européennes, notamment relatives aux « services dans le marché intérieur » ne peut en effet, dans le respect des règles de la concurrence, exclure du champ de l'animation de la vie sociale des acteurs du seul fait de leurs statuts. Ainsi, les Caf peuvent, par exemple, examiner une demande d'agrément déposée par un centre social géré dans le cadre d'une délégation de service public ou d'un marché public (procédure d'appel d'offre, commande publique, procédure d'appel à projet).

---

[2] *Cf Guide méthodologique EVS fiche sur la démarche participative*

Toutefois, compte tenu des modalités de fonctionnement pouvant être induites par ce type de gestion, et plus globalement par les gestions autres qu'associatives, les Caf seront vigilantes, lors de l'examen des demandes d'agrément, au caractère effectif des démarches participatives des usagers/habitants mises en œuvre par ces structures, tant dans l'élaboration du projet social, que dans les instances de gouvernance du projet. En effet, l'existence, dans ce type de mode de gestion, d'un contrat entre le donneur d'ordre et le délégataire, établi, au préalable de toute procédure associant les habitants, peut rendre caduque la place réelle des usagers/habitants et s'opposer au mode de fonctionnement participatif attendu d'une structure d'animation de la vie sociale.

Le délégant (personne morale de droit public, collectivité territoriale, établissement public…) devra apporter à la Caf la garantie du respect, par son délégataire, de la démarche participative et de sa capacité à la mettre en œuvre.

Pour ce faire, les Caf vérifieront que la participation des usagers/habitants est :

- soit inscrite, avant la diffusion de l'appel à projet, dans la phase préalable de diagnostic, dans l'élaboration du projet et dans sa mise en œuvre ;
- soit incluse dans le cahier des charges, depuis la conception du projet social jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

En outre, les Caf s'assureront également de la mise en œuvre effective de la participation des usagers/habitants au projet et à la vie de la structure tout au long de la période de l'agrément « animation globale et coordination » pour les centres sociaux ou « animation locale » pour les espaces de vie sociale.

La dynamique participative constitue pour la branche Famille le critère fondamental de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Si aucun opérateur ne peut être écarté de la demande d'agrément du fait de son statut et mode de gestion, aucun opérateur ne peut non plus être exempté du respect de ce critère de l'agrément.

2. La diffusion d'éléments de cadrage des fonctions de directeur, de référent « familles » et de chargé d'accueil pour faciliter l'examen par les Caf des critères d'agréments et le calcul des prestations de services « animation globale et coordination » et « animation collective famille »

Pour faciliter l'action des Caf en matière d'examen des critères d'agrément des centres sociaux, la Cnaf a élaboré, en concertation avec les conseillers techniques des Caf réunis dans les comités techniques régionaux dédiés à l'animation de la vie sociale (Ctr Avs), trois documents de référence sur les fonctions des personnels des centres sociaux.

Ces documents constituent pour les Caf la base des éléments utiles au calcul des prestations de service « animation globale et coordination » et « animation collective famille ». Ils définissent les finalités de chacune des fonctions et au regard des missions attendues les principales activités et compétences requises (savoirs, savoir-faire, savoir-être relationnels).

2.1 Un référentiel métier qui clarifie les fonctions du directeur de centre social

L'exercice de la fonction de directeur d'un centre social nécessite une qualification de niveau II des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure : conduite de projet dans un environnement complexe, animation du partenariat, (fonction essentielle lorsque le centre social inscrit son action dans le cadre d'une convention territoriale globale et qu'il est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville), de la vie associative et du bénévolat, gestion des ressources humaines et coopération des bénévoles, gestion financière et administrative. A ce titre, la présence d'un équivalent temps plein (Etp) de directeur constitue la règle retenue par la Cnaf.

Le référentiel « métier de directeur de centre social », joint en annexe 1, est un outil d'accompagnement pour les Caf, notamment pour les conseillers techniques AVS. Il a pour objectif de les aider à apprécier la fonction de pilotage du directeur du centre social, qui sert de base au calcul de la prestation de service animation globale et coordination des centres sociaux financée par la Caf.

Ce référentiel est reconnu par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (Fscf) et par le Syndicat employeur des acteurs du lien social et familial (Snaecso) qui en assureront la diffusion au sein de leurs réseaux.

- **Les conditions de dérogation à la règle de l'équivalent temps plein du directeur de centre social**

La fonction de direction peut, exceptionnellement et selon le contexte local apprécié par la Caf, notamment en milieu rural, être partagée entre un directeur et un directeur-adjoint. Dans ces cas, la Caf, en s'appuyant sur le référentiel « métier de directeur » s'assurera que la qualification et les compétences de l'adjoint au directeur sont en rapport avec l'exercice des missions de pilotage attendues.

Le temps de travail du directeur ne pourra toutefois pas être inférieur à ½ Etp et le cumul du temps de travail du directeur et du directeur adjoint ne pourra être inférieur à 1 Etp.

2.2 Un document repères qui précise les fonctions du référent « familles » dans le cadre de l'agrément « animation collective familles »

Le référent « familles » met en œuvre un projet familles spécifique aux problématiques familiales repérées sur le territoire d'intervention du centre social. Il développe des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intrafamiliale et aux relations et solidarités inter familiales. Il coordonne les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social et facilite l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire. Il participe à ce titre aux politiques développées dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et constitue un relais essentiel du référent parentalité.

Le document repères consacré à la fonction du référent « familles », joint en annexe 2, définit la mission de coordination et de développement d'actions collectives en faveur des familles attendue de ce professionnel. Dans le cadre du financement de la prestation d'« animation collective familles » (Ps ACF), le référent familles doit être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3 et consacrer un minimum d'½ Etp à cette mission.

2.3 Un document repères qui dresse les contours du poste du chargé d'accueil au sein du centre social

Si au quotidien l'accueil des usagers d'un centre social est globalement pris en charge de manière collective par l'ensemble de l'équipe d'animation, la Cnaf s'est toutefois attachée à définir les contours du poste de chargé d'accueil, agent reconnu et repéré par les usagers et les partenaires pour l'exercice régulier de la fonction d'accueil au sein du centre social. Il doit être en capacité d'apporter une offre globale d'information, d'orientation favorisant l'accès aux droits au sens large, de contribuer à la facilitation numérique et de recueillir et identifier les besoins des habitants et leurs aspirations collectives. Dans ce cadre, la fonction accueil, décrite à l'annexe 3 jointe à cette instruction, doit être assurée, à titre principal, par au moins un agent du centre, clairement identifié sur l'organigramme.

Le temps de travail du chargé d'accueil consacré à cette fonction est a minima de ½ Etp ; son poste émarge sur la partie pilotage du budget du centre social retenue pour le calcul de la prestation de service « animation globale et coordination ».

Le référentiel fonction de direction et les documents repères fonction de référent « familles » et de chargé d'accueil précisent les attendus et compétences de ces trois postes et fonctions essentiels au fonctionnement d'un centre social : le pilotage de la structure, la coordination du projet et actions « familles » l'accueil des usagers-habitants et des partenaires, pour les centres sociaux qui perçoivent la prestation animation collective famille.

Les Caf adapteront pour chacune de ces trois fonctions, selon la taille des équipements, la teneur des projets et le contexte local, leur niveau d'exigence en matière d'agrément vis-à-vis de leurs partenaires.

Ce référentiel et les documents repères joints peuvent également servir de supports à la construction de formations visant la mise à niveau des personnels en poste ou l'adaptation à la fonction dans le cadre des recrutements réalisés par les centres sociaux.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le directeur, Madame, Monsieur l'agent comptable, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général

Daniel Lenoir

P J : Référentiel métier : Directeur de centre social (annexe 1) ;
Document repères : les missions du référent familles (annexe 2) ;
Document repères : les missions du chargé d'accueil (annexe 3).

ANNEXE 03

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 22/09/2020
ID : 038-243801073-20200922-DELIB20200901M-DE

Bièvr Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération
N°2020-09-01
ADM GENERALE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Objet : Élaboration d'un Pacte de Gouvernance

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42
Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 38
Nombre de conseillers délégués communautaires ayant donnés pouvoir : 3
Prennent part au vote : 41
TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne ROBERT, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christophe FAYOLLE, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Serge COTTAZ, Marie FEUVRIER, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Michelle ORTUNO, Philippe CHARLETY, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Thierry DUBUS, Anne-Marie BRUN-BUISSON, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Bruno CORONINI, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS AYANT DONNES POUVOIR
Pascal GERBERT-GAILLARD a donné pouvoir à Anne-Marie Brun-Buisson
Christiane CARNEIRO a donné pouvoir à Antoine REBOUL
Suzanne SEGUI a donné pouvoir à Nathalie Wilt
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Dominique ROYBON
CONVOCATION : Le 08 septembre 2020, envoyée et affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est

-Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »;
-Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT ;
-Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 7 septembre 2020 ;

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, que le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.
Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

- Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 ;
- Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le 22/09/2020
ID : 038-243801073-20200922-DELIB20200901M-DE

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération
N°2020-09-01
ADM GENERALE

territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

- Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- Les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- De dire que le conseil communautaire a débattu sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance ;
- De dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- De valider le projet de pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe ;
- De dire que les conseils municipaux seront consultés pour avis dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte de gouvernance ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Après présentation du projet de Pacte de gouvernance et après avoir débattu sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De dire que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération ;
- De valider le projet de pacte de gouvernance présenté en séance et joint en annexe ;
- De dire que les conseils municipaux seront consultés pour avis dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte de gouvernance ;
- D'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Colombe, le 14 septembre 2020
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 04

Schéma global des instances de gouvernance

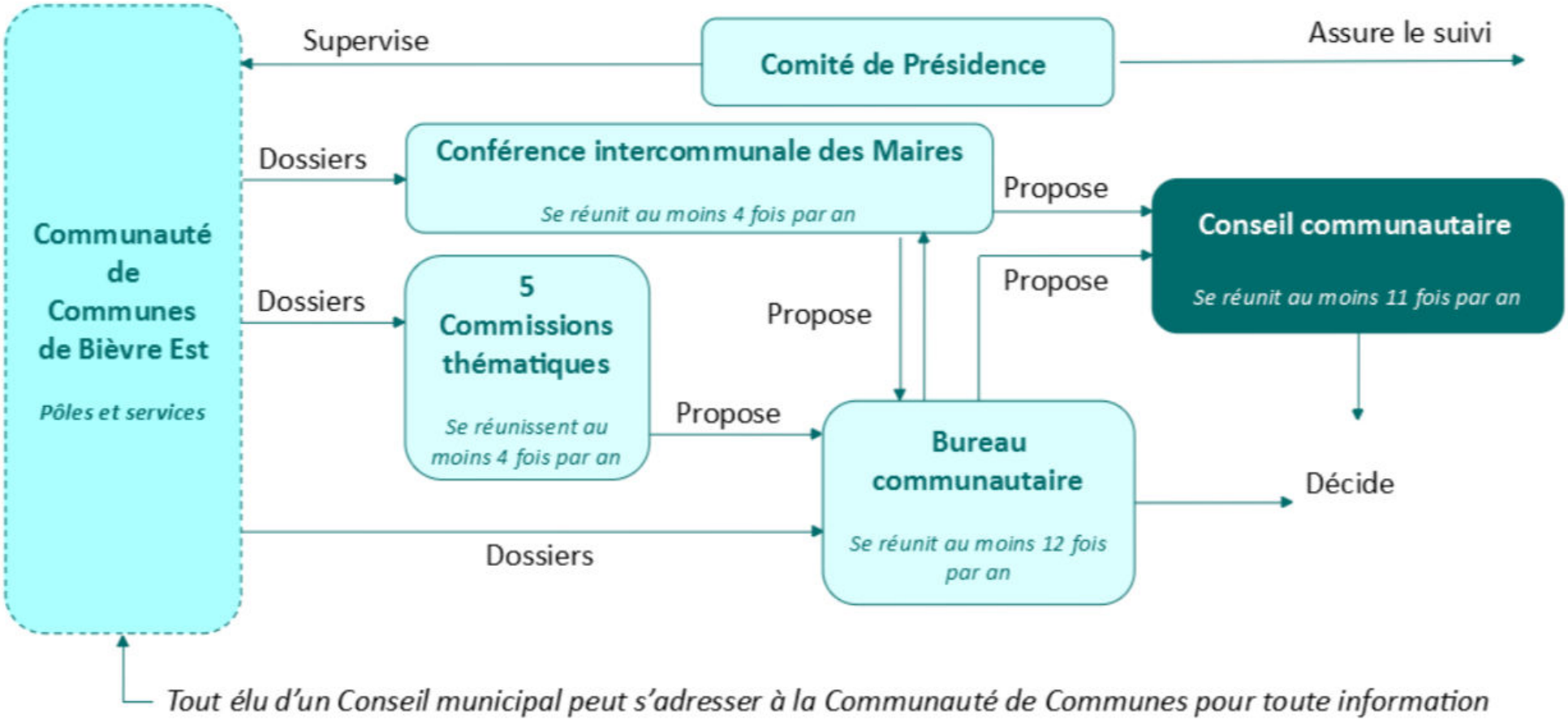

ANNEXE 05

Délibération
N°2020-06-16
ADM GENERALE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUIN 2020

Objet : Délégations du conseil communautaire au Président de la communauté de communes de Bièvre Est

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42
Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 42
Nombre de conseillers délégués communautaires représentés : 0
Nombre de conseillers délégués communautaires absents : 1
Prennent part au vote : 42

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne Robert, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christiane CARNEIRO, Christophe FAYOLLE, Pierre CARON, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Yves JAYET, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Philippe CHARLETY, Michelle ORTUNO, Catherine PERON, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Cyrille MADINIER, Anne-Marie BRUN BUISSON, Pascal GERBERT-GAILLARD, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Amélie GIRERD, Sylviane BERTONA, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Suzanne SEGUI, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

TITULAIRES ABSENTS SUPPLÉES

Philippe CHARLETY est suppléé par Catherine PERON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alexandre COULLOMB

CONVOCATION : le 02 juin 2020
Affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le mardi 02 juin 2020.

- Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126,127 ;

M. Roger Valtat, Président, expose, qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de la communauté de communes de Bièvre Est, le conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au président à titre personnel.
L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1° vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° approbation du compte administratif ;
- 3° dispositions à caractères budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'un mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Le Président pourra déléguer, sous sa surveillance et responsabilité, à un ou plusieurs vice-présidents ainsi qu'au Directeur Général des services et des Directeurs, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont délégués par la présente délégation.

Délibération
N°2020-06-16
ADM GENERALE

Le Président de la communauté de communes de Bièvre Est propose au conseil communautaire de lui déléguer les attributions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Passer les contrats d'assurance ;
- Accepter ou refuser les indemnités de remboursement d'assurance consécutif à des sinistres et régler les conséquences dommageables des sinistres ainsi que les franchises à la charge de la communauté de communes.

AFFAIRES JURIDIQUES

- Procéder aux négociations amiables, approuver et signer les protocoles d'accord transactionnels en matière de contentieux ou de sinistre dont le montant est inférieur à 150 000 € ;
- Approuver les indemnisations à l'amiable de tiers dans le cadre de travaux ou d'interventions menés pour le compte de la communauté de communes dont le montant est inférieur à 150 000 € ;
- Designer et saisir les avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ; fixer la rémunération, les frais et honoraires ;
- Défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle, ses représentants et ses agents, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant toutes les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté de commune ; elle intègre les compétences suivantes :
  - Se constituer partie civile devant le juge répressif pour les affaires relevant de la matière pénale et plus largement devant toute juridiction ;
  - Représenter la communauté de communes en justice.

DÉLÉGATIONS TRANSVERSALES

- Approuver et signer les conventions, contrats et autres documents dans le cadre de l'organisation de manifestations organisées par la communauté de communes, dans lesquelles la communauté de communes est partenaire ou pour organiser l'intervention des services communautaires ;
- Approuver et signer les contrats à intervenir avec des tiers visant à l'utilisation des équipements, des matériels et des services de la communauté de communes ;
- Signer les conventions de prêt de matériel et de minibus sans incidence financière ;
- Signer les conventions sans incidence financière ;
- Solliciter toute aide financière auprès de l'Etat, d'autres collectivités, d'organismes publics ou privés dans le cadre de l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant ou l'objet (L.2122-22-26°) et signer tout dossier de demande de subventions et tous les documents correspondants pour ce faire.

RESSOURCES HUMAINES

- Établir les mandats spéciaux en vue de l'indemnisation des frais engagés au bénéfice de la collectivité selon les modalités définies par le bureau communautaire ;
- Engager, par recrutement direct en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel des saisonniers pour répondre aux nécessités de service dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient et de charger le Président de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de

recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil.

SOCIAL

- Autoriser à signer les contrats Enfance-Jeunesse et ses annexes.

FINANCES

- Procéder aux réductions ou annulations de créances, de mandats, et aux admissions en non-valeurs et au remboursement de sommes recouvrées à tort par facturation des services publics ;
- Procéder au remboursement des frais indûment engagés des par des tiers et/ou relevant de la responsabilité de la communauté de communes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Procéder, dans le cadre de l'aménagement de la dette de la communauté de communes, au remboursement anticipé d'un emprunt et réaliser, le cas échéant, l'emprunt de refinancement ;
- Attribuer le versement de la subvention Habiter Mieux ;
- Créer ou supprimer toutes régies de recettes et d'avances nécessaires pour le bon fonctionnement des services ;
- Fixer les modalités de fonctionnement des régies comptables nécessaires aux services communautaires ;
- Contractualiser la ligne de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € ;
- Autoriser à fixer les prix pour les cessions de biens appartenant à la communauté de communes dans la limite de 5 000 €.

MARCHES PUBLICS

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passées sans formalité préalable en raison de leur montant ou selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la communauté de communes ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics (marchés et accords-cadres) passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles R2122-1 et suivants du code de la commande publique, ainsi que toute décision concernant les avenants, dans la limite des crédits inscrits aux budgets de la communauté de communes et quel que soit leur montant ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

LECTURE PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- Valider et signer les documents liés au règlement intérieur d'un établissement (ex : règlement intérieur de la Médiathèque – avenants au règlement intérieur) ;

SERVICES TECHNIQUES

- Signer les contrats avec les professionnels pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers assimilés et l'autoriser à subdéléguer cette délégation au Directeur Général des Services et au Directeur des services techniques.

Délibération
N°2020-06-16
ADM GENERALE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Signer les conventions de servitudes foncières (exemple : passage réseaux électriques sur les propriétés de Bièvre Est ouvertes au public) ;
- Signer les conventions de MOa déléguée ;
- Signer les conventions d'entretien avec d'autres collectivités (exemple : déneigement avec une commune, le département...) ;
- Signer les autorisations de bornages de propriété.

Et de dire que les décisions du Président qui seront prises dans le cadre des délégations feront l'objet d'une information en conseil communautaire.
Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Président les attributions telles que décrites ci-dessus ;
- dit que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation de l'organe délibérant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 08 juin 2020
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 06

Délibération
N°2020-06-17
ADM GENERALE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 08 JUIN 2020

Objet : Délégation attribuées au Bureau communautaire

Nomenclature de l'acte : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42
Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 42
Nombre de conseillers délégués communautaires représentés : 0
Nombre de conseillers délégués communautaires absents : 1
Prennent part au vote : 42

TITULAIRES PRÉSENTS : Mmes et MM. Dominique PALLIER, Alexandre COULLOMB, Jérôme CROCE, Christine MICHALLET, Anne Robert, Émilie SYLVESTRE, Antoine REBOUL, Christiane CARNEIRO, Christophe FAYOLLE, Pierre CARON, Christine PROVOOST, René GALLIFET, Yves JAYET, Marie-Pierre BARANI, Pierre BOZON, Philippe CHARLETY, Michelle ORTUNO, Catherine PERON, Martine JACQUIN, Aude DAUPHANT, Roger VALTAT, Philippe GLANDU, Cyrille MADINIER, Anne-Marie BRUN BUISSON, Pascal GERBERT-GAILLARD, Cyril MANGUIN, Évelyne RODRIGUEZ, Géraldine BARDIN-RABATEL, Agnès BOULLY-FELIX, Jacques GACON, Lydie MONNET, Pascale PRUVOST, André UGNON, Gilles RULLIÈRE, Ingrid SANFILIPPO, Amélie GIRERD, Sylviane BERTONA, Bruno CORONINI, Alain IDELON, Dominique ROYBON, Suzanne SEGUI, Nathalie WILT, Joëlle ANGLEREAUX formant la majorité des membres en exercice.

TITULAIRES ABSENTS SUPPLÉES

Philippe CHARLETY est suppléé par Catherine PERON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alexandre COULLOMB

CONVOCATION : le 02 juin 2020
Affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le mardi 02 juin 2020.

- Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et ses articles 126,127 ;

M. Roger Valtat, Président, expose, qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de la communauté de communes de Bièvre Est, le conseil communautaire peut décider de déléguer une partie de ses attributions, à son choix, au bureau collégialement.

L'article L5211-10 du CGCT contient une liste d'attributions appartenant à l'organe délibérant qu'il est strictement interdit de déléguer :

- 1° vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° approbation du compte administratif ;
- 3° dispositions à caractères budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'un mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Délibération
N°2020-06-17
ADM GENERALE

Le Président propose au conseil communautaire de déléguer au Bureau communautaire les attributions suivantes :

AFFAIRES JURIDIQUES

- Procéder aux négociations amiables, approuver et signer les protocoles d'accords transactionnels en matière de contentieux ou de sinistre dont le montant est égal ou supérieur à 150 000 € ;
- Approuver les indemnisations à l'amiable dans le cadre de travaux ou d'interventions menés pour le compte de la communauté de communes dont le montant est égal ou supérieur à 150 000 € ;
- Intenter au nom de la communauté de communes, les actions en justice. Cette délégation de compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civil, au nom de la communauté de commune ; elle intègre les compétences suivantes :
  - Agir en justice au nom de l'EPCI devant l'ensemble des juridictions.

DELEGATIONS TRANSVERSALES

- Approuver et signer, dans le cadre de la mutualisation, les conventions résultant de la mise à disposition de services et moyens, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions au CGCT ;
- Approuver l'adhésion de la communauté de communes à des associations et designer ses représentants ;
- Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement :
  - Des conventions de participation financière et/ou partenariat ;
  - Des conventions d'objectifs ;
  - De mise à disposition de bâtiments, de personnels, de matériels...
- Présenter la candidature de la communauté de communes au titre des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt lancés par les organismes publics ou privés et solliciter toute aide financière en conséquence ;
- Accepter et signer tous les documents correspondant à la présentation de la candidature de la communauté de communes au titre des appels à projets ou des appels à manifestation d'intérêt lancés par les organismes publics ou privés ;
- Approuver et voter les règlements intérieurs ou d'utilisations des services ou des équipements de la communauté de communes.

RESSOURCES HUMAINES

- Prendre toutes les décisions nécessaires en matière de gestion des ressources humaines à l'exception :
  - De l'état annuel du personnel fixant les effectifs budgétaires ;
  - De la création et la suppression des emplois permanents ;
  - Des questions relevant de la délégation du Président ;
- Définir les modalités d'indemnisation des frais engagées par les élus, agents et assimilés au bénéfice de la collectivité ;
- Décider de la modification de postes liés à des avancements de grade, promotion interne ou recrutement.

SOCIAL

- Approuver et voter les projets éducatifs et projets pédagogiques.

FINANCES

- Approuver les garanties d'emprunts à intervenir ;

- Déterminer les plans d'amortissement et les modalités de reprise sur provision ou de subvention d'équipement en section de fonctionnement.

MARCHES PUBLICS

- Approuver la création des groupements de commandes et les conventions constitutives qui en découlent, et procéder le cas échéant à la désignation du ou des représentants de la communauté de commune à la commission mis en place dans le cadre du groupement ;
- Approuver et autoriser la signature des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage au sens de l'article L2422-12 du code de la commande publique.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Approuver et attribuer les fonds de concours pour travaux (en lien avec le développement économique) de la communauté de communes de Bièvre Est à une commune lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Approuver et autoriser la signature des déclarations de travaux (DT) sur les ZA et le patrimoine de la communauté de communes de Bièvre Est.

Et de dire que les décisions du Bureau qui seront prises dans le cadre des délégations feront l'objet d'une information en conseil communautaire.
Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Président les attributions telles que décrites ci-dessus ;
- dit que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par le bureau, par délégation de l'organe délibérant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 08 juin 2020
Au registre ont signé tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le Président

Roger VALTAT

ANNEXE 07

OBJECTIF BIÈVRE EST !

2020-2030 Un territoire, notre avenir

BIÈVRE EST

LE PROJET DE TERRITOIRE

En bref

Communauté de communes de Bièvre Est

Edito

L'adoption du 1er premier projet de territoire 2010-2020 en juillet 2010 a été un événement d'importance pour Bièvre Est. Il marquait une volonté politique forte et claire, 17 ans après la naissance de la communauté de communes, de fédérer les communes autour d'une centralité identifiée, le parc d'activités Bièvre Dauphine, et d'une inter-communalité renforcée maillant notre territoire «rurbain» et portant des infrastructures clés comme la médiathèque La Fée Verte ou les centres socioculturels.
Territoire reconnu pour sa qualité de vie, Bièvre Est doit aujourd'hui préserver sa richesse de paysages, de cadre de vie, de lien social ainsi que son dynamisme économique tout en faisant face aux défis qui sont les siens : difficultés de mobilités, vieillissement de la population, évasion des actifs et des dépenses de consommation, transition énergétique du territoire, forte consommation foncière et étalement urbain...

Pour construire cette vision de l'avenir du territoire et répondre aux enjeux qui sont les nôtres, nous avons identifiés sept enjeux sur lesquels nous devrons intervenir au cours de la décennie 2020-2030.

Ce projet de territoire pour les années 2020-2030 fixe notre cap pour l'action publique de demain, notre feuille de route, et celle des futurs élus de Bièvre Est.

Il exprime la vision à long terme de notre territoire et de ses enjeux, vision partagée entre les habitants, les entreprises et leurs salariés, les associations, les services et agents de Bièvre Est, les partenaires institutionnels et les élus des communes et de la communauté de communes.

La démarche

Il repose d'abord sur un socle de 3 idées :

UNE DÉMARCHE
un projet de territoire participatif et collaboratif

UN SLOGAN
« *Objectif Bièvre Est ! Un territoire, notre avenir* »

UNE VOLONTÉ
construire ensemble l'avenir de Bièvre Est, dans toutes ses dimensions : travailler, habiter, se déplacer, entreprendre, consommer, se divertir, aménager...

Il repose ensuite sur la mobilisation et la vision des élus

48 élus

- L'ensemble des **Maires** du territoire
- Le **Président de Bièvre Est** et l'ensemble des **Vice-Président**
- Un panel de **conseillers municipaux** (désignés par les Maires)
- Un panel de **conseillers communautaires** (tirés au sort)

...ont été consultés et interviewés

21 h de travail collectif

- 3 séminaires de conseillers communautaires et municipaux
- 1 séminaire avec l'équipe de direction de la Communauté de communes

...ont été organisés

- 3 points d'étape

...ont été validés en Conférence des maires à l'unanimité

- 7 enjeux

...ont été élaborés, étudiés, hiérarchiser et votés par les élus

sur la base du bilan du projet de territoire 2010-2020, des entretiens avec les élus, des résultats des enquêtes et du travail réalisé par les services de Bièvre Est

Il s'est appuyé ensuite sur les acteurs vivant et travaillant sur le territoire

▸ Une étude approfondie des données sociales, démographiques et économiques pour avoir une photographie réelle et actuelle du territoire concernant notamment les habitudes et modes de vie des habitants

1 enquête habitants

▸ comprenant **30 questions**

avec :

- **1** **questionnaire** disponible en ligne
- **2** **e-mailings** aux abonnés de la Newsletter
- **820** **contacts téléphoniques**
- **220** **contacts e-mails** auprès d'un échantillon représentatif

662 réponses

1 enquête acteurs économiques

▸ comprenant **16 questions**

avec :

- **1** **questionnaire** à remplir en ligne
- **2** **e-mailings** à destination des entreprises du territoire
- **200** **contacts téléphoniques**

116 réponses

1 enquête agents publics

(communes + Bièvre Est)

▸ comprenant **10 questions**

avec :

- **1** **questionnaire** papier
- **2** **e-mailings** aux agents des communes et de Bièvre Est
- **1** **démarchage** sur site des agents

40 réponses

Focus sur les résultats issus des enquêtes...

1 C'est le nombre de sujets majeurs évoqués par les habitants :

- les transports et la mobilités,
- le traitement des déchets,
- la petite enfance et la jeunesse.

2 C'est le nombre de sujets prioritaires identifiés par :

- les acteurs économiques : la fibre THD / couverture portable et des transports en commun et navettes / dessertes des gares,
- ...et les agents publics : la mobilité et notamment les transports en commun et le développement des commerces d'équipement de la personne et services à destination des travailleurs du territoire.

3 C'est le point positif du territoire qui fait l'unanimité :

- un environnement apprécié avec un cadre de vie attractif pour les salariés et qui constitue un atout pour venir habiter et rester sur le territoire.

Le bilan

Un territoire qui change...

Bièvre Est en chiffres

154 KM²

Bièvre Est est un petit territoire avec une **faible densité de population** : 143 habitants par km² contre 251 pour le Pays Voironnais et 823 pour la métropole grenobloise.

14 COMMUNES

composent Bièvre Est dont :
- 3 ont plus de 3000 hab.
- 2 ont moins de 500 hab.

+21% en 20 ans

22 031 PERSONNES

habitent Bièvre Est en 2019 contre :
- 17 419 en 1999
- 14 511 en 1982

3 caractéristiques sociodémographiques du territoire à intégrer

37,4%

de couples avec enfants sur 8 672 ménages, soit une **surreprésentation** devant Bièvre Isère, le Pays Voironnais et la CAPI.

8,3%

C'est le **taux de pauvreté** de la population de Bièvre Est. Bièvre Est se distingue par une meilleure qualité de vie qu'en Isère (11,60%) et en France (11,30%).

21 462 €

C'est le **revenu médian** des ménages de Bièvre Est.
Bièvre Est se distingue par le niveau de vie plus élevé de sa population en comparaison des autres territoires de la région grenobloise.
Pour l'Isère la moyenne est de 20 880 € et 19 680 € pour la France.

En résumé un territoire...

À forte dominante familiale

Au bon niveau de vie

À la population plutôt homogène

Des activités économiques qui s'intensifient...

450

C'est le **nombre d'emplois supplémentaires créés dans le Parc d'activités de Bièvre Dauphine en 10 ans**, ce qui représente un solde de création d'emploi positif sur le territoire (+ 357 emplois).

18

C'est le **nombre de zone d'activités** localisées sur le territoire de Bièvre avec :
- 1 centralité, celle de Bièvre Dauphine
- 3 ZA en cours de commercialisation, une par bassin de vie
- 1 ZA en cours de réflexion

Des modes de vie et des attentes qui évoluent...

18,3 %

seulement des actifs de Bièvre Est travaillent dans leur commune de résidence alors que la moyenne nationale est de 34,7 %.

71 %

des actifs habitants Bièvre Est travaillent en dehors du territoire ce qui est plutôt élevé en comparaison des intercommunalités limitrophes (53 % pour Bièvre Isère et 48 % pour le Pays Voironnais)
La majorité de ces actifs se rend au Pays Voironnais pour travailler.

46 %

des emplois du territoire sont occupés par des actifs ne résidant pas sur le territoire de Bièvre Est.

60 millions

C'est le montant des dépenses de consommation qui échappent au territoire et n'est donc pas consommé dans les commerces de Bièvre Est.

Le territoire de Bièvre Est et ses équipements

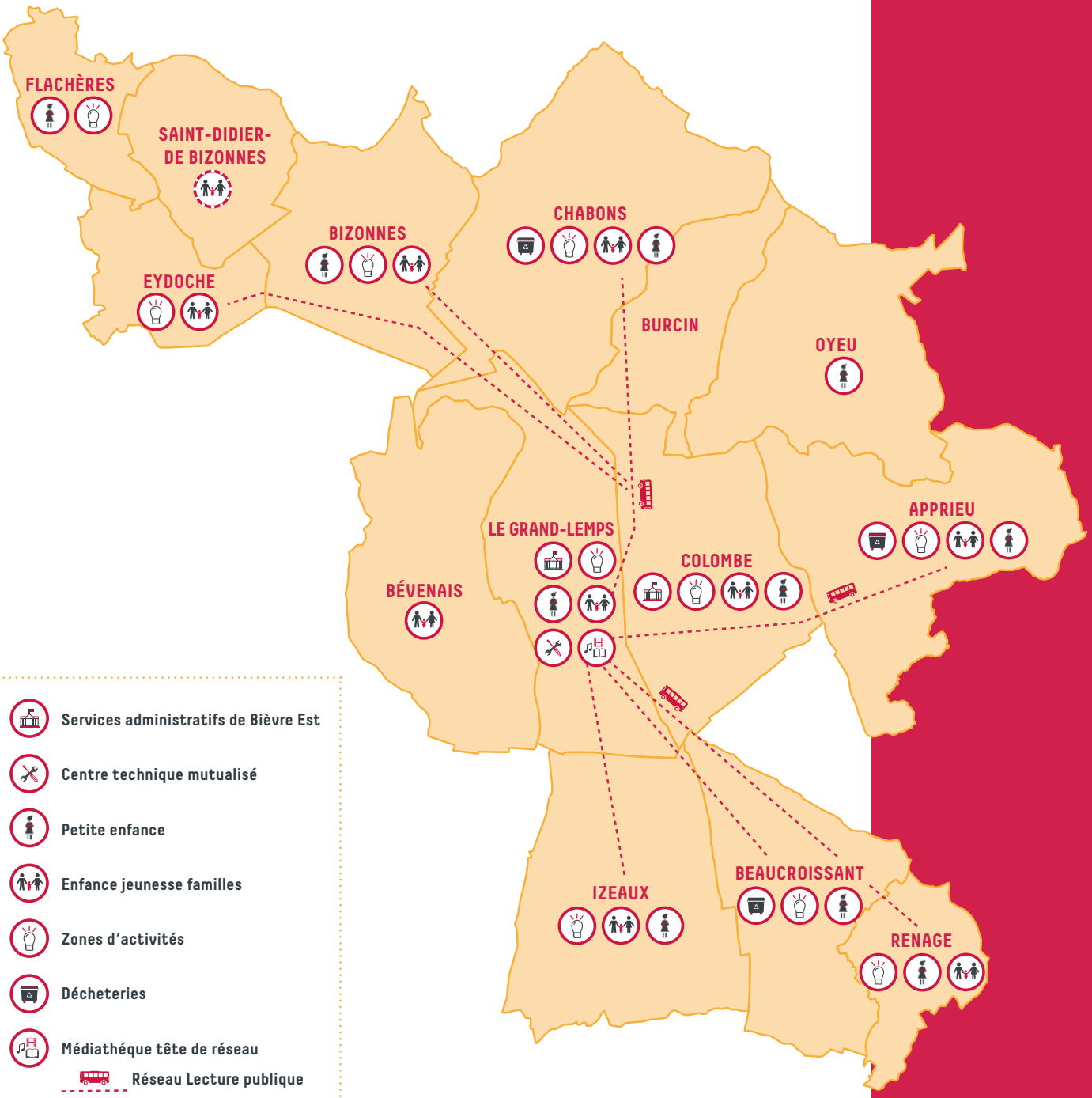

Le livre blanc

Enjeux et orientations

Il repose
- en premier lieu sur une commande du Président de Bièvre Est à ses Vice-présidents,
- puis sur le travail commun entre chaque Vice-président et les services de Bièvre Est concernés.

Le résultat
- 1 livre blanc dressant un panorama de chaque compétence de Bièvre Est assorti de propositions opérationnelles et politiques et pistes de réflexions pour les années 2020-2030,
- scindé en **4 grands chapitres**.

Pôle
Services à la population

- Développement social
- Développement culturel

Pôle
Aménagement du territoire

- Développement économique
- Urbanisme
- Développement durable
- Transport / Nouvelles mobilités
- Habitat / Gens du voyage
- Tourisme / Patrimoine

Pôle
Technique

- Gestion des déchets
- Eau et assainissement
- Cadre de vie / Patrimoine immobilier Accessibilité
- Systèmes d'information

Pôle
Ressources

- Ressources humaines
- Finances
- Marchés publics
- Mutualisation
- Communication interne

Focus sur quelques propositions de gouvernance intercommunale

- **Une gourvernance plus resserée** : vice-présidences plus larges, 1 VP appuyé par plusieurs conseillers délégués, une conférence des maires renforcée
- **Plus de transversalité dans les projets** portés par les Vice-Présidents et des projets plus mûrs, portés au débat et mieux portés collectivement, par exemple par les conseillers délégués d'une même thématique.
- **Plus de proximité** de Bièvre Est avec les élus communautaires et municipaux, les partenaires, les habitants... par exemple par la mise en place de groupes de travail par bassin de vie.
- **Prévoir dans les commissions des élus municipaux proches de la thématique.** Par exemple, l'adjoint à l'urbanisme en commission aménagement. Faire de ces élus le relai de l'intercommunalité et leur donner accès au débat au sein de l'intercommunalité.
- **Accompagner les élus dans leur prise de fonction** en début de mandat (temps de formations, découverte de l'intercommunalité, rendre accessible les commissions à l'ensemble des élus...) dans un but de faciliter le débat et de nourrir la réflexion.

Le PLUi

Base de déploiement du projet de territoire

Depuis 2015, Bièvre Est s'est lancé dans une procédure d'élaboration d'un PLUi pour notre territoire.

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes de Bièvre Est définit les règles de construction et d'occupation des sols des 14 communes du territoire. En cours d'élaboration, il remplacera en 2020 les POS (Plan d'Occupation des Sols) et PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) communaux.
Après quatre années de travail technique, politique, de concertation avec les habitants et de consultation avec les personnes publiques, Bièvre Est approuvera son projet de PLUi lors du conseil communautaire du 16 décembre 2019.

Quels sont les objectifs du PLUi ?

Élaboré à l'échelle des 14 communes du territoire, le PLUi traduira au niveau de Bièvre Est les grandes politiques (aménagement, mobilités, développement économique, habitat...) définies au niveau national et déjà précisées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PLUi a pour objectif de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du territoire, pièce maitresse du PLUi, qui expose les choix politiques et définit les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les années à venir.

Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (aménagement, habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLUi est un document stratégique.

En définissant les règles d'urbanisme, le PLUi détermine aussi la qualité future de notre cadre de vie : architecture, paysages, respect de l'environnement et de l'identité locale, agriculture, limitation de l'étalement urbain et de l'urbanisation des espaces naturels et agricoles...

En localisant les activités et les populations (logements, emplois, services, déplacements et nouvelles mobilités, commerces, équipements...), le PLUi influencera demain notre vie quotidienne sur le territoire.

Le PLUi doit donc être un outil central du Projet de territoire et de ses 7 enjeux puisqu'il contribuera, tout comme le Projet de territoire, à faire de Bièvre Est un territoire dynamique et à la qualité de vie apprécié.

Les 7 enjeux

7 enjeux = **7 défis d'avenir pour le territoire**

ENJEU 1

Protéger l'environnement : priorité numéro 1

Entre développement local, protection des espaces (agricoles et naturels) et de leurs ressources, préservation du cadre et de la qualité de vie, et transition énergétique, l'environnement sera l'enjeu numéro 1 de la prochaine décennie.

Points forts

- **Un territoire aux initiatives publiques et privées innovantes :**
  - 11 ha de panneaux photovoltaïques ;
  - installation d'une chaufferie bois à la médiathèque de La Fée Verte ;
  - toiture végétalisée au siège de Bièvre Est ;
  - création de la SAS Beewatt (centrale villageoise) ;
  - 1er méthaniseur de l'Isère.
- **Un projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi comprenant un volet environnemental renforcé**

Points faibles

- **Absence d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)**
- **Actions de protection de l'environnement isolées, pas de stratégie globale**
- **Pas de moyens humains dédiés à cette thématique au sein de la communauté de communes**

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- changer de modèle énergétique et travailler à une transition énergétique, comprenant l'élaboration d'un PCAET comme outil de cette transition ;
- créer une animation locale sur les questions énergétiques ;
- élaborer un programme de rénovation thermique du bâti ;
- améliorer les performances de tri ;
- développer l'économie circulaire.

Ça commence dès aujourd'hui !

24 octobre 2019 : lancement d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'une station multi-énergies (hydrogène - biognv et électrique) sur l'Espace économique Bièvre Dauphine en partenariat avec Bièvre Isère Communauté et la Communauté d'agglomération Pays Voironnais.

ENJEU 2

Développer l'emploi : une priorité historique

Le bassin économique de Bièvre Est est particulièrement dynamique du fait de sa proximité avec Grenoble et Lyon mais également Valence et Chambéry. Desservi par la sortie 9 de l'A48 ainsi que par deux aéroports internationaux et trois gares TGV, Bièvre Est bénéficie ainsi d'une localisation stratégique.

Le développement économique est identifié comme la compétence obligatoire et historique de l'intercommunalité.

Bièvre Est, depuis toujours soutient l'économie sous toutes ses facettes : les entreprises, les commerces, l'artisanat, plus récemment le tourisme et prochainement l'agriculture. Cette volonté forte de la collectivité vise le développement de l'emploi et l'attractivité du territoire via une politique ambitieuse pour l'avenir qui se réfléchit à l'échelle intercommunale, par bassin de vie pour le rayonnement local et à l'échelle régionale, au niveau de l'Espace économique Bièvre Dauphine. So Bièvre Est !

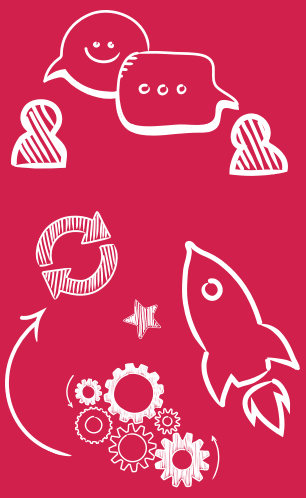

Points **forts**

- **La situation privilégiée du territoire entre 2 métropoles innovantes que sont Lyon et Grenoble**
- **18 zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire, par bassin de vie nord, centre et sud, comprenant l'Espace économique Bièvre Dauphine, hub de services du territoire**
- **Des initiatives et une communication dynamique au service des entreprises :** site internet dédié, cafés éco, e-letter économique, forum de l'emploi, les rencontres estivales Territoire-Entreprises, la participation à des salons nationaux et internationaux pour valoriser le territoire et ses entreprises (SIMI, SEMICON, SEPEM, Global Industries)
- **L'inauguration le 7 juin 2019 de l'arrivée du THD sur le territoire avec le raccordement de Bièvre Dauphine, premier parc d'activités connecté en fibre optique du Département**

Points **faibles**

- **Une création d'emplois sur le territoire principalement localisée sur Apprieu, Colombe et l'Espace économique Bièvre Dauphine**
- **Une évasion commerciale de 72% sur le non alimentaire et notamment sur l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et la culture-loisirs principalement**

Ça continue en 2020...

avec les projets ambitieux d'extension de 5 ha de l'Espace commercial (obtention en 2019 des droits à construire de 16 000 m² de surface de plancher) et de 28 ha du Parc d'activités industriel Bièvre Dauphine 3 (évaluation environnementale en cours).

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- poursuivre le développement de l'Espace économique Bièvre-Dauphine ;
- aider au maintien des services et commerces dans les centre-bourgs ;
- développer l'économie présentielle (commerce, service à la personnes et tourisme) ;
- prendre en compte l'agriculture et la forêt, développer des filières alimentaires courtes ;
- intensifier la stratégie « identité et équilibre ».

ENJEU 3

La mobilité : une priorité partagée

Perte de temps, difficulté de déplacement sur le territoire mais aussi vers les autres territoires (Pays Voironnais, Bièvre Isère, Métropole grenobloise ou lyonnaise), desserte des gares, des centre-bourgs et du parc d'activités Bièvre Dauphine et pollution de l'air.

Aujourd'hui la mobilité dans le territoire est loin d'être satisfaisante. C'est d'ailleurs la préoccupation majeure des habitants, des actifs et des acteurs économiques.

Points **forts**

- **La situation de Bièvre Est, territoire de transition entre la grande région urbaine grenobloise et la métropole lyonnaise**
- **Les deux gares du territoire qui nous relient à Grenoble et Lyon**
- **Des axes routiers structurants :** autoroute A48 et nœud autoroutier de Colombe, RD50F transitant à travers l'Espace économique Bièvre Dauphine sur Colombe et Apprieu, axe de Bièvre
- **La volonté de participer au lancement de la mobilité décarbonnée (station multi-énergies)**

Points **faibles**

- **La forte fréquentation de la RD50F et du nœud autoroutier de Colombe, avec en 2019 15.000 véhicules / jour en augmentation de 4 % par an**
- **La géographie du territoire :** un territoire étendu, entre plaine et monts, aux villages parsemés rendant les possibilités de transport en commun limitées et coûteuses pour certaines parties du territoire
- **La multiplicité des acteurs de la mobilité :** SNCF, Transisère, intercommunalités, habitants...

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- développer des actions et animations en faveur de nouveaux modes alternatifs (auto-partage, vélo électrique, co-voiturage) afin de pallier les points faibles du transport en commun ;
- adhérer à une autorité organisatrice des mobilités (AOM), structure unique de gestion de la mobilité iséroise ;
- aménager des itinéraires cycles et piétons pour faciliter le déplacement entre les communes du territoire, vers Bièvre Dauphine et créer un maillage du territoire avec les intercommunalités limitrophes.

Il pourrait voir le jour dès 2020 :

Un syndicat mixte des transports en commun au niveau de la grande région grenobloise avec comme principaux interlocuteurs Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, le Grésivaudan, la Région et le Département de l'Isère

Ça commence dès aujourd'hui... avec le schéma vélo !

En 2017, l'étude de faisabilité du schéma vélo a mis en évidence 4 itinéraires cyclables. Aujourd'hui, les études avant projet de l'itinéraire n°1, axe central reliant Bévenais à Apprieu, sont lancées.

ENJEU 4

Optimiser les ressources à l'échelle du territoire

Ce nouveau Projet de territoire marque une volonté forte de donner un cap tout en affirmant la volonté de préserver les communes.

Pour renforcer l'intercommunalité, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, l'un des enjeux de la prochaine décennie sera d'optimiser nos ressources et notamment en mettant en commun nos efforts, entre communauté de communes et communes, pour le développement du territoire.

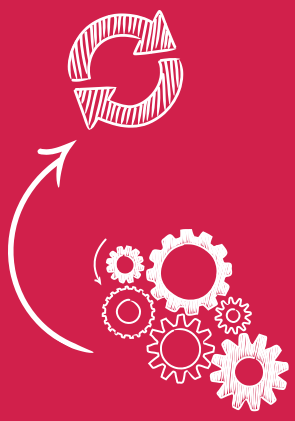

Points **forts**

- **Une démarche de mutualisation d'équipements :** Centre technique mutualisé au Grand-Lemps
- **Une démarche de mutualisation de services ou prestations :** service Autorisation des droits des sols mutualisé entre les communes, logiciels (Logiciel famille, SIMCO, ...) et prestations mutualisés (sites internet, RGPD...)
- **La nomination d'un Vice-président à la mutualisation en 2017**

Points **faibles**

- **L'absence de coordination des politiques fiscales sur le territoire**
- **Le non-aboutissement du Pacte Financier et Fiscal**

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- finaliser un Pacte Financier et Fiscal ;
- renforcer les mutualisations ;
- mettre en débat des solutions structurantes : communes nouvelles par bassin, administration locale unique...

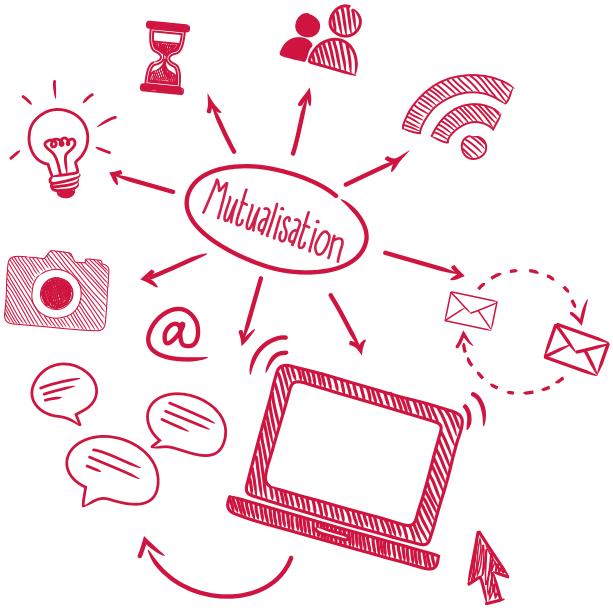

ENJEU 5

Renforcer les solidarités et la cohésion du territoire

De la petite enfance, en passant par l'enfance et la jeunesse, les familles du territoire attendent des services de qualité au plus proche de chacune d'entre elles.

Lire, regarder, s'initier, écouter, consulter, discuter, emprunter, se documenter... et se rencontrer. C'est aussi ce que propose notre médiathèque intercommunale, La Fée Verte, et son réseau de bibliothèques communales présentes sur l'ensemble du territoire.

Points forts

- **Deux prises de compétence importante : Lecture publique et Développement social**
- **Une forte présence de Bièvre Est sur l'ensemble du territoire via sa politique famille, ses équipements existants** (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistants maternels, lieux d'accueil parents enfants, centres socioculturels...) et à venir, maillant le territoire, et son réseau Lecture publique avec la médiathèque intercommunale La Fée verte en tête de réseau
- **La présence en nombre de médecins et professionnels de la santé sur le territoire :** généralistes, sophrologue, ostéopathes podologues, opticien, dentiste... qui ne font pas encore de Bièvre Est un territoire concerné par la désertification médicale

Points faibles

- **Bièvre Est est un territoire à forte dominante familiale, principale cible des politiques publiques. Les minorités (jeunes et seniors) sont donc moins touchées par les politiques déployées**
- **Le peu d'établissements de santé présents sur le territoire : aucune maison médicale de garde (1er niveau de soins et d'urgence), une seule maison de retraite au Grand-Lemps et une unité de vie à Chabons**
- **Conseil de développement local**

Ça continue en 2020...

avec l'ouverture prévue le 1er septembre du nouveau Pôle Petite Enfance sur le parc d'activités Bièvre Dauphine et le projet d'Espace de Vie Sociale sur le nord du territoire.

Focus sur l'évolution de la loi sur les MSAP : Bièvre Est a pris la compétence MSAP depuis le 1er janvier 2019 mais suite à une circulaire du 1er juillet 2019 les MSAP deviennent les Maisons France Services. Les Maisons France Services ont pour but d'être des guichets uniques pour les services publics en proposant des services en proximité, en un lieu unique, afin que les administrés puissent y réaliser leurs démarches.

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- déployer une politique en faveur des personnes âgées ;
- développer des maisons de services au public devenues maisons France services (MFS) ;
- déployer une politique en faveur des jeunes ;
- anticiper la désertification médicale.

ENJEU 6

Renforcer les coopérations inter-territoriales

Pays Voironnais, Bièvre Isère Communauté, Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, Vals du Dauphiné, Grenoble Alpes Métropole, Département de l'Isère... les territoires se caractérisent encore plus aujourd'hui par la perméabilité de leurs frontières (mobilités de leurs administrés) et les enjeux communs auxquels ils sont confrontés et qui demandent indéniablement des réponses communes.

Points **forts**

- **Des liens et partenariats déjà fortement établis avec les inter-communalités voisines :**

  - avec Bièvre Isère : gens du voyage, réseaux d'eau et d'assainissement ou encore transition énergétique, ...

  - avec le Pays Voironnais : économie sur le parc d'activités de Bièvre Dauphine, mobilités avec le parking de covoiturage, ligne de bus reliant Rives à Renage ou encore réseaux d'eau, ...

Points **faibles**

- **La taille de Bièvre Est au regard des intercommunalités XXL voisines mais qui n'enlève en rien notre légitimité...**

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- renforcer les coopérations inter-territoriales en matière de mobilité, d'économie, d'agriculture et de forêt

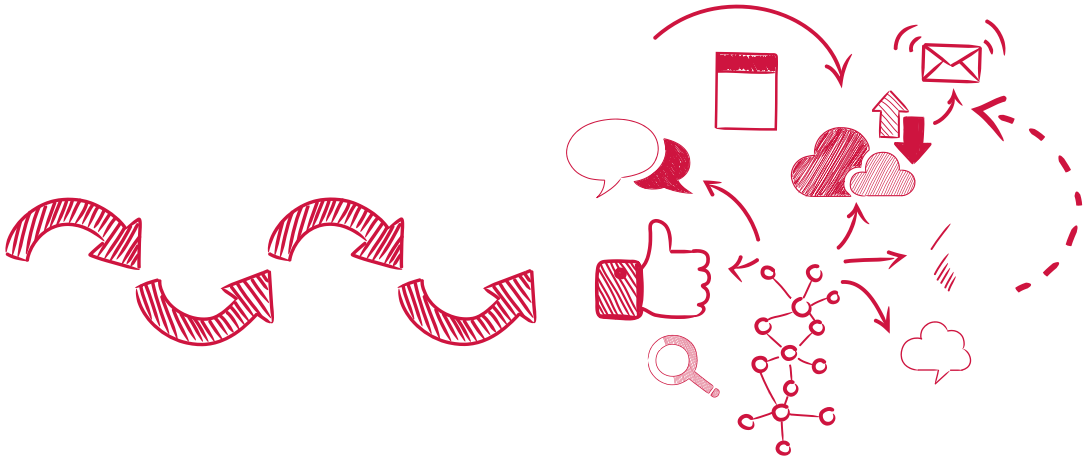

ENJEU 7

Poursuivre l'appropriation de l'outil intercommunal

98 %

Des habitants qui ont répondu à l'enquête connaissent l'appartenance de leur commune au territoire de la communauté de communes de Bièvre Est.

Avec la place de plus en plus importante des intercommunalités dans le paysage administratif français, la question du lien et de la confiance avec les communes est devenue primordiale. Depuis les récentes réformes territoriales, de plus en plus d'élus communaux font état d'un risque de « dilution » des communes au sein des intercommunalités. Cette préoccupation est d'ailleurs confortée par les entretiens menés avec les élus municipaux des 14 communes de Bièvre Est. Pour avancer et être comprises dans leurs compétences nouvelles, il est donc indispensable que la démarche des intercommunalités soit portée par tous. Pour cela, l'enjeu sera, pour Bièvre Est, d'associer pleinement l'ensemble des 14 communes membres ainsi que l'ensemble des élus du territoire, qu'ils soient communautaires ou municipaux. à la stratégie et à l'opérationnalité des politiques choisies.

Tout en continuant de fédérer les différents acteurs du territoire (habitants, salariés, entreprises, associations, agents publics des communes et Bièvre Est...).

Points **forts**

- **Une communication établie :**

  - un journal Vivre en Bièvre Est distribué dans 10.000 boîtes aux lettres ;
  - un site internet www.cc-bievre-est.fr, interconnecté avec les sites des communes, plus des sites dédiés (développement économique, Lecture publique, Centres socioculturels).

- **L'association des élus municipaux dans la gouvernance intercommunale via les commissions thématiques, la conférence des maires, la nomination d'un Vice-président par commune.**

Points **faibles**

- **Pas de service communication**
- **Très peu de signalétique au sein des communes**
- **Une méconnaissance de l'intercommunalité par une majeure partie des élus**

La hiérarchie des objectifs fléchés par les élus :

- améliorer la relation avec les communes
- optimiser la gouvernance
- améliorer la communication (interne et externe)

Focus sur les rencontres avec nos partenaires

Le Projet de territoire s'est également ouvert à la vision de personnalités extérieures...

Le Président de Bièvre Est a rencontré 7 partenaires institutionnels majeurs :

- Le Préfet de l'Isère, M. Beffre, et la Sous-Préfète de la Tour du Pin, M^me^ Gadou
- Le Président du Département, M. Barbier
- Le Président de la Grenoble-Alpes Métropole, M. Ferrari
- Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, M. Bret
- Le Président de Bièvre Isère Communauté, M. Neuder
- Le Président de la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère, M. Papadopulo
- La Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, M^me^ Guillot

3 axes d'entretien

- **Présenter la démarche d'élaboration du Projet de territoire 2020-2030**
- **Questionner le partenaire sur sa vision du territoire de Bièvre Est et de la communauté de communes (en interaction avec sa propre institution)**
- **Aborder les enjeux du territoire, d'aujourd'hui et de demain, et les partenariats à développer**

Ce sont également deux personnalités qualifiées investies dans le premier Projet de territoire qui ont été rencontrées :

- M. Didier Rambaud, ancien Président de Bièvre Est et actuel Sénateur de l'Isère
- M. Léger, ancien Vice-Président de Bièvre Est associé à l'élaboration du premier Projet de territoire

Que retenir de ces rencontres ?

- **Des partenariats et des liens à renforcer avec BIC et la CAPV**

  Des partenariats à initier avec les VDD et la CAPI (ex : mobilités, développement durable)
- **Constituer un « bloc intercommunal » avec BIC, la CAPI, la CAPV et les VDD pour porter des positions et des politiques communes (mobilités...) à nos territoires d'articulation situés entre Nord et Sud Isère**
- **Développer des projets en commun avec Grenoble-Alpes Métropole et intégrer les structures portées au niveau de la grande région urbaine grenobloise (syndicat mobilités, GIP relatif au foncier...)**
- **Une vision très positive du Département sur Bièvre Est et une volonté de mieux positionner l'intercommunalité sur des projets tels que le déploiement de la marque is(h)ere, le tourisme...**
- **La vision du Préfet : 3 enjeux primordiaux pour l'avenir (les mobilités, l'urbanisme et la préservation des sols et de l'agriculture, la question des services et des centre-bourgs)**

Les perspectives

Avant les élections municipales de mars 2020

Vote du Projet de territoire au conseil communautaire du 16 décembre 2019

▼

Pour une mise en place après les élections municipales 2020

OBJECTIF BIÈVRE EST !
2020-2030 Un territoire, notre avenir

Après les élections municipales de mars 2020

Présentation du Projet de territoire et de ses 7 enjeux auprès de l'ensemble des élus du territoire (communautaires et municipaux), des agents publics, des habitants et des acteurs économiques

▼

Travail d'approfondissement de chacun des 7 enjeux par les élus communautaires et municipaux et déclinaison en objectifs

▼

Déclinaison des objectifs en fiches action

▼

Formalisation du Projet de territoire

▼

2020-2030 : Mise en œuvre par les services de Bièvre Est

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine - 1352, rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
Tél : 04 76 06 10 94 - contact@cc-bievre-est.fr

Papier recyclé

Novembre 2019 - Conception graphique : CC Bièvre Est

ANNEXE 08

Votre avis nous interesse...

Tous les 4 ans, les équipements socioculturels du territoire de Bièvre Est, Lucie Aubrac, Ambroise Croizat et l' Espace de Vie Sociale Nord sont soumis au renouvellement de leur projet social dans le cadre d'une démarche guidée par la caisse des allocations familiales.

Ce temps de réflexion doit permettre de faire évoluer nos services, c'est pourquoi, nous avons besoin de vous poser quelques questions afin de mieux mesurer vos attentes.
Cela ne vous prendra que 5 minutes !

Merci de votre participation.

A. Sur quelle commune habitez-vous ?
Une seule réponse possible

☐ Apprieu ☐ Beaucroissant ☐ Bévenais ☐ Bizonnes ☐ Burcin ☐ Châbons
☐ Colombe ☐ Eydoche ☐ Flachères ☐ Izeaux ☐ Le Grand-Lemps
☐ Oyeu ☐ Renage ☐ Saint Didier de Bizonnes ☐ Autre

B. Connaissez-vous les équipements socioculturels du territoire de Bievre Est ?
☐ Oui ☐ Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*
☐ Espace de vie sociale ☐ Centre socioculturel Lucie Aubrac
☐ Centre socioculturel Ambroise Croizat

C. Utilisez-vous un service petite enfance (0-3 ans) ? ☐ Oui ☐ Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*
☐ Crèches ☐ Assistantes Maternelles ☐ Relais Assistantes Maternelles
☐ Lieux d'Accueil Enfant-Parent (Cocon/ Arbre à Bulles) ☐ Autre(s) : ……..
……..

Pour ce service, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*
☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ? ……
……

D. Utilisez-vous un accueil enfance (3-12 ans) ? ☐ Oui ☐ Non

le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possibles*
☐ Accueil de Loisirs ☐ Accompagnement à la scolarité ☐ Garderie Périscolaire
☐ Séjours ☐ Autre(s) : ……

Pour ces accueils, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*
☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ? ……
……

E. Utilisez-vous un accueil jeunesse (12-18 ans) ? ☐ Oui ☐ Non

Le(s)quel(s) ? *Plusieurs réponses possible*
☐ Local Jeunes / Accueil de loisirs ☐ Accompagnement à la scolarité
☐ Séjours ☐ Autre(s) : ……

Pour ces accueils, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*
☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ? ……
……

F. Participez-vous à des activités adultes ou familles ? ☐ Oui ☐ Non

le(s)quelle(s) ? *Plusieurs réponses possibles*
☐ Sorties / Week-end ☐ Ateliers tricot / couture / cuisine ☐ Ateliers Parents-Enfants
☐ Conférences / débats ☐ Collectifs (15aine / renc'art / famille) ☐ Autre(s) : ……..…
……

Pour ces activités, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*
☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ? ……
……

G. Participez-vous à des évènements culturels sur le territoire ? ☐ Oui ☐ Non

le(s)quelle(s) ? *Plusieurs réponses possibles*
☐ 15aine contre les discriminations ☐ Renc'art de rue ☐ Soirées ciné
☐ Ticket culture ☐ Autre(s) : ……

Pour ces activités, quel est votre niveau de satisfaction ? *Une seule réponse possible*
☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Avez-vous d'autres attentes ? ……
……

H. Acceptez-vous de nous laisser vos coordonnées ?

Téléphone : …… @ : ……..

ANNEXE 09

Guide d'entretien

Mots clés de présentation :

- *CS / Renouvellement Projet*
- *Recueillir avis / Préoccupations habitants*
- *Rencontre*
- *Remerciements / 5 minutes*

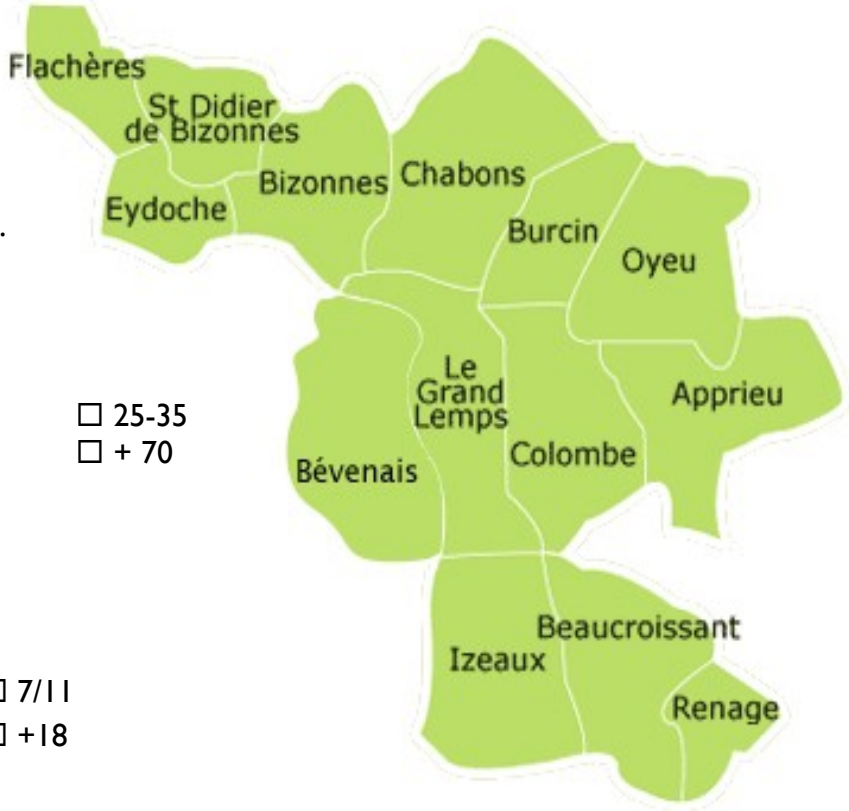

A – Vous (facultatif)

☐ Homme ☐ Femme

Prénom : ……

Nom : ……

1. Age :

☐ 11-14 ☐ 15-17 ☐ 18-25 ☐ 25-35
☐ 35-45 ☐ 45-60 ☐ 60-70 ☐ + 70

2. Foyer Familial :

☐ Seul(e) ☐ En couple

Nb d'enfants : ……..

Age : ☐ 0/3 ☐ 4/6 ☐ 7/11
☐ 12/14 ☐ 15/17 ☐ +18

3. Lieu d'habitation : *Si oui à entourer sur la carte*

Depuis combien de temps : ……..

Pour quelles raisons vous êtes-vous installé dans votre commune ? *Plusieurs réponses possibles*

☐ Bon emplacement ☐ Prix ☐ Calme ☐ Paysages

☐ Pour suivre ma famille ☐ Par contraintes ☐ Autres : ……..

Il existe 3 bassins de vie sur votre territoire, le saviez -vous ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pouriez vous l'entourer ?

4. Situation Personnelle :

Vous …… / **Votre conjoint(e)** ……

Lieu de Travail (ou d'étude) : …….. / Lieu de Travail (ou d'étude) : ……..

Moyen de transport : ……... / Moyen de transport : ……..

Temps de transport : …… / Temps de transport : ……

5. Durant cette période de crise sanitaire, habiter sur ce territoire était selon vous plutôt :

☐ Un privilège ☐ Une contrainte ☐ Pareil qu'ailleurs ☐ Autres

Pourquoi ? ……
……..
……

B - Vous et votre territoire

6. Parmi ces 15 qualificatifs, comment considérez-vous votre territoire ? *Entourez 3 qualificatifs*
Agréable - Animé - Banal - Beau - Bruyant - Calme - Charmant - Ennuyeux - Éteint - Figé - Pénible - Quelconque - Serein - Tranquille - Vivant

7. Sur une échelle de 1 à 10 quelle note attribuez-vous à la qualité des services sur votre territoire ? ……

8. Êtes-vous satisfait(e) des services de proximité sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? *(besoins particuliers)* ……..……
……

9. Êtes-vous satisfait(e) des activités sportives et/ou de loisirs sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? *(besoins particuliers)* ……..……
……
Sur quelle(s) commune(s) pratiquez-vous vos activités sportives et/ou de loisirs ? *Plusieurs réponses possibles*
……

10. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre culturelle sur votre territoire ?
Activités ou animations artistiques, festivals, fêtes, évènement etc...

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? ……..……..

11. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre et des services pour l'enfance (-12ans) sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? ……..……..

12. Êtes-vous satisfait(e) de l'offre et des services pour la jeunesse (12-17ans) sur votre territoire ?

☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Indifférent ☐ Peu Satisfait ☐ Pas du tout Satisfait

Pourquoi ? ……..……..

13. Participez-vous à la vie sociale de votre territoire ? *Plusieurs réponses possibles*

☐ Vie professionnelle ☐Vie associative (bénévolat) ☐Vie politique

☐ Participation ponctuelle à des évènements ☐Autres : ……..

14. Si non, pour quelles raisons participez-vous peu à la vie sociale, ? *Plusieurs réponses possibles*

☐ Je n'ai pas le temps ☐ Cela ne m'intéresse pas ☐ Je manque d'informations

☐ Je ne me sens pas concerné(e). ☐ Je suis trop jeune ☐Autres : ……

15. Quels sont les services dont vous auriez besoin ?
……
et plus particulièrement durant cette crise sanitaire ? ..……
……
Pourquoi ? ……..……..

C - Vous et les équipements socioculturels du territoire

16. Savez-vous qu'il existe des équipements Socioculturels sur le territoire ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, le(s)quel(s) ? ☐ Ambroise Croizat ☐ Lucie Aubrac ☐ EVS Nord

17. Savez-vous ce qu'est un équipement socioculturel ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, 3 mots clés pour qualifier un équipement Socioculturel :

…… …… ……

18. A votre avis, un équipement socioculturel est :

☐ Indispensable ☐ Utile ☐ Inutile

Pourquoi ? ……..……..
……

19. Selon vous, qui fréquente un équipement socioculturel ?

……
……

20. Pensez-vous qu'ils soient bien indiqués, sur leur commune de résidence ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Sans avis

21. Connaissez-vous les activités proposées par les équipements Socioculturels ?

☐ Oui ☐ Non

22. Est-ce-que vous ou un membre de votre famille pratique une activité proposée par un des équipements Socioculturels ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, dans lequel ?

☐ Ambroise Croizat ☐ Lucie Aubrac ☐ EVS Nord

Quelle(s) activité(s) ?

Petite Enfance : ……..

Enfance (4-12 ans) : ……..

Jeunesse (12-17 ans) : ……..

Familles / Adultes : ……..

Pourquoi ? ……

D - Si vous êtes un usager régulier, dans votre équipement socioculturel :

23. Êtes-vous suffisamment informé sur la vie des équipements socioculturels ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, comment ?

☐ Sites Internet (CCBE / mairies) ☐ Réseaux sociaux ☐ Mailing

☐ Newsletters ☐ Brochures : annuelle / trimestrielle / magazine

☐ Affiche/Fly ☐ Panneaux lumineux ☐ Bouches à Oreilles

☐ Dans les centres socioculturels ☐ Accueils de Loisirs ☐ Mairies

☐ Par l'école et si oui, laquelle : ……..…….
……..

24. Les jours et horaires d'accueil vous conviennent-ils ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, quelles propositions : ……...…….

25. Quand vous venez ou téléphonez à l'accueil de votre équipement socioculturel,

	Accueil physique		Accueil téléphonique	
Vous sentez-vous bien accueilli ?	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
Vous sentez-vous écouté ?	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non
Trouver-vous les réponses à vos questions ?	☐ Oui	☐ Non	☐ Oui	☐ Non

26. Trouvez-vous l'espace d'accueil convivial ? ☐ Oui ☐ Non

Propositions d'amélioration : ……

……..

……

27. Si vous êtes concernés, est-ce que les activités et/ou les projets proposés aux enfants (0-12 ans) répondent à vos besoins ?

☐ Pleinement ☐ Suffisamment ☐ Pas suffisamment ☐ Trop peu ☐ Pas du tout

Pourquoi ?

- Accueil : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Équipe : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Volume et fréquence d'ouverture : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Horaires : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Qualité des activités : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Diversité des propositions : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Tarifs : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Autres raisons ……..……

Propositions d'amélioration : ……...

……..

……...

28. Si vous êtes concernés, est ce que les activités et/ou les projets jeunesse (12-17 ans) répondent à vos attentes ?

☐ Pleinement ☐ Suffisamment ☐ Pas suffisamment ☐ Trop peu ☐ Pas du tout

Pourquoi ?

- Accueil : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Équipe : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Volume et fréquence d'ouverture : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Horaires : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Qualité des activités : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Diversité des propositions : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Tarifs : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Autres raisons ……..……

Propositions d'amélioration : ……...

……..

……...

29. Si vous êtes concernés, est ce que les activités et/ou les projets proposés à destination de la famille répondent à vos attentes ?

☐ Pleinement ☐ Suffisamment ☐ Pas suffisamment ☐ Trop peu ☐ Pas du tout

Pourquoi ?

- Accueil : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Équipe : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Volume et fréquence d'ouverture : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Horaires : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Qualité des activités : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Diversité des propositions : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Tarifs : ☐ Bon ☐ Moyen ☐ Faible
- Autres raisons ……..……

Propositions d'amélioration : ……...

……..

…….

30. Savez-vous qu'il existe dans votre équipement socioculturel des collectifs d'habitants qui portent des projets et/ou des évènements à destination de la population ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, le(s)quel(s) ? ……

E - Envie d'être acteur, de s'investir ?

31. Avez-vous envie de participer à la vie des équipements Socioculturels ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, pour : ☐ Coup de main ☐ Élaboration d'une action ☐ réflexion aux projets

Dans quel secteur : ☐ Petite Enfance ☐ Enfance ☐ Jeunesse ☐ Famille/Adulte :

@ :

✆ :

Souhaitez -vous être informé des actions et projets des CS ? ☐ Oui ☐ Non

@ :

ANNEXE 10

Bièvr Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
T : 04 76 06 10 94 - **F** : 04 76 06 40 98
www.bievre-est.fr - contact@cc-bievre-est.fr

Recueil
Fiches Actions

Travail en cours

Espace de Vie Sociale

Nord

2022-2025

Liste des fiches actions EVS Nord 17-20

N°	Intitulé	Secteur(s) porteur(s)	Situation pour PS 22-25
1	Projet d'Accueil et communication	Tous les secteurs	A faire évoluer
2	Accueil de Loisirs Enfance et Jeunesse	Enf. - Jeu.	A conserver
3	Collectif Nord	DSL	A faire évoluer
4	Projets fédérateurs	Tous les secteurs	A faire évoluer
5	Collectif partenaires sociaux et éducatifs	Tous les secteurs	A faire évoluer
6	Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LAEP)	DSL - Famille	A conserver

Liste des fiches actions EVS Nord 22-25 en création

N°	Intitulé	Secteur(s) porteur(s)	Situation pour PS 22-25
1	Visibilité EVS	Tous les secteurs	A créer
2	Collectif Famille	Fam.	A créer
3	Etat des lieux ALE	Enf.	A créer
4	Dynamique jeunesse	Jeu.	A créer
5	Collectif Nord	Tous les secteurs	A faire évoluer

Secteur(s) porteur(s) :

- Ac. : Accueil
- Dir. : Direction
- Enf. : Enfance
- Fam. Famille
- Jeu. : Jeunesse

FICHE ACTION 3 : Collectif Nord

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation 1 : Développer la visibilité du projet social
  - Objectifs opérationnels : Poursuivre la dynamique collective
    - en poursuivant le travail collaboratif au sein de l'équipe de l'EVS
    - en poursuivant le travail collaboratif avec les acteurs locaux du bassin Nord
    - en proposant aux habitants des lieux d'échanges favorable aux initiatives

2. Objectifs de l'action

- Rassembler les différents acteurs et point de vue du territoire
- Analyser les données disponibles
- Proposer des réponses aux problématiques du territoire

3. Descriptif

A son origine, le collectif Nord visait 4 rencontres par an pour animer le projet social du bassin de vie.
Pour être en accord avec des intentions d'équité, d'adéquation aux problématiques et d'émancipation de chacun il doit être composé d'une diversité de regards représentatifs du territoire. Ces règles ont inspiré la CCBE et cela a donné lieu à une note sur les collectifs bassin de vie qui fixe le cadre général et la nature de ces instances.

4. Public visé

- Habitants du territoire.

5. Lieux

- Mairies et salles communales sur le Nord. Roulement sur chaque commune.

6. Date et fréquence

- 4 rencontres par an

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Communication : invitation/convocation par mail aux 3 groupes.
- Humains : membres des 3 groupes
- Materiel : salles communales

8. Partenaires mobilisés

- Habitants, associations locales, élus, CCAS, référents CAF, partenaires divers.

9. Résultats attendus globalement et sur le long terme

- Un collectif représentatif du territoire où chacun se sent acteur du changement. Un projet cohérent construit ensemble.

10. Evaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévu
Rassembler les différents acteurs et point de vue du territoire	Les rencontres La représentativité des acteurs du territoire	Les rencontres ont eu lieu ? Combien ? Les acteurs sont ils tous représentés ? Présence	CR Collectifs
Analyser les données disponibles	Débats / Echanges / Données chiffrées	Données exploitées par la suite	CR Collectifs
Proposer des réponses aux problématiques du territoire	Propositions / Mise en œuvre d'action	Nb actions	Observation – Bilan - Analyse

FICHE ACTION 6 : Lieu d'Accueil Enfants / Parents (LAEP)

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation 2 : **Redynamiser le lien social**
  - Objectifs opérationnels : Développer les actions en faveur de la parentalité
    - en favorisant le lien enfant /parent
    - en impliquant les parents aux actions

2. Objectifs de l'action

- Favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant.
- Favoriser la relation enfant/parent dans un espace propice à de nouvelles rencontres et découvertes,
- Accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leurs enfants en privilégiant l'expression comme support à la relation,
- Rompre l'isolement et favoriser la mixité sociale et culturelle du territoire.

3. Descriptif

- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est un espace Petite enfance ouvert aux enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent : parent(s), futur(s) parent(s) ou tout autre lien de parenté.
- C'est un lieu d'écoute et d'attention mutuelle, libre, confidentiel, anonyme et gratuit sans activités programmées.
- Ce lieu n'a pas de vocation thérapeutique et n'est pas non plus une structure de garde.
- À chaque rencontre, deux accueillants minimum sont présents. Ils sont garants du cadre posé et à l'écoute des enfants comme des adultes. Ils favorisent le dialogue, n'émettent pas de jugement et garantissent la confidentialité des propos échangés.
- Les familles arrivent et repartent quand elles le souhaitent. Aucune inscription n'est demandée. Les échanges restent soumis à la discrétion de chacun.
- Un règlement intérieur sert de référence.

4. Public visé

- Les familles ayant des enfants de 0 à 6 ans.

5. Lieux

- Flachères : salle des habitants
- Bizonnes : ancienne école

6. Date et fréquence

- Les jeudis matins.
- Les portes du LAEP sont fermées durant les vacances scolaires et lors des jeudis fériés

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Humains :
  - 1 référente familles / accueillante
  - 1 animatrice RAM / accueillante
  - 1 EJE directrice de crèche / accueillante
  - 1 animatrice socioculturelle / coordinatrice / accueillante
- Communication :
  - Le site internet des centres socioculturels, rubrique Petite enfance, onglet Lieux d'Accueil Enfants Parents :
  - Par l'intermédiaire du flyer du secteur Famille, dans les mairies et les EAJE.
- Matériel :
  - Matériel pédagogique
  - Mise à disposition de salles communales

8. Partenaires mobilisés

- CAF, MSA, PMI, CMS, communes.

9. Evaluation

Objectifs de l'action	Critères	Indicateurs	Outils de recueils des indicateurs prévu

Favoriser l'éveil et la socialisation du jeune enfant	Eveil et socialisation des enfants	Evolution des enfants, interactions, comportement	Observations, bilans périodiques et analyse de la pratique
Favoriser la relation enfant/parent dans un espace propice à de nouvelles rencontres et découvertes,	Relations : E/P - E/E - P/P	Evolution des publics interactions, comportement	Observations : Nb d'interactions / Qualité des interactions
Accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leurs enfants en privilégiant l'expression comme support à la relation	Fréquence et récurrence de la venue des familles des parents	Nbs	Observationss
Favoriser la mixité sociale et culturelle du territoire.	Typologie des familles	Interactions	Observations statistiques des présences

Fiches actions en cours de création :

FICHE ACTION : Visibilité EVS

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation A : Développer la visibilité du projet social
  - Objectifs opérationnels : déployer une communication interne et externe efficace
    - en faisant connaître l'EVS
    - en informant les habitants des actions portées par l'EVS
    - en allant à la rencontre des habitants qui ne connaissent pas ou n'osent pas venir
    - en créant ou (réhabilitant) un équipement propre à l'EVS

2. Contexte

Actuellement l'Espace de Vie Social Nord n'est pas encore reconnu par tous les habitants du territoire.
Nous manquons de visibilité lors de la communication de nos actions, les habitants ne connaissent pas le mot «Espace de Vie Sociale», nous manquons de repères visibles. Malheureusement nous n'avons pour le moment pas de lieu fixe pour accueillir le public. Par contre nous avons la chance d'être itinérant sur seulement 4 communes et être soutenu par les municipalités.
Pour les prochaines années, nous aimerions être plus visible pour les habitants des 4 communes. Permettre aux habitants de s'approprier l'Espace de Vie Sociale, connaître ce que c'est et y prendre sa place.

3. Objectifs de l'action

PARTIE A :

- **Pérenniser et améliorer les temps d'aller/vers:**
  - proposer des temps d'aller/vers devant les écoles, dans les parcs, dans les lotissements de certains villages avec une installation éphémère conviviale colorée, des jeux et une boisson (si la situation sanitaire le permet) ;
  - Avoir des panneaux pour expliquer l'EVS et des flyers ;
  - Porte à porte auprès des nouveaux arrivants dans les communes ;
- **Améliorer la communication**:
  - en décembre envoyer les dates des actions dans les communes pour apparaître dans le calendrier de l'année distribuer en janvier aux habitants
  - accrocher des affiches devant les écoles, sur les panneaux municipaux, dans les commerces
  - articles dans la presse locale, site internet de la CCBE, des communes, des resaux sociaux facebook, insta…
  - envoie par mail: l'actualité aux communes ;
  - communiquer après des directeurs des écoles: en organisant des rep'partenaires ;
  - continuer a inclure nos actions dans les plaquettes famille et jeunesse de la CCBE

PARTIE B:

- **S'approprier des locaux :**
- **Améliorer l'accueil dans le bureau actuel:**
  - Aujourd'hui nos bureaux sont à l'étage de la mairie de St Didier de Bizonnes.

    - Améliorer la signalétique extérieure ;
    - Permettre l'accueil individuel des habitants dans nos locaux pour être à l'écoute de leurs besoins.
- **Rendre visible le minibus**: notre outils indispensable à l'itinérance: installer un logo EVS ;
- **Relancer un groupe d'habitants** sur la réflexion de la création (ou réhabilitation) d'un lieu propre à l'EVS
- **Communiquer après des directeurs des écoles :**
    - en organisant des rep'partenaires

4. Public visé

- Les habitants qui ne connaissent pas l'EVS ou n'osent pas venir

5. Lieux

- Sur les 4 communes du bassin de vie Nord

6. Calendrier :

- **en 2022-2023 :**
    - améliorer la visibilité du mini-bus et de l'affichage des bureaux ;
    - proposer des temps d'aller/vers devant les écoles environ tous les 3 mois et dans les parcs l'été ;
    - organiser un porte à porte en septembre pour aller à la rencontre des nouveaux habitants ;
    - actualiser un flyer de présentation de l'EVS

- **en 2024-2025** :
    - faire la démarche d'accueil du public dans nos bureaux ;
    - relancer un groupe d'habitants sur la réflexion de la création (ou réhabilitation) d'un lieu propre à l'EVS ;

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- Humains :
    - équipe EVS
- Communication :
    - flyers
- Matériel :
    - mini-bus

8. Partenaires mobilisés

- communes, écoles

9. Evaluation

Critères et indicateurs d'évaluation:

PARTIE A

- nombre d'aller-vers (école, parc) minimum tout les 3 mois
- nombre de nouvelles personnes rencontrées lors des aller/vers
- nombre de nouvelles personnes venues aux actions
- les effets sur les habitants (leur satisfaction, si ils sont revenus)
- nombre de repa'retenaires
- nombre de directeurs d'école venus
- nombre d'articles parus dans les journaux des communes
- impact: plus de monde des 4 communes qui viennent aux ateliers

PARTIE B

- nombre de personnes rencontrées de manières individuelles dans les bureaux
- nombre de rencontre sur la réflexion du projet de la création d'un lieu

Outils :

- **Avant/apres:** création d'un tableau de comparaison avec le nombre d'habitants des 4 communes qui viennent aux ateliers aujourd'hui et dans 3 ans
- **pendant:** échanges avec les habitants et directeurs d'écoles sur la connaissance de l'EVS, la connaissance de l'actualité, la satisfaction

FICHE ACTION : Collectif Familles

Co construire avec les familles les animations des mercredis en utilisant les compétences des parents et les richesses du territoire

1. Orientation(s) et objectifs opérationnels liés

- Orientation 2 : **Redynamiser le lien social**
  - Objectifs opérationnels : Développer les actions en faveur de la parentalité
    - en favorisant le lien enfant /parent
    - en impliquant les parents aux actions
    - en développant les compétences des parents et des enfants
    - en faisant découvrir ou redécouvrir les richesses du territoire comme outil d'animation

2. Objectifs de l'action
à définir

3. Contexte
Depuis plusieurs année, l'EVS propose des animations parents/enfants dans les différentes communes du territoire. C'est un mercredi sur 2 dans une des 4 salles communales du territoire. Les animatrices apportent le matériel pour participer à l'animation. Chaque atelier à un thème, les familles s'inscrivent.
Parfois des parents ont proposer des sorties ou des ateliers autour de la nature. C'est un thème que les familles apprécient.

Pour les prochaines années, l'objectif est de pérenniser ce travail et d'aller encore plus loin sur la participation des adultes dans les ateliers, mettre en valeur leurs compétences et d'utiliser les richesses de nos territoires. Nous avons la chance d'être entouré de nature (étang, foret, balade en ânes, pêche, plantes sauvages...), d'avoir un patrimoine local: dans certains villages il y a des fours à pain, fête du navet, des fêtes communale, un réseau de bibliothèque très dynamique avec la fée verte, un festival culturel: ticket culture et un collectif cinéma…
Nous avons aussi des mamans qui ont des compétences dans des ateliers Montessori.

Créer un collectif famille : inviter lors d'une rencontre quelques adultes pour venir construire le planning des ateliers, organiser des evenements (soirée jeux, fete...)

4. Public visé
Les familles des 4 communes et plus largement

5. Lieux

6. Calendrier
Un mercredi sur 2, 3 fois dans l'année :
rencontre du collectif des mercredi pour construire le programme, s'impliquer dans l'organisation

- 1 mercredi en décembre + en août: projection ciné en partenariat avec le collectif ciné
- 1 grande braderie à Flachere

7. Moyens (humains, matériel, communication)

- matériel pédagogique
- carte itinéraire balade de la CCBE
- les richesses du territoire (foret, étang, four a pain)
- l'actualité des evenements, manifestations des communes
- la venue d'intervenant
- le budget, les appels à projet, la mobilisation habitante
- la referente famille et la responsable de l'EVS

8. Partenaires mobilisés
communes, le réseau des bibliothèques, festival ticket culture,

9. Evaluation - Qu'est ce qu'on évalue ?

- le nombre d'ateliers proposer/ ou animer par les familles
- le nombre d'atelier total
- le nombre d'ateliers inscrits dans tes évènements des partenaires
- la satisfaction des familles
- l'impact des ateliers sur le lien parent/enfant
- les échanges pendant les ateliers

- l'ouverture culturelle
- l'implication des familles
- la prise de décisions

ANNEXE I I

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Socle éducatif

ACCUEILS
CENTRES
SOCIOCULTURELS

ENFANCE
JEUNESSE
FAMILLE

www.bievre-est.fr

Des valeurs à défendre

Valeurs [sociologie] attributs et perceptions qu'une personne partage avec des membres de son groupe social ou culturel – éléments constitutifs d'une «morale» donnant aux individus les moyens de juger leurs actes et de construire une éthique personnelle – ensemble pouvant orienter les actions des individus dans une société en fixant des buts et des idéaux

La socialisation

Processus par lequel un individu (enfant ou adulte) intériorise les divers éléments de la culture environnante (valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite) et s'intègre dans la vie sociale.

Permettre à nos publics, enfance et jeunesse, d'intérioriser les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ne peut se réaliser qu'au travers d'une coéducation.

Hygiène, langage, comportement : les règles élémentaires d'un accueil de loisirs sont assumées par son personnel éducatif, mais elles se réalisent dans la continuité et en complément des autres espaces socialisants, la famille étant le cadre primaire de la socialisation mais également l'école et la petite enfance.

Les accueils de loisirs permettent l'apprentissage et le développement de la capacité de l'enfant à vivre en collectivité dans un contexte favorable. Cette capacité se manifeste plus ou moins spontanément selon les individus.

L'accueil de loisirs permet un accompagnement à la carte en développant des comportements favorables, agissant sur le groupe, favorisant la collaboration, la solidarité, l'écoute, la communication bienveillante, le respect de l'autre...

Le lien social

Ensemble des rapports sociaux, appartenances, affiliations ou relations, qui unissent des individus ou des groupes sociaux entre eux - Le lien social représente la force qui lie entre eux les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social.

Dans la continuité de la socialisation, sur nos équipements socioculturels, il est essentiel d'organiser, de planifier de nombreux temps collectifs pour que **nos publics multiplient les rencontres et développent ainsi leurs aptitudes à communiquer vers l'extérieur** et/ou entre les membres d'une famille. Ils doivent faire l'expérience des différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation etc.

La citoyenneté

Fait pour un individu, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville, ou plus généralement d'un état. La citoyenneté selon la constitution française comporte des droits et des devoirs

Développer la citoyenneté avec nos publics, c'est leur permettre d'intégrer la notion de droits et de devoirs. Cette porte d'entrée permet de questionner le cadre commun, celui qui nous permet de faire société, de vivre ensemble.

Développer la citoyenneté c'est également questionner le sens ou l'impact d'une décision sur notre société, c'est apprendre à débattre, à argumenter, à donner son avis, à prendre position, afin de s'exercer à l'une des libertés fondamentales de la République française : la liberté d'expression.

L'ensemble des lieux d'accueils dans les centres socioculturels sont des espaces favorables à l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie. **Notre personnel éducatif envisage son action dans une démarche citoyenne, en développant l'écoute, la tolérance, l'ouverture à l'autre, l'acceptation des différences…**

Il comprend également le sens profond de la laïcité et manifeste son désaccord avec toute forme de prosélytisme.

L'écocitoyenneté

Conscience écologique d'un individu, qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement naturel dans lequel il vit - démarche qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

Développer la conscience écologique de nos publics, c'est proposer des actions qui permettent la prise de conscience du lien inamovible entre l'être humain et la nature. L'être humain a besoin de la nature pour vivre, mais aussi parce que l'être humain est nature…

Développer la conscience écologique de nos publics, c'est permettre l'observation de l'impact néfaste de l'activité humaine sur son environnement naturel.

Ensemble, nous envisagerons une démarche écocitoyenne qui considère la nature comme prioritaire sur nos droits. Face à la nature, nous n'avons aucun droit, que des devoirs !

Parce que les enfants restent partiellement préservés des influences économiques du monde des adultes, les accueils de loisirs sont des lieux propices à la prise de conscience des sujets environnementaux et à l'engagement vers le développement durable.

Il n'est jamais trop tard pour changer et faire évoluer ses pratiques et ses modes de consommation. À l'image du colibri, « faire sa part » c'est transmettre des comportements respectueux de notre environnement naturel.

Dans nos équipements socioculturels, **nous adoptons des gestes simples du quotidien :** réduire la consommation d'énergie, éviter le gaspillage, trier pour mieux recycler, respecter les saisons, privilégier les modes de déplacement doux...

L'épanouissement personnel

Chemin qui conduit à une version améliorée de chaque individu selon sa propre définition. Ainsi, pour chaque individu, il est indispensable d'identifier ses valeurs personnelles et fondamentales, ses centres d'intérêts profonds pour lui permettre de définir le projet de vie qui lui correspond pleinement.

Abraham Maslow, psychologue humaniste, a défini la satisfaction des besoins fondamentaux d'un individu dans une pyramide de 5 niveaux. Cette progression s'articule autour des besoins physiologique, de sécurité, d'amour (appartenance), d'estime de soi (reconnaissance) et d'accomplissement de soi (créativité). Base théorique fondamentale, la pyramide de Maslow permet de comprendre que la construction d'un individu se réalise dans le temps et dans une relation complémentaire avec différents acteurs socialisants, tout particulièrement la sphère familiale.

Développer l'épanouissement personnel s'inscrit dans un continuum très large, qui prend racine autour du respect des besoins de base (sommeil, équilibre alimentaire, sécurité affective... pour nos plus jeunes publics), **mais qui vise aussi à atteindre la reconnaissance et l'accomplissement de chaque individu.**

Il est donc de la responsabilité d'un équipement socioculturel de permettre à tous ses publics de découvrir et de pratiquer des activités sportives, d'expressions et/ou scientifiques.
Pour les animateurs socioculturels, il s'agit d'un outil très puissant qui permet non seulement de générer du plaisir et surtout qui permet à chaque personne d'expérimenter, d'essayer, de comparer pour se fabriquer un référentiel et construire (ou reconstruire) doucement son projet de vie.

La culture

Ce qui est commun à un groupe d'individu, ce qui le soude, ce qui est appris, transmis, produit et créé.
Ensemble des traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société.: art, science, modes de vie, loi, valeurs, traditions, croyances.

Permettre à tous l'accès à la culture défend l'idée que pour remplir pleinement son rôle républicain, Bièvre Est doit permettre à l'ensemble de ses habitants d'accéder à la connaissance et de transmettre les pratiques culturelles de son territoire.

Les centres socioculturels sont par nature des lieux de mixité sociale et culturel la diversité des publics devient ici un atout et favorise la rencontre et l'enrichissement de l'autre.

Les centres socioculturels sont aussi des lieux de pratiques sociales et culturelles, ensemble nos publics doivent pouvoir bénéficier de représentations de spectacles vivants, de projections, d'ateliers de pratique artistique ou culturelle, de conférences sociétales ou patrimoniale...

La parentalité

Ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.

Inscrire la parentalité comme valeur à défendre dans notre projet éducatif, c'est rappeler le sens de la coéducation et de la cohérence éducative. Un professionnel de l'éducation ne se substituera jamais à la fonction parentale, il favorise simplement des actions éducatives complémentaires. Cette démarche commune implique de la cohérence éducative et la capacité des organisations professionnelles à communiquer avec la cellule familiale, mais aussi entre elles, afin d'harmoniser la démarche éducative et d'éviter les contradictions. Cette dimension n'apparaît pas spontanément sur les accueils de loisirs, enfance ou jeunesse, car les parents ne font, en général, pas partie des publics accueillis dans la journée. Nos personnels éducatifs soutiennent la fonction parentale en prenant le temps de communiquer avec les parents, les intégrant aussi souvent que possible à la vie du centre.

Le soutien à la parentalité reste présent au quotidien par l'accompagnement des enfants dans leur autonomie, dans leur compréhension et dans leur intégration des notions de respect en société, aide précieuse aux devoirs d'éducation assignés aux parents.

L'accueil de loisirs est aussi le lieu d'expérimentation du détachement ou de la séparation. Un enfant en mini-séjour vivra pour la première fois une nuit sans ses parents (ou un lien de parenté proche), expérience éducative très forte !

L'émancipation

Action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé

Accompagner l'émancipation de l'individu, c'est lui permettre de s'affranchir d'un cadre de dépendance institué par les règles d'une société et des mécanismes de domination qu'une société peut fabriquer. C'est lui permettre de s'interroger et de réfléchir sur des sujets complexes afin de déclencher des prises de conscience individuelle et collectivet. Il est essentiel de créer les conditions favorables à l'initiative et à l'engagement en permettant l'émancipation et l'action en toute conscience.

Accompagner l'enfant dans son autonomisation, à faire seul et l'aider à aller vers son indépendance, c'est agir dans une démarche d'émancipation.

Permettre à son public d'être acteur de son temps de loisirs, c'est lui proposer des espaces de paroles pour décider collectivement des contenus, du planning, des activités, là encore c'est agir dans une démarche d'émancipation. Animer des discussions, favoriser le débat, proposer des ateliers « découverte » sur des thèmes de société, c'est permettre la prise de conscience, c'est là encore agir dans une démarche d'émancipation...

Axes éducatifs & arbre à objectifs

Arborescence d'objectifs, l'arbre à objectifs. fixe des orientations précises pour l'exécution d'un projet. Chaque axe éducatif (objectif général) se divise en objectifs secondaires (appelés aussi spécifiques, intermédiaires ou encore sous-objectifs plusieurs fois jusqu'à atteindre un niveau opérationnel. La navigation dans la hiérarchie de l'arbre est riche de sens. En descendant dans l'arbre, les sous-objectifs montrent comment l'objectif supérieur va être atteint et en naviguant dans le sens inverse, il sera facile de comprendre pourquoi je veux l'atteindre.
Son exploitation contribue directement à la création d'un référentiel d'évaluation !

Contribuer à la socialisation de nos publics

En apprenant les principes et usages de la vie en collectivité pour
- intégrer les valeurs, les normes, les codes symboliques et les règles de conduite de notre société ;
- prendre conscience de l'intérêt général ;
- se mettre au service du groupe etc.

En favorisant la communication entre les individus pour
- savoir écouter, collaborer, aider, être solidaire, …
- savoir se situer par rapport au groupe ;
- expérimenter les différents niveaux d'échanges : la concertation, la coopération, la réciprocité, le don contre-don, la mutualisation, la négociation etc.

En profitant de la mixité sociale et culturelle des publics d'un équipement socioculturel pour
- comprendre l'histoire, la culture de l'autre,
- intégrer les notions de laïcité et de religiosité;
- respecter toutes les formes de différences, en particulier le handicap etc.

Développer la conscience et l'action citoyenne de nos publics

En profitant des règles de la vie collective pour
- comprendre les notions de droits (la liberté dont je dispose… et ses limites) ;
- comprendre les notions de devoirs ; (ce que cette liberté m'impose...)
- apprendre à respecter les règles de vie, etc.

En favorisant l'exercice de la démocratie pour
- apprendre à débattre, à argumenter, à confronter ses idées ;
- savoir écouter, respecter les avis contraires ;
- apprendre à faire évoluer son point de vue etc.

En développant la conscience écologique
- en observant notre environnement naturel (EN), ses richesses et les pollutions à l'œuvre;
- en comprenant l'impact de nos modes de vie (population occidentale) sur notre EN;
- en apprenant les gestes respectueux de notre EN etc.

et ainsi susciter l'engagement vers un développement durable.

Participer à l'émancipation de nos publics

En les accompagnant dans leur autonomisation
- aider, soutenir, conseiller, et éviter de faire à la place de… ;
- favoriser la responsabilisation ;
- proposer des temps d'activité librement choisie ;

En leur permettant d'être acteur de leurs temps libre
- favoriser l'initiative ;
- organiser collectivement des évènements, des rassemblements, des séjours etc. ;
- développer l'engagement et l'implication;

En soutenant la fonction parentale
- proposer des temps de loisirs éducatifs, diversifiés et complémentaires à l'action parentale ;
- collaborer avec les partenaires éducatifs (écoles, périscolaires, associations etc.) ;
- inciter au dialogue avec la cellule familiale, avec les partenaires éducatifs.

En contribuant à leurs épanouissements individuels
- respecter les rythmes biologiques
- découvrir et pratiquer des activités sportives, d'expression artistiques et/ou scientifiques ;
- découvrir des endroits, des lieux, des territoires … ;
- développer ses connaissances etc.

et ainsi développer et affiner leurs centres d'intérêts.

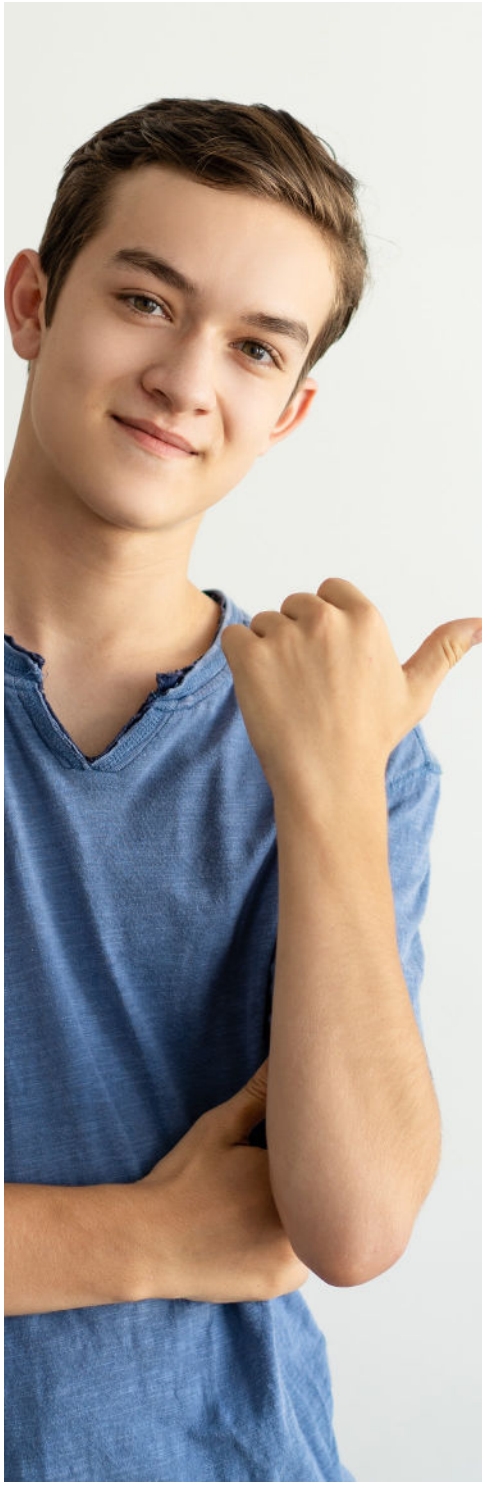

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes Bièvre Est - service communication - photos ©Freepik - août 2021

Centre socioculturel Lucie Aubrac
20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64
lucieaubrac@cc-bievre-est.fr

Centre socioculturel Ambroise Croizat
750 rue de la République
38140 Renage
Tél. 04 76 91 11 25
ambroisecroizat@cc-bievre-est.fr

Espace de vie sociale
20 rue Joliot Curie
38690 Le Grand-Lemps
Tél. 04 76 31 58 64
evs@cc-bievre-est.fr

www.bievre-est.fr

ANNEXE 12

Arbre des objectifs du projet famille intercommunal

Axe principal	Axes secondaires	Objectifs opérationnels	Indicateurs
A. Faire des CSC des lieux de co-éducation	1- Proposer des animations et des services favorisant les liens inter et intra-familiaux	Créer des temps privilégiés entre parent, grand-parent et enfant	Typologie, régularité des familles, diversités des ateliers proposés
		Favoriser des moments de partages agréables et adaptés en famille élargie et en groupe (effet miroir)	- Aisance des parents, des enfants pendant les APE
		Accompagner, soutenir, faciliter les rapports parents/enfants	Interaction entre les enfants et leurs parents et entre les familles
	2- Mobiliser les parents pour les rendre acteurs	Favoriser et mettre en avant les potentialités de chaque parent	Nombre d'actions effectuées, co-animées par des bénévoles ou des prestataires et par lieu
		Lieu de partage et de proposition des habitants permettant à tous les participants de s'exprimer et se rencontrer	Nombre de personnes touchées
		Encourager l'action participative des familles (co- animation, présentation)	Retour sur l'atelier en fin de séance, satisfaction des familles
	3- Permettre des liens entre générations	Proposer des actions qui favorisent la mixité des générations.	Nombre de réunions, de temps informels, d'actions concrètes
		Développer des partenariats avec les groupes et structures locales	Nombre et type de collabotion sur son territoire
		Créer des passerelles entre les ages	Actions nouvelles intergé / Typologie des actions
B. Assurer une cohérence éducative sur le territoire	1- Coordonner les secteurs familles des CSC et de l'EVS	Mettre en place des temps de coordination permettant de réfléchir/penser les pratiques professionnelles	Nombres de coordination
		Mettre en place des animations communes	Nombre d'animation / Sorties communes
		Mutualiser les savoirs, les compétences et les moyens matériels	Nombre de dossiers mutualisés
	3- Travailler en collaboration avec les partenaires	Proposer des temps d'échanges et des liens réguliers avec les partenaires (pmi, as, écoles, créches, accueil de loisirs)	Nombre de réunions, de temps informels, d'actions concrètes
		Fédérer les différents acteurs concernés par la question de la parentalité (co-éducation)	Réunions inter-partenaires / Actions communes
		Encourager les liens et les actions intersecteurs (enfance, jeunesse, famille)	Liens intersecteur / Nombre d'Actions passerelles
C. Permettre aux familles d'être actrices dans la vie locale	1- Mobiliser les familles	Développer des événements avec et pour les familles,	Nombre d'évènements
	2- Développer le niveau de participation des familles dans la vie du CSC	Passer de l''idée, le "coup de main" , l'organisation, au collectif "projet" comme différent niveau d'implication.	Niveau d'engagement des familles / Implication lors des évènements
	3- Accompagner l'implication des familles	Communiquer sur la possibilité d'intervenir, de s'impliquer dans la vie des équipements	Type de communication / Retour sur évènement
		Valoriser l'implication des habitants	Communication extérieure / Mise en avant des familles

ANNEXE 13

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet - 38690 Colombe
T : 04 76 06 10 94 - F : 04 76 06 40 98
www.bievre-est.fr - contact@cc-bievre-est.fr

NOTE

Objet :	**Les collectifs au sein du Pôle Dvpt social**
De :	Grégory CESBRON, Directeur du Pôle Dvpt social
A :	**VP CSAT, CCD LP et TC**
Copie(s) à :	*DGS, Direction Dvpt culturel*
Date :	*vendredi 22 octobre 2021*
Référence :	
Pages :	4
PJ	

☐ Pour décision ☑ Pour avis ☐ Pour mise en oeuvre ☐ Pour information

1.Préambule

Définition

Un collectif représente plusieurs individus considérés comme formant un groupe de personnes, caractérisé par des intentions communes. Son but est déterminé et vise un intérêt commun.

Sans statut juridique, un collectif ne dispose d'aucun droit, ni même de devoir. Les règles organisationnelles et fonctionnelles sont propres au groupe. Ses décisions ne peuvent s'inscrire que dans le cadre du droit commun. De fait, la vocation d'un collectif vise essentiellement la création, la mise en œuvre et le développement d'une action ou d'un projet.

Pourquoi des collectifs à Bièvre Est ?

Bièvre Est, de par sa compétence Développement social, gère 3 équipements de socio-culturels : Ambroise Croizat, Lucie Aubrac et l'Espace de Vie Sociale Nord. Cette prise de compétence est synonyme d'une volonté de la collectivité d'accompagner les dynamiques sociales et participatives.

De plus, Bièvre Est dispose d'un pacte de gouvernance qui prévoit toutes les instances et les conditions dans lesquelles se prennent ses décisions. Parmi elles, les commissions, des instances thématiques constituées exclusivement d'élus qui ont pour fonction d'être un lieu de débats permettant l'émergence, l'instruction et la mise en œuvre de projets.

Les équipements socio-culturels sont agréés (et financés) pour porter des principes fondateurs (circulaire CNAF) en matière de politique familiale et sociale :

- Développer des actions sociales adaptées aux besoins de la population et du territoire ;
- Développer la participation habitante ;
- Favoriser la concertation et la coordination avec les partenaires.

La circulaire précise ainsi les différents niveaux de participation : « du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- la présence, consommation de services ou d'activités;
- l'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- la contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- la collaboration « permanente » et la prise de responsabilité ;
- la contribution au processus de décision.

Les collectifs sont des réponses de terrain adaptés aux enjeux des équipements socio-culturels et à ceux de Bièvre Est en tant que collectivité. Ils sont des outils pertinents qui doivent permettent aux habitants de participer au développement de la vie sociale et culturelle de leur territoire, tout en permettant leur émancipation mais aussi l'enrichissement des débats et ainsi des décisions plus adaptées au problématiques.

Ainsi pour faire vivre un collectif au sein des équipements de Bièvre Est et pour favoriser sa réussite, il semble indispensable de fixer un cadre structurant précisant, en toute transparence, ses fondements pour à la fois promouvoir la participation habitante, tout en respectant les instances de décision souveraine.

Bien que propre au groupe, ses règles organisationnelles et fonctionnelles, sont soumises aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du projet social de l'équipement.

2.Les Collectifs du pôle Développement social

Il existe trois types de collectifs au sein du service Enfance Jeunesse Famille :

- Les collectifs type « conseil de maison » ;
- Les collectifs type « projet » ;
- Les collectifs thématique « enfance », « jeunesse » et « famille ».

2.1 Les collectifs type « conseil de maison »

Il est proposé 3 collectifs de ce type :

- le collectif Ambroise Croizat ;
- le collectif Lucie Aubrac ;
- le collectif Nord.

Finalité

- Permettre aux équipements socio-culturels d'avoir une assise sociale et territoriale sur leur bassin de vie

Objectifs

- Soutenir, réguler et accompagner les grandes orientations du projet social de l'équipement ;
- Faire le lien avec la commission Cohésion Sociale et Animation du Territoire ;
- Permettre l'émancipation des individus ;
- Permettre aux communes d'être informer sur la vie des équipements ;
- Renforcer l'équipement dans son rôle de Développement social local.

Rôle

- Être garant de la cohérence des actions de l'équipement au regard de ses grandes orientations ;
- Questionner le sens des actions de l'ESC au regard des grandes orientations ;
- Questionner les collaborations extérieures ;
- Soutenir l'organisation générale de l'ESC ;
- Conseiller des porteurs d'action ou de projet.

Animation

L'animation du collectif est géré par le responsable de l'équipement, avec l'appui du chef de service EJF / directeur des centres socio-culturels.

Elle a pour vocation l'information et/ou l'échange (la concertation), doit permettre la participation de tous en facilitant la prise de parole.

Les comptes rendus doivent être clairs, synthétiques, concis et pédagogiques.

Membres

- Un collège élus du bassin de vie de l'équipement
  - le VP CSAT (membre de droit)
  - 1 élu par commune (membre de la commission CSAT) qui peut être suppléé
- Un collège habitants
  - 1 habitant usager par commune à minima

Les membres du collège habitants sont proposés par les autres membres du collectif.

- Un collège partenaires (optionnel)

Les membres du collège partenaires sont proposés par le responsable de l'équipement au regard de l'implication du partenaire sur des questions de développement social local sur le territoire de référence.

Les élus sont présents pour la durée de leur mandat. Les habitants et partenaires s'engagent à) minima pour une saison (de septembre à août) et ua maximum pour la durée du mandat.

Invités

En fonction de l'actualité, peuvent être invités à présenter des projets, bilans, ... :

- Habitant.s porteur d'une action, d'un projet ;
- Agent.s de l'équipement ou plus largement de Bièvre Est dans le cadre de la transversalité (Médiathèque, service tech etc.) ;
- Maires des communes concernés par des projets spécifiques ;
- Partenaires, Représentant.s institutionnel.s (CAF, élus extérieurs etc.).

Fréquences et périodes

Le collectif se réunira entre 3 et 4 fois au cours d'une saison scolaire (de septembre à août), sur les périodes : Septembre - Décembre - Mars – Juin.

2.2 Les collectifs type « projet »

Il existe 4 collectifs de ce type :

- le collectif 15aine contre les Discriminations
- le collectif Renc'Arts de Rue
- le collectif Ciné
- le collectif Ticket culture

En fonction des projets, d'autres collectifs pourraient être créer ou des collectifs pourraient être arrêtés

Finalité

- Animer la vie locale

Objectifs

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet festif, social et culturel sur le bassin de vie ;
- Favoriser la participation du plus grand nombre (habitants, élus, partenaires) ;

Rôle

- Faire vivre un projet ;
- Communiquer sur le projet ;
- Valoriser le collectif pour favoriser le renouvellement de ses membres.

Ces décisions concernent :

- Le contenu de l'évènement dans le respect d'un budget (donc il le connaît) ;
- L'organisation générale dans le respect de la fiche action et d'un cadre réglementaire et sécuritaire.

Les modalités pour la prise de décision

- Les décisions doivent être actées collectivement

Animation

L'animation du collectif est géré par le responsable de l'équipement, avec l'appui avec l'appui d'un ou plusieurs agents de l'équipement.

Elle a pour vocation l'information et/ou l'échange (la concertation), doit permettre la participation de tous en facilitant la prise de parole.

Les comptes rendus doivent être clairs, synthétiques, concis et pédagogiques.

Membres

Les collectifs de types « projet » sont composés :

- d'élus :
  - un élu référent du collectif (si possible membre du conseil de maison) ;
  - des élus du bassin de vie concerné par le projet (à minima un de la commune sur laquelle se déroule l'événement) ;
- d'habitants usagers de l'équipement ou du projet ;
- de partenaires (optionnel).

Les membres sont à minima investit pour la durée de l'événement (une saison). Cela comprend des temps préparatoires en amont, le temps du projet et un temps de bilan.

Invités

En fonction de l'actualité, peuvent être invités :

- Agent.s de l'équipement ou plus largement de Bièvre Est dans le cadre de la transversalité (Médiathèque, service tech etc.) ;
- Maires des communes ;
- Partenaires, collaborateurs du projet ou Représentant.s institutionnel.s (CAF, élus extérieurs, etc.).

Fréquences et périodes

Le collectif se réunira en fonction de la date de l'évènement ou de la récurrence des temps forts du projet.

2.3 Les collectifs thématiques « Enfance », « Jeunesse », « Familles »

En plus des collectifs présentés précédemment, les structures socio-culturels animent au sein de leurs équipements des collectifs thématiques composé d'habitants participants aux actions du centres socio-culturels. Ces collectifs permettent de recueillir l'avis des participants et ainsi d'améliorer les actions menées.

Il existe par exemple :

- un collectif jeunesse sur chaque bassin de vie qui est force de proposition dans le cadre des activités des accueils de loisirs.
- Un collectif familles dans chacun des équipements socio-culturels qui est force de proposition pour les activités des secteurs familles.

ANNEXE 14

Prestation de service Espace de Vie Sociale
Budget prévisionnel

Année	**2021**
N° Dossier (pour compléter : voir votre notification de droit ou de paiement)	

STRUCTURE	
Nom de la structure	EVS NORD BIEVRE EST
Adresse de la structure	Route de la Mairie – 38690 Saint-Didier-deBizonnes
Nom du responsable	Émeline DROUAUD-HEBERT
Téléphone et e-mail de la structure	evs@cc-bievre-est.fr

GESTIONNAIRE	
Nom et adresse du gestionnaire	**COM COM BIEVRE EST** **1352 rue Augustin Blanchet 38690 Colombes**
Nom de la personne ou du service qui complète ce document	Émeline DROUAUD-HEBERT
Téléphone et e-mail du gestionnaire	-04 76 06 10 94

Le gestionnaire est il à jour de ses obligations sociales ?	oui

Pour les associations percevant des subventions publiques à partir de 153 000 €, il convient de nous faire parvenir une attestation certifiant le recours à un commissaire aux comptes (décret 2001-379 du 20/04/2001) ou de lui faire signer le présent document.

Date : 12/02/21

Le Maire ou le Président : Nom et Signature	**Le Trésorier Nom et Signature**	**Certification commissaire aux comptes**
Monsieur Roger Valtat		

Ce document doit être signé :

- pour les structures associatives : par le Président et le Trésorier

- pour les structures municipales : par le Maire

- pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et CCAS : par le Président

- pour les autres structures : par la ou les personnes dûment habilitées

Prestation de service EVS Budget prévisionnel ETAT DES CHARGES		ANNEE	2021
		N° Dossier	0
60	ACHATS		
	- Achats pour activités		4 000,00
	- EDF/GDF/eau/carburants/combustibles		1 800,00
	- Fournitures d'entretien et petit équipement		700,00
	- Fournitures de bureau		300,00
	- Autres fournitures non stockables (alimentation, boissons....)		800,00
		Total	7 600,00
61	SERVICES EXTERIEURS		
	- Loyers et charges locatives		3 600,00
	- Locations de matériel		750,00
	- Entretien et réparations		500,00
	- Assurances		380,00
	- Documentation/colloques...		180,00
		Total	5 410,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
	- Rémunération d'intermédiaires et honoraires		
	- Communication / Informations		
	- Transports liés aux activités		700,00
	- Déplacements / missions / réceptions		1 000,00
	- Frais Postaux et Télécommunications		1 610,00
	- Services bancaires et assimilés		
	- Cotisations / Affiliations		
	- Frais de formation		
	- Charges externes diverses		
		Total	3 310,00
63	IMPÔTS ET TAXES		
63A	- Impôts et taxes s/salaires		
63B	- Autres impôts et taxes		
		Total	-
64	CHARGES DE PERSONNEL (Annexe(s) à joindre)		
	- Salaires bruts		51 800,00
	- Charges Sécurité Sociale et prévoyance		
	- Autres charges sociales		
		Total	51 800,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		
		Total	-
66	CHARGES FINANCIERES		
	- Agios		
	- Intérêts des emprunts		
		Total	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
		Total	-
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
6811	- Dotations aux Amortissements (joindre le détail en annexe, cf. notice)		
6815	- Dotations aux provisions		
		Total	-
86	CONTRIBUTIONS		
	- Charges supplétives (joindre le détail en annexe, cf. notice) uniquement		
	-		
	-		
		Total	-

TOTAL DES CHARGES	68 120,00
EXCEDENT	-

TOTAL GENERAL	68 120,00

Prestation de service EVS Budget prévisionnel ETAT DES PRODUITS	ANNEE	2021
	N° Dossier	0

70623	PRESTATIONS DE SERVICE CAF		
			23 332,00
		Total	23 332,00
70641	PARTICIPATIONS DES FAMILLES		
			500,00
		Total	500,00
70642	AUTRES PARTICIPATIONS		
		Total	-
741	ETAT + MSA		
	- CNASEA		
	- Subventions d'Etat (à préciser)		
		Total	-
742	SUBVENTION REGION		
		Total	-
743	SUBVENTION DÉPARTEMENT		
		Total	-
7442	SUBVENTIONS VILLES ET INTERCOMMUNALITES		
	- Mairie		
	- CCAS		
	- Communauté d'agglomération, Communauté de communes		
	- SIVOM / SIVU		
	- Autres communes (préciser en annexe le montant au regard de chaque commune)		42 488,00
	-		
		Total	42 488,00
745	SUBVENTIONS CAF AUTRES QUE PRESTATIONS DE SERVICE (à préciser)		
	-reapp		1 800,00
	-		
		Total	1 800,00
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (nature à préciser)		
	MSA		
		Total	-
75	PRODUITS DE GESTION		
		Total	-
76	PRODUITS FINANCIERS		
		Total	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	- Quote-part subv investissement CAF virée au résultat		
	- Autres produits exceptionnels		
		Total	-
78	REPRISE SUR PROVISIONS OU SUR AMORTISSEMENT		
		Total	-
87	CONTRE PARTIE CONTRIBUTIONS		
		Total	-

TOTAL DES PRODUITS	68 120,00
DEFICIT	-
Préciser qui comble le déficit	
TOTAL GENERAL	68 120,00

Prestation de service EVS
Budget prévisionnel
Détail des charges de personnel

ANNEE	2021
N° de dossier	0

NB : **Les remplaçants de personnel sont à noter sous la fonction concernée (remplacement de M. du jj/mm/aa au jj/mm/aa)**

NOM ET PRENOM (sauf personnels occasionnels)	Fonction	Qualification professionnelle	Nature du contrat (CDI, CDD, emplois aidés à préciser)	ETP (1)	Dates, périodes travaillées	Coûts salariaux		
						salaires bruts (compte 641)	charges sur salaires employeurs (compte 645)	TOTAL
DROUAUD HEBERT EMELINE	RESPONSABLE	DUT Carrières Sociales	Titulaire FPT	1,00		45 000,00		45 000,00
ILBIG STEPHANE	NIMATION JEUN	DUT Carrières Sociales	Titulaire FPT	0,07		2 350,00		2 350,00
ESTELLE BATTOCHIO	IMATION FAMILI	CESF	CONTRACTUELLE	0,10		4 450,00		4 450,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
								0,00
					TOTAUX	51 800,00	0,00	51 800,00

(1) ETP = équivalent temps plein

(2) Le total de cette fiche doit être égal à la somme des comptes 641 et 645

ANNEXE 15

Prestation de service Espace de Vie Sociale
Compte de résultat

Année	*2020*
N° Dossier (pour compléter : voir votre notification de droit ou de paiement)	

STRUCTURE	
Nom de la structure	Espace de Vie Sociale
Adresse de la structure	46 route de la mairie
Nom du responsable	DROUAUD HEBERT
Téléphone et e-mail de la structure	06 89 94 58 88

GESTIONNAIRE	
Nom et adresse du gestionnaire	**CCBE 1352 Rue Augustin Blanchet, 38690 Colombe**
Nom de la personne ou du service qui complète ce document	DROUAUD HEBERT
Téléphone et e-mail du gestionnaire	04 76 06 10 94

Le gestionnaire est il à jour de ses obligations sociales ?	oui

Pour les associations percevant des subventions publiques à partir de 153 000 €, il convient de nous faire parvenir une attestation certifiant le recours à un commissaire aux comptes (décret 2001-379 du 20/04/2001) ou de lui faire signer le présent document.

Date : 03/03/21

Le Maire ou le Président : Nom et Signature	Le Trésorier Nom et Signature	Certification commissaire aux comptes
Monsieur Roger Valtat, Président		

Ce document doit être signé :

- pour les structures associatives : par le Président et le Trésorier

- pour les structures municipales : par le Maire

- pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et CCAS : par le Président

- pour les autres structures : par la ou les personnes dûment habilitées

	Prestation de service EVS Compte de résultat ETAT DES CHARGES	ANNEE	*2020*
		N° Dossier	0
60	**ACHATS**		
	- Achats pour activités		
	- EDF/GDF/eau/carburants/combustibles		557,00
	- Fournitures d'entretien et petit équipement		568,00
	- Fournitures de bureau		170,00
	- Autres fournitures non stockables (alimentation, boissons....)		142,00
		Total	**1 437,00**
61	**SERVICES EXTERIEURS**		
	- Loyers et charges locatives		1 200,00
	- Locations de matériel		833,00
	- Entretien et réparations		80,00
	- Assurances		373,00
	- Documentation/colloques…		
		Total	**2 486,00**
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**		
	- Rémunération d'intermédiaires et honoraires		3 758,00
	- Communication / Informations		
	- Transports liés aux activités		
	- Déplacements / missions / réceptions		393,00
	- Frais Postaux et Télécommunications		2 054,00
	- Services bancaires et assimilés		
	- Cotisations / Affiliations		
	- Frais de formation		
	- Charges externes diverses		
		Total	**6 205,00**
63	**IMPÔTS ET TAXES**		
63A	- Impôts et taxes s/salaires		1 144,00
63B	- Autres impôts et taxes		
		Total	**1 144,00**
64	**CHARGES DE PERSONNEL (Annexe(s) à joindre)**		
	- Salaires bruts		40 864,00
	- Charges Sécurité Sociale et prévoyance		16 881,00
	- Autres charges sociales		
		Total	**57 745,00**
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**		
		Total	**-**
66	**CHARGES FINANCIERES**		
	- Agios		
	- Intérêts des emprunts		
		Total	**-**
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		
		Total	**-**
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**		
6811	- Dotations aux Amortissements (joindre le détail en annexe, cf. notice)		
6815	- Dotations aux provisions		
		Total	**-**
86	**CONTRIBUTIONS**		
	- Charges supplétives (joindre le détail en annexe, cf. notice) uniquement		1 750,00
	-		
	-		
		Total	**1 750,00**

TOTAL DES CHARGES	**70 767,00**
EXCEDENT	**-**

TOTAL GENERAL	**70 767,00**

Prestation de service EVS Compte de résultat ETAT DES PRODUITS	ANNEE	*2020*
	N° Dossier	0

70623	**PRESTATIONS DE SERVICE CAF**		
			22 478,00
		Total	**22 478,00**
70641	**PARTICIPATIONS DES FAMILLES**		
		Total	**-**
70642	**AUTRES PARTICIPATIONS**		
		Total	**-**
741	**ETAT + MSA**		
	- CNASEA		
	- Subventions d'Etat (à préciser)		
		Total	**-**
742	**SUBVENTION REGION**		
		Total	**-**
743	**SUBVENTION DÉPARTEMENT**		
		Total	**-**
7442	**SUBVENTIONS VILLES ET INTERCOMMUNALITES**		
	- Mairie		
	- CCAS		
	- Communauté d'agglomération, Communauté de communes		47 079,00
	- SIVOM / SIVU		
	- Autres communes (préciser en annexe le montant au regard de chaque commune)		
	-		
		Total	**47 079,00**
745	**SUBVENTIONS CAF AUTRES QUE PRESTATIONS DE SERVICE (à préciser)**		
	-REAPP		1 210,00
	-		
		Total	**1 210,00**
748	**AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (nature à préciser)**		
	MSA		
		Total	**-**
75	**PRODUITS DE GESTION**		
		Total	**-**
76	**PRODUITS FINANCIERS**		
		Total	**-**
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**		
	- Quote-part subv investissement CAF virée au résultat		
	- Autres produits exceptionnels		
		Total	**-**
78	**REPRISE SUR PROVISIONS OU SUR AMORTISSEMENT**		
		Total	**-**
87	**CONTRE PARTIE CONTRIBUTIONS**		
		Total	**-**

	TOTAL DES PRODUITS	**70 767,00**
	DEFICIT	-
Préciser qui comble le déficit		
	TOTAL GENERAL	**70 767,00**

ANNEXE 16

Organigramme Pôle Développement social – Service enfance, Enfance, Jeunesse, Famille – Février 2022

Màj : Projet
Doc de travail

Bièvr Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ATTACHÉ

Directeur(trice) du Pôle Développement social
En cours de recrutement - 35h - Cat.A

ATTACHÉ

Chef de service Enfance Jeunesse, Famille, Directeur des Centres socioculturels
Bruno BOUIX - 35h – Cat.A

ANIM.TERR.

Directeur.trice adjoint.e / Responsable Ambroise Croizat
Marjolaine BIGILLON - 35h - Cat. B

Directeur.trice adjoint.e / Responsable Lucie Aubrac
En cours de recrutement - 35h - Cat. B

Responsable EVS Nord et Animatrice Famille Nord
Marion BOUTROY - 24h30 / 10h30 - Cat. B

ANIM.TERR. EJE / ASE

Responsable Famille AC
France MAURANDY
35h - Cat.A

Responsable Enfance AC
Justine VIOLETTE
35h - Cat. C

Responsable Jeunesse AC
Zakary BOURDJI
35h - Cat. C

Responsable Enfance LA
Mickaël CRSITINI
35h - Cat. B

Responsable Jeunesse LA
Barhy BOUSAID
35h - Cat. B

Responsable Famille LA
Mélanie TREMSAL
35h - Cat.A

Animateur.trice Famille Nord
Estelle BATTOCHIO
7h - Cat. B

Responsable Enfance Nord
En cours de recrutement
28h - Cat. B

Responsable Jeunesse Nord
Stéphane ILBIG
24h - Cat. B

ADJ.TERR. D'ANIM. ADJ.ADMIN.TERR.

Responsable Accueil AC
Fabienne BERGEROT
31,5h - Cat. C

Directeur.trice.s Accueils de Loisirs
Le Grand Lemps
Virginie CLAYES
20h - Cat. C
+ saisonnier en compléments 35h
Apprieu
Tristan DE CARVALHO
35h - Cat. C

Animateur.trice.s Jeunesse
Jordan DIRAT
35h - Cat. C

Responsable Accueil LA
Sandrine MELLION
35h - Cat. C

Animateur.trice.s
Saisonniers

Agent polyvalent
Nelly BESANCENOT
*3h/j d'ouverture ***
+1h EVS

Animateur.trice.s
Saisonniers

ADJ.TERR. D'ANIM. ADJ.TECH.TERR

Animatrices acc. sco.
Christiane MUNIER
3,9h - Cat. B

Agent polyvalent
*7h - Cat. C ***
mise à dispo

Animateurs
Saisonniers

Agent polyvalent
*3h/j d'ouverture ***
mise à dispo

Animateurs
Saisonniers

Animateurs
Saisonniers

Agents polyvalents
3h/j d'ouverture Màd
3h/j d'ouverture Màd
3h/j d'ouverture Màd

Animateurs
Apprentis
Saisonniers

Agent polyvalent
Nicole ALLEX
10h - Cat. C

Centre Ambroise Croizat

Centre Lucie Aubrac

EVS Nord